

Mélanges en l'honneur des *Racines de la liberté* :
Le débat français oublié, 1689-1789,

Prix Wikibéral 2008



Introduction

Les *Racines de la liberté : Le débat français oublié, 1689-1789*, est un ouvrage rédigé en 2007 par Jacques de Saint Victor, paru à la Librairie Académique Perrin. Jacques de Saint Victor est un historien des idées et critique littéraire. Maître de conférences à Paris VIII, il a entrepris ses recherches historiques après avoir été dix ans journaliste au *Figaro Economie*. Il est l'auteur de plusieurs livres et collaborations, dont récemment *Critiques des nouvelles servitudes* (PUF, dir. Y-C. Zarka).

* * *

D'où vient le « modèle français » ? Et si cette synthèse aujourd'hui controversée entre libéralisme et républicanisme puisait ses racines lointaines dans un vieux combat oublié à propos de la liberté des Germains ? L'« antique constitution », fondée au Ve^e siècle par les guerriers de Clovis statuant ensemble sur les affaires communes, serait la preuve d'une « liberté perdue » qu'il faudrait restaurer. Cette référence germanique a déjà inspiré la Glorieuse Révolution anglaise ; mais en France, l'affaire prend une autre tournure, déclenchant la première « guerre de mémoire » de notre histoire.

Jacques de Saint Victor montre que les « libertés » germaniques vont se diffuser largement à partir de 1750, notamment via Montesquieu. Ce discours devient le moyen de sortir de la fameuse « schizophrénie » culturelle de l'Ancien Régime entre exaltation pédagogique des Républiques antiques et soumission à la tradition monarchique. Nourrissant le premier débat « national », il trouve sa consécration en 1788, quand les libertés germaniques deviennent « le patrimoine mythique de la nation tout entière », et précipite la convocation des états généraux.

La Révolution en décidera autrement. Ce livre permet de mieux comprendre le contenu d'une expression galvaudée : l'exception française.

* * *

L'association liberaux.org, et plus précisément l'un de ses sites, wikibéral, encyclopédie collaborative en ligne consacrée au libéralisme, a

choisi de primer pour 2008 cet ouvrage. En l'honneur de celui-ci et de son auteur, nous vous invitons à découvrir avec ces quelques *Mélanges* certains aspects ou thèmes abordés au fil des pages des *Racines de la liberté*.

Vous noterez que ces *Mélanges* matérialisent une évidente volonté d'ouverture de notre part. Nous avons ainsi sélectionné, parmi les ouvrages, au moins un qui est manifestement anti-libéral, ou à tout le moins extrêmement critique à l'encontre d'un certain libéralisme. Nous avons néanmoins estimé qu'il revêtait suffisamment d'intérêt intellectuel pour que nous nous y arrêtions un instant, et critiquions celui-ci sur le fond.

* * *

Ce prix Wikibéral a été attribué par l'association liberaux.org, dont l'encyclopédie collaborative en ligne Wikibéral est une composante majeure. Ces *Mélanges* en sont la concrétisation, au même titre que les *Mélanges en l'honneur de Serge Schweitzer*, lauréat du prix liberaux.org 2008.

L'association liberaux.org et l'ensemble de ses composantes cherchent à promouvoir la pensée libérale sous toutes ses formes, sur tous les supports (numériques ou classiques), par tous les procédés de communication dont elle peut bénéficier. L'association est indépendante et n'a pas d'autre financement que les cotisations versées par les membres de l'association.

Le libéralisme est un courant de pensée, ou un ensemble de courants de pensée, qui reconnaît la primauté de l'individu et entend limiter le pouvoir à son profit.

Sur le plan politique, le libéralisme ne cherche pas à déterminer qui doit détenir le pouvoir : il fixe des limites à l'autorité politique, les moyens qu'elle peut ou ne peut pas utiliser. Cela a d'abord été une réponse à l'absolutisme des régimes de droit divin qui octroyait tous les pouvoirs aux monarques ; par la suite, même la démocratie a vu émerger des structures politiques qui pouvaient aussi restreindre les prérogatives individuelles. Le libéralisme politique est consécutivement la doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'État à la protection des droits et libertés individuelles.

Sur le plan économique le libéralisme économique donne une grande place au principe de propriété individuelle et s'oppose aux pouvoirs

qui perturbent le libre jeu de la concurrence. C'est tout autant l'étatisme ou l'État-providence qui instaurent des barrières au commerce, que la constitution de conglomérats ou ententes industriels qui acquièrent une position hégémonique sur le marché.

L'accusation contemporaine la plus commune qui est portée contre le libéralisme est qu'il n'accorderait quasiment aucune valeur à la réduction des inégalités et considérerait les politiques de solidarité comme dangereuses. Pour les libéraux, il s'agit de distinguer le fonctionnement de l'économie de la politique sociale, deux domaines ayant leurs propres objectifs. Ils considèrent que les mélanger crée des confusions, opacités et effets pervers au détriment des deux.

Présentation des entités composant l'association liberaux.org

Forum liberaux.org : <http://www.liberaux.org>

Le forum liberaux.org est un espace de discussion de référence dans le web francophone, créé en 2002. Il est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'exprimer, découvrir, connaître ou échanger au sujet du libéralisme ou des questions liées à la liberté. Il y a début 2008 plus de 400 000 messages postés sur la version 3 du forum, et environ autant pour les versions précédentes.



Dans sa charte, il est écrit que

« Liberaux.org met à la disposition des internautes un forum. Ce forum est un espace de dialogue et de réflexion entre libéraux consacré principalement au libéralisme. L'utilisation de cet espace doit se faire en respectant les règles en usage sur Internet. Liberaux.org est une association de droit français. Tous les internautes intervenant sur le forum à quelque titre que ce soit s'engagent donc à respecter la loi française lorsqu'ils publient des messages sur le forum. »

Wikibéral : <http://www.wikiberal.org>



Par ailleurs, l'association gère et manage l'encyclopédie Wikibéral, qui a pour objectif de contribuer à la découverte, auprès de toute personne intéressée par la question, de la philosophie, de la pensée et de la doctrine libérale et libertarienne, dans la mesure où, pour le public francophone en particulier, celles-ci sont incroyablement méconnues et injustement décriées. Bien que différente, l'école autrichienne d'économie, qui partage avec la famille libérale de très nombreux points communs, est particulièrement mise en avant sur cette encyclopédie, dans la mesure où elle inspire la plupart des wikibertariens.

Wikibéral a été créé et initié en 2005, et est toujours développé par les membres de la communauté constituée par le site et le forum liberaux.org. Tout membre inscrit peut contribuer à enrichir cette encyclopédie et à participer de manière active à son approfondissement.

L'ensemble de l'encyclopédie est diffusée sous licence GFDL, suite à l'abandon de la licence CC. Ce projet n'est pas lié à Wikipédia et à sa fondation.



Catallaxia : <http://www.catallaxia.org>

Le site Catallaxia est le plus ancien des projets liberaux.org. Il a été créé en 1996, durant les balbutiements du net. Catallaxia a vocation à présenter des analyses et documents relatifs aux grands penseurs du libéralisme. Catallaxia provient du grec *Katallesein*, terme qui signifie non seulement échanger, mais aussi « recevoir dans la communauté », et « faire d'un ennemi un ami ».

Dans la profession de foi du site, on peut lire :

Ce site est ouvertement – et parfois fermement – opposé à toute forme de totalitarisme et de collectivisme. Il est par conséquent absolument antinationaliste, anticonservateur, antisocialiste, anticomuniste, antitotalitaire, antifasciste, antidirigiste, antigauilliste et bien d'autres choses encore. Toutefois, se définir par opposition à d'autres doctrines ou pensées n'est pas très constructif, et, si nous revêtons volontiers l'oripeau du bretteur, c'est parce que nous estimons menacée la liberté dans le monde contemporain. Comme Lord Acton, nous pensons en effet que « la liberté n'est pas un moyen pour une fin politique plus haute. Elle est la fin politique la plus haute. Ce n'est pas en vue de réaliser une bonne administration publique que la liberté est nécessaire, mais pour assurer la poursuite des buts les plus élevés de la société civile et de la vie privée. »

Librairal : <http://www.librairal.org>

Librairal est le dernier-né des projets de liberaux.org. A l'instar de la bibliothèque Wikisource de Wikipédia, Librairal est une collection de textes libres en ligne, livres pour la plupart épuisés. La politique éditoriale de librairal, fixée par l'association liberaux.org, vise à rendre disponible des ouvrages fondateurs de la pensée libérale, mais depuis bien trop longtemps oubliés. Et de rendre hommage à quelques illustres prédécesseurs, tels que la maison d'édition du Médecis.



Ce site est un wiki, ce qui signifie que tout membre enregistré, peut facilement éditer une page de livre en cliquant sur le lien Modifier. Le projet a été lancé le 7 mai 2007 et il y a à ce jour 400 pages en travaux toutes langues confondues.

Tout le contenu de ce site est couvert par la licence juridique de documentation libre GNU. Les contributions demeurent la propriété de leurs créateurs, alors que le copyleft s'assure que le contenu demeurera toujours librement distribuable et reproductible.

Contrepoints : <http://www.contrepoints.org>



Contrepoints est une revue en ligne, un webzine. La version 4 du site Catallaxia a été rebaptisée Contrepoints, et reprend les articles d'actualité présents sur la version 3 de Catallaxia. Ce webzine a vocation à devenir une véritable revue en ligne, avec mise à jour régulière et cadencée. L'intitulé de cette revue en ligne est une allusion à la première revue fondée par Raymond Aron, *Contrepoint*.

Le reste des articles du corpus « philosophique » de Catallaxia est disponible à l'adresse suivante : <http://www.catallaxia.org>

La revue en ligne Contrepoints s'enrichira, au fil du temps, de contributions nouvelles.

Adresse du site : <http://www.contrepoints.org/>



Facebook

Vous pouvez accéder aux pages Facebook de chacun des projets ici :

- liberaux.org
- wikibéral
- catallaxia
- libairal



Le mot du président

La structure et le fonctionnement de liberaux.org ont progressivement évolué ces dernières années. On pourrait presque considérer que la première phase de vie de cette communauté a consisté à rassembler des libéraux de divers horizons, curieux, sympathisants, connoincus, mais tous plus ou moins animés par des idéaux de liberté. Si des projets existaient dès l'origine, c'est aujourd'hui qu'ils prennent véritablement forme. La constitution d'équipes de travail, œuvrant dans un même sens se trouve facilitée par une identité et un support que l'association a fini par donner.

Ainsi, si l'on a pu longtemps croire que lib.org se réduisait à un forum, ne serait-ce que par son intense activité, le moment de la maturité est venu et nous devons rappeler à ses membres et faire savoir au-dehors que notre but fondamental est de devenir un centre d'union de la communauté libérale et de « promouvoir les idées libérales et les auteurs libéraux, sur tous les supports de communication ».

La promotion des idées et des auteurs se fait surtout grâce à des projets essentiels comme l'encyclopédie Wikibéral, et le recueil de textes qu'est Catallaxia.

Poursuivant cette lancée, des prix récompenseront des personnalités libérales pour leur action ainsi que des ouvrages. Il s'agira de manifester bien évidemment notre reconnaissance envers des personnes méritantes ayant œuvré dans le même sens. Mais encore d'aller plus loin en proposant un travail de fond autour des heureux élus, toujours dans ce souci de diffusion et de connaissance, afin de mieux défendre la liberté, la justice et une certaine idée de l'homme.

Frédéric Mayart, président de l'association

Sommaire

Introduction	- 2 -
Présentation des entités composant l'association liberaux.org	- 4 -
Forum liberaux.org : http://www.liberaux.org	- 4 -
Wikibéral : http://www.wikiberal.org	- 5 -
Catallaxia : http://www.catallaxia.org	- 5 -
Librairal : http://www.librairal.org	- 6 -
Contrepoints : http://www.contrepoints.org	- 7 -
Facebook.....	- 7 -
Le mot du président	- 8 -
Sommaire	- 9 -
Résultats des votes pour le prix Wikibéral	- 12 -
Votes à l'issue du premier tour.....	- 12 -
Votes à l'issue du second tour.....	- 12 -
Commentaires et critiques sur les ouvrages en compétition	- 13 -
Pascal Salin, Français, n'ayez pas peur du libéralisme, Odile Jacob, 2007	- 13 -
Jörg-Guido Hülsmann, Mises, The Last Knight of Liberalism, Mises Institute, 2007, Auburn, Alabama, 1160 pages	- 15 -
Une biographie complète.....	- 16 -
La présentation d'une pensée iconoclaste.....	- 17 -
Limites	- 20 -
Friedrich A. Hayek, Essais de philosophie, de science politique et d'économie, Les Belles Lettres, Bibliothèque classique de la liberté, 525 pages	- 22 -
Essais philosophiques	- 23 -
Science politique	- 28 -
Gilles Campagnolo, Seuls les extrémistes sont cohérents... Rothbard et l'école austro-américaine dans la querelle de l'herméneutique, ENS Editions, 2007, 174 pages	- 31 -
Mises relu par Rothbard : l'apriorisme extrême.....	- 31 -
Les deux sources de l'herméneutique.....	- 36 -
La trahison subjectivo-herméneute	- 37 -
Les enjeux d'un discours	- 38 -
Jacques de Saint Victor, les Racines de la liberté : Le débat français oublié, 1689-1789, Librairie académique Perrin, 2007, 354 pages.....	- 41 -
La liberté gothique, réelle ou fantasmée ?.....	- 42 -
Une critique un peu simpliste des physiocrates.....	- 43 -
Jean-Claude Michéa, L'Empire du moindre mal : Essai sur la civilisation libérale, Climats, 209 pages	- 45 -

Une conception originale du libéralisme.....	- 46 -
La modernité : un projet positif ?	- 49 -
La cible de Michéa	- 51 -
Les fondements de la société.....	- 52 -
Conclusion	- 52 -
Cécile Philippe, <i>C'est trop tard pour la Terre, Jean-Claude Lattès, Idées fausses Vraies réponses,</i> 173 pages	- 54 -
Le problème de l'environnement	- 55 -
Quelles idées ? Quelles réponses ?	- 55 -
Cécile Philippe.....	- 57 -
Claude Allègre, <i>Ma vérité sur la planète, Plon, Fayard, 237 pages</i>	- 58 -
Présentation	- 58 -
Pourquoi nommer <i>Ma vérité sur la planète</i> ?	- 61 -
Allègre, un libéral ?.....	- 62 -
Pour aller plus loin	- 63 -
Mélanges en l'honneur de l'ouvrage primé par Wikibéral, <i>Les Racines de la liberté : Le débat</i> <i>français oublié, 1689-1789, de Jacques de Saint Victor</i>	- 65 -
Biographie de l'auteur.....	- 66 -
Biographie	- 66 -
<i>Les racines de la liberté</i>	- 67 -
Œuvres.....	- 67 -
Liens externes	- 68 -
Républicanisme aristocratique, monarchie absolue et libéralisme.....	- 69 -
Libéralisme économique et absolutisme au XVIIe siècle : l'exemple de Pierre de Boisguilbert- 73	
L'histoire contre le droit naturel.....	- 90 -
Qu'est-ce que le droit naturel ?.....	- 98 -
Définition	- 98 -
Histoire du droit naturel.....	- 100 -
La conception contemporaine, libertarienne, du droit naturel	- 103 -
Aspect cognitif du droit naturel	- 105 -
Applications du droit naturel	- 107 -
Les principaux thèmes	- 107 -
Les idéologies opposées au droit naturel	- 108 -
Théoriciens du droit naturel.....	- 111 -
Les controverses autour de la conception libertarienne du droit naturel	- 111 -
Citations	- 113 -
Liens externes	- 115 -
La Glorieuse Révolution d'Angleterre.....	- 117 -
Fénelon et le clan des Ducs.....	- 119 -

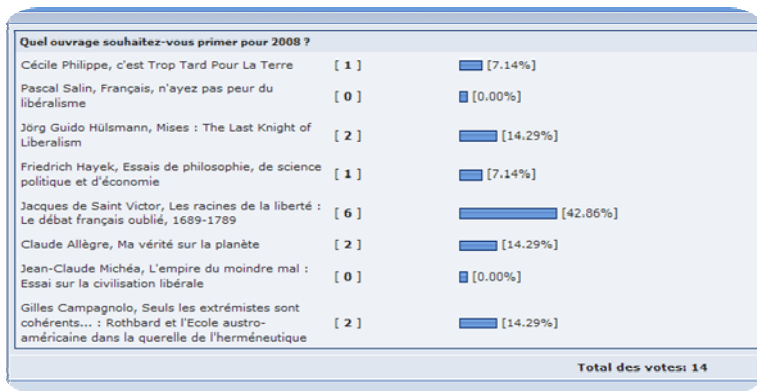
Mélanges en l'honneur des *Racines de la liberté*

Biographie	- 119 -
Ses idées.....	- 120 -
Citations extraites de sa Lettre à Louis XIV	- 122 -
Liens externes	- 123 -
Le Duc de Saint-Simon et la polysynodie.....	- 124 -
François Hotman, un précurseur libéral.....	- 129 -
Biographie.....	- 129 -
Pensée.....	- 130 -
Henri de Boulainvilliers, un « incontournable »	- 132 -
Un théoricien antinational	- 132 -
Influences	- 134 -
Œuvres.....	- 135 -
Bibliographie	- 137 -
Montesquieu, le plus grand penseur libéral du siècle ?	- 138 -
Biographie.....	- 139 -
Bibliographie	- 141 -
Citations	- 141 -
La Fronde et les idées libérales	- 143 -
Les causes des événements.....	- 144 -
Les Frondes.....	- 145 -
Les causes de l'échec de la Fronde	- 149 -
Un libéralisme incomplet.....	- 152 -
Des conséquences qui affaiblissent le libéralisme.....	- 153 -
Une comparaison avec le cas anglais : une illustration de la méthode libérale du changement pacifique et progressif	- 155 -
Bibliographie sélective	- 159 -
Un petit mot de l'auteur.....	- 161 -

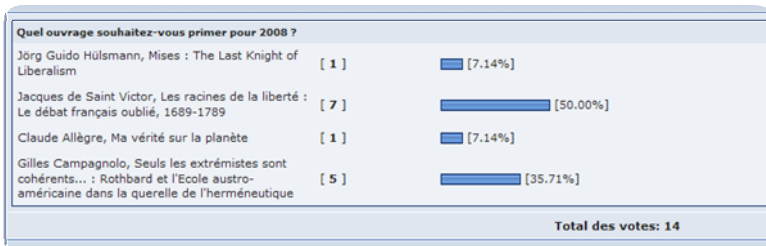


Résultats des votes pour le prix Wikibéral

Votes à l'issue du premier tour



Votes à l'issue du second tour



ommentaires et critiques sur les ouvrages en compétition

ascal Salin, *Français, n'ayez pas peur du libéralisme*, Odile Jacob, 2007



Et si la cause profonde de la stagnation que nous connaissons tenait au fait que la France n'a pas vraiment effectué sa « révolution libérale » ?

Au moment où elle semble pencher du côté de l'antilibéralisme et où, de toutes parts, s'élèvent de nouveau des voix pour réclamer plus de régulations face au marché, Pascal Salin démontre ici l'échec du soi-disant « modèle français » ; il retrace l'histoire récente des occasions perdues et propose surtout les voies de ce que serait vraiment un réveil de notre pays.

Une dénonciation en règle des timidités et des égarements qui ont conduit aux impasses actuelles : non, la France ne souffre pas de trop de libéralisme, mais plutôt d'un faux libéralisme qui pérennise des rigidités ;

oui, la France a perdu beaucoup de temps, ce qui explique ses difficultés à retrouver les chemins de la croissance.

Par peur de l'avenir, ne cédon pas à nouveau aux tentations de l'étatisme et aux illusions des fausses protections.

Une fois n'est pas coutume, le dernier ouvrage de l'économiste Pascal Salin, professeur à l'université Paris IX Dauphine, est une protestation véhémement.

Un pavé dans la mare politique française, dont les gros poissons, quelle que soit leur couleur, préfèrent se livrer à leurs petits jeux stériles plutôt que d'affronter les réalités.

« Enfermés dans votre logomachie sur le modèle social français – que le monde nous envierait, mais qui est en réalité un objet de d'étonnement et de dérision –, vous continuez imperturbablement à promettre la croissance, la fin du chômage, la disparition des inégalités », s'exclame-t-il, dénonçant dans la foulée la « destruction des esprits » et le « massacre de la pensée » que nous lègue le XX^e siècle.

Mais l'économiste ne se contente pas de critiquer. S'appuyant sur une analyse rigoureuse de la situation économique française et mondiale, il propose des solutions.

« Réformer, c'est possible, (...) d'innombrables exemples étrangers en apportent la preuve. »

La preuve qu'en réintroduisant la responsabilité individuelle dans la société, le redressement est possible.

Un livre que tous les candidats à la magistrature suprême devraient avoir sur leur table de chevet...

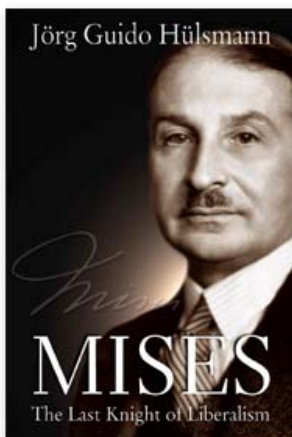
Pascal Salin est professeur à l'université Paris-IX-Dauphine. Il a notamment publié *Libéralisme* et *La Vérité sur la monnaie*.

Charles-Henri d'Andigné

Le Cri du Contribuable n°25, avec tous nos remerciements



Jörg-Guido Hülsmann, *Mises, The Last Knight of Liberalism*, Mises Institute, 2007, Auburn, Alabama, 1160 pages



Ludwig von Mises, penseur majeur de l'école autrichienne d'économie reste encore mal connu, même parmi les économistes. Rares sont ceux qui connaissent l'originalité de sa pensée, plus rares encore ceux qui connaissent sa vie. On ne peut donc que saluer la sortie d'une biographie qui lui soit consacrée. Avec *The Last Knight of Liberalism*¹, Jörg-Guido Hülsmann comble un manque criant : la dernière biographie conséquente de Mises était celle écrite par son élève, Murray Rothbard en 1988, *Ludwig von Mises : Scholar, Creator, Hero*². Elle se concentrait sur l'œuvre de Mises. En 1976, Margit von Mises, épouse de Ludwig von Mises, avait elle écrit *My Years with Ludwig*

¹ Jörg-Guido Hülsmann, *Mises : The Last Knight of Liberalism*, 2007, Ludwig von Mises Institute, Auburn:Alabama, 1160 pages

² Murray Rothbard, *Ludwig von Mises : Scholar, Creator and Hero*, 1988, Ludwig von Mises Institute, Auburn:Alabama, 60 pages

von Mises³, qui se focalisait sur les aspects factuels de sa biographie. Rothbard en reprendra d'ailleurs l'essence. Complétant ces deux courtes biographies, qui ne sont certes pas les seules, Hülsmann réussit à réunir avec talent les deux perspectives, factuelle et intellectuelle, pour faire un ouvrage complet sur le maître de l'école autrichienne. Cela justifiait pour nous le fait d'ajouter, de manière exceptionnelle, cet ouvrage en anglais à la liste des ouvrages sur lesquels nous souhaitions attirer l'attention du public francophone.

Une biographie complète

La première richesse de ce livre provient de son impressionnante érudition, nourrie de recherches documentaires importantes dans les archives, publiques ou privées.

Armé de cette connaissance approfondie de son sujet, Hülsmann nous restitue avec talent non seulement la vie de l'économiste autrichien, mais surtout le cadre particulier dans lequel les événements de sa vie prennent sens. Ainsi, le chapitre inaugural, *Roots*, décrit avec précision le milieu familial dans lequel naît Ludwig von Mises : la bourgeoisie juive de Galicie, récemment anoblie et germaniste. Autant de points qui permettent d'éclairer la vie de l'homme. La description détaillée du monde intellectuel viennois de la fin du XIXe siècle permet de comprendre avec finesse la formation et les influences que recevra le jeune Ludwig lors de son passage à l'université de Vienne avec des maîtres comme Carl Menger⁴. De même, l'auteur ne se contente ainsi pas de présenter sèchement l'engagement de Mises dans l'armée autrichienne au cours de la première guerre mondiale, il développe l'évolution de Mises dans le contexte de la montée des nationalismes à travers l'Europe déchirée. Là encore, cet aspect factuel est mis au service d'une compréhension plus fine du parcours d'un homme qui fut chassé de son pays et dut refaire sa vie à Genève puis à New-York quand il fut chassé par les nazis. C'est aussi un homme en marge du système universitaire que l'auteur nous présente, un homme qui resta *Privatdozent*⁵ en Autriche et s'illustra par son séminaire privé, coupé de l'université, comme plus tard Rothbard ou Hoppe.

³ Margit von Mises, *My Years with Ludwig von Mises*, 1976, Arlington House Publishers, New Rochelle, New York, 191 pages

⁴ p.101 et suivantes

⁵ Professeur non rémunéré dans le système universitaire germanique

A travers cette vie faite de ruptures, c'est la continuité de la pensée qui se dégage, ainsi que toute l'humanité du personnage que l'on ressent. De la fuite à Genève en 1933 à l'émigration aux Etats-Unis avec la seconde guerre mondiale, c'est autant de déracinements et de changements brutaux pour un homme qui n'eut de cesse de vouloir développer une vision propre de la science économique, quitte à se maintenir à l'écart des grandes traditions intellectuelles. On découvre un homme attachant, convaincu de la justesse de ses idées et qui, dans les moments les plus sombres pour la pensée libérale, ne cessa de défendre les idées auxquelles il croyait, en *dernier chevalier du libéralisme* comme le présente avec justesse Hülsmann.

Cette présentation de la vie d'un auteur est d'autant plus utile que, trente ans après sa mort, la vie de Ludwig von Mises restait encore mal connue même de ses spécialistes. C'est d'ailleurs cette lacune de la connaissance que Hülsmann cite comme motif principal de son livre : « La principale raison d'écrire une biographie de Mises de nos jours, alors que si peu est connu et que les recherches biographiques sont encore naissantes, c'est d'appréhender un personnage qui, sans le moindre soutien institutionnel significatif, par la seule force de ses idées, inspire, plus de trente ans après sa mort, un mouvement intellectuel qui croît à travers le monde »⁶.

Pour restituer les multiples facettes d'un homme qui vécut par la force des choses dans des cultures très différentes, Jörg-Guido Hülsmann était l'homme qu'il fallait : connaisseur de l'œuvre de Mises, il le rejoint aussi sur le parcours cosmopolite : économiste allemand, il écrit des articles en anglais, français et allemand, enseigne à l'université d'Angers et aux Etats-Unis et a été fortement influencée par la tradition autrichienne de Mises⁷.

La présentation d'une pensée iconoclaste

Ce qui fait l'intérêt de l'ouvrage de Hülsmann mais aussi sa faiblesse, nous y reviendrons, c'est la combinaison de cet aspect factuel avec la présentation de la pensée originale de Mises et de sa genèse. Qu'on soit en désaccord ou en accord avec ce dernier sur tout ou partie de sa philosophie, on ne peut en nier l'originalité profonde ainsi que la recherche de mise en

⁶ p. xiv

⁷ Pour une présentation plus détaillée de l'auteur, on se référera à la page qui lui est dédiée sur Wikibéral

cohérence de tout un système fondé sur l'individualisme méthodologique, la praxéologie et la conception subjective de la valeur⁸.

Hülsmann réussit à restituer fidèlement la pensée de Mises et sa genèse en reprenant de façon chronologique ses ouvrages majeurs : *Théorie de la monnaie et du crédit*, *Le calcul économique en économie socialiste*, *L'Action Humaine*, etc. L'auteur dégage ainsi clairement ce que Mises a apporté à la connaissance : une démonstration de l'impossibilité même du socialisme planificateur qui reste encore aujourd'hui d'actualité, une réflexion sur le système bancaire organisé autour des banques centrales, enfin une refondation originale de la méthodologie économique qui est au fondement de la tradition autrichienne aujourd'hui encore.

Prenons l'exemple de l'analyse du calcul économique dans une économie socialiste, qui établit la notoriété de Mises, au point qu'il fut présenté alors comme « le plus grand esprit en vie d'Autriche »⁹. Mises alla bien plus loin que les critiques d'alors et montra que la planification était tout bonnement « impossible », en théorie comme en pratique¹⁰ : dans une économie primitive et figée, il y aura une échelle de correspondance simple et relativement durable entre les différents biens : une stère de rondins équivaldra à telle quantité de blé, etc. Dans les sociétés modernes, la production de nouveaux produits, la disparition de ceux qui sont obsolètes, le progrès technique, font varier les valeurs de chacun des biens. Dès lors, le choix d'une méthode de production plutôt que d'une autre par un entrepreneur est fait par des calculs sur les *valeurs* respectives de chacune des solutions. Le mécanisme des prix transmet cette valeur et permet la coordination de l'ensemble des efforts individuels dans une *relative* harmonie. La collectivisation des moyens de production dans les mains d'une autorité planificatrice unique fait disparaître les échanges et les prix libres, et donc cet outil indispensable du calcul économique. Privé de tout moyen de connaître la valeur relative des différents biens, le planificateur central en est réduit à décider de façon aveugle et, en un mot, « irrationnelle ». On ne peut dès lors parler d'« économie » planifiée, la planification est *impossible*. Certes le planificateur pourra toujours décider une répartition arbitraire mais elle ne sera fondée sur rien de rationnel, comme l'illustrera l'économie soviétique : des clous d'une tonne au lieu d'une tonne de clous, des chaussures mais toutes de la même pointure, etc.

⁸ Pour en savoir plus, voir l'article Wikibéral

⁹ Hülsmann, p.406

¹⁰ Hülsmann, p.373 et suivantes

Face à cette critique de Mises qui frappe au fondement de la théorie planificatrice censée être plus efficace que l'anarchie du marché, les zéloteurs d'un système planifié, Oskar Lange et Fred M. Taylor au premier chef, ne trouvèrent jamais de parade et eurent comme seule réponse que la planification pouvait « mimer » le marché et répliquer ces prix. Parade bien faible comme le montra plus tard Friedrich Hayek¹¹. La critique de la planification fut enrichie par de nombreux auteurs comme Mickael Polanyi¹², John Jewkes¹³ ou évidemment Hayek¹⁴ pour ne citer qu'eux. L'argument de Mises reste cependant, comme le montre Hülsmann, d'une force inégalée.

Les autres étapes du développement de la pensée de Mises sont également développées avec précision. Ainsi, la présentation de la méthodologie de l'école autrichienne, faite avec grande clarté par Hülsmann, se révèle être un des moments les plus réussis du livre (p.759 et suivantes pour *Nationalökonomie*, p.883 et suivantes pour *Human Action*) ; lors de sa parution en 1949, *L'Action humaine, traité d'économie* connut un grand succès, qui, dans le mouvement libéral américain n'aura d'équivalent dans la décennie suivante qu'avec *Atlas Shrugged* d'Ayn Rand (1957). Malgré ce succès, les spécificités méthodologiques des autrichiens restent méconnus et cette présentation était nécessaire pour combler ce manque. Rien ne vaut pour cela la lecture des chapitres concernés mais détaillons brièvement un point important : parmi les critiques régulièrement portées contre les libéraux figure celle de la mathématisation à outrance de l'économie, avec la promotion d'un *homo œconomicus* qui a bien peu à voir avec la réalité de l'action humaine¹⁵. La biographie de Hülsmann permet de répondre à cette critique fondée sur une mauvaise compréhension du libéralisme, en présentant une spécificité de l'école autrichienne : le refus de la mathématisation de l'économie. Comme Mises l'écrivit dans *L'Action humaine*, « La méthode mathématique doit être rejetée, et pas seulement en raison de sa stérilité. C'est une méthode entièrement fautive, partant de postulats faux et conduisant à des déductions fallacieuses. Ses syllogismes ne sont pas seulement stériles ; ils détournent l'esprit de l'étude des problèmes réels [...]. En fait, ils décrivent seulement un état de choses hypothétique et irréalisable. [...] En fait, ils rendent confus et embrouillé ce qui est traité de façon satisfaisante dans les manuels d'arithmétique et de comptabilité. »

¹¹ Pour une critique de Lange par Hayek, voir par exemple *Two Pages of Fiction : The Impossibility of Socialist Calculation*, Economic Affairs, Avril 1982, pp.135-142

¹² Mickael Polanyi, *La Logique de la liberté*, 1951

¹³ John Jewkes, *Ordeal Planning*, 1946

¹⁴ Friedrich Hayek, *La Route de la servitude*, 1945

¹⁵ Sur cette critique, on pourra lire *Qu'est ce que le libéralisme ?* de Gérard Dréan in *Sociétal*, n°59, 1^{er} trimestre 2008

Comme cet exemple nous l'a montré, la biographie de Mises que nous donne Hülsmann est non seulement une occasion de comprendre l'école autrichienne mais aussi de retrouver le véritable libéralisme par delà les idées reçues propagées en France. Dans un contexte marqué par la montée en puissance des doctrines étatistes et où le libéralisme classique du XIXe siècle s'affaiblissait progressivement, Mises a su en restituer les fondements et lutter pour le retour en grâce des idées libérales à travers le Colloque Walter Lippmann ou la Société du Mont-Pèlerin. Il a été le dernier chevalier du libéralisme, il a aussi été l'un des premiers chevaliers de son renouveau.

Limites

Cette présentation serait incomplète si nous n'abordions pas plusieurs limites de l'ouvrage de Hülsmann.

La conciliation d'une perspective factuelle très détaillée et d'une perspective intellectuelle qui est lisible par un néophyte est problématique : Hülsmann a cherché à écrire un ouvrage qui intéresse et le spécialiste, et le néophyte. On peut craindre que seul le premier aura le courage d'aller au bout de l'ouvrage de plus de mille pages. En outre, le second trouvera probablement trop détaillés les rappels sur les fondements principaux de la pensée de Mises.


On aurait également aimé une meilleure mise en perspective de la pensée de Mises avec celle d'autres membres de l'école autrichienne, comme Friedrich Hayek. Si Mises est probablement celui qui a fait la théorisation la plus complète des fondamentaux de cette école, certaines de ses positions n'ont pas fait l'unanimité parmi ses disciples et le livre aurait gagné à exposer ces différents ou du moins les prolongements ultérieurs de l'école autrichienne. Dans la même veine, les différences entre l'approche autrichienne de Mises du libéralisme et l'approche *néo-libérale* (dans le sens originel du terme) ou ordolibérale auraient pu être complétées, même si l'auteur les évoque brièvement en parlant principalement de la Société du Mont-Pèlerin¹⁶.

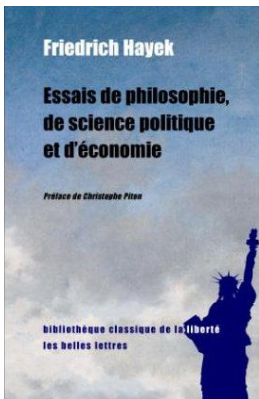
Pour résumer cela en d'autres mots, on peut regretter que l'ouvrage de Jörg-Guido Hülsmann ne réserve qu'une part trop faible à une critique de l'œuvre de Mises ou de ses divergences avec le reste des libéraux. Par exemple, le rôle de Pierson dans la genèse des idées sur le calcul

¹⁶ Hülsmann, p.874-880 et p.1003-1011

économique en régime socialiste est évacué bien rapidement en notes de bas de page. Cet aspect par trop positif du livre ne rebutera pas le lecteur qui connaît Mises mais risque de faire douter le lecteur qui découvre Mises, et qui est pourtant celui qu'il faut le plus convaincre !

Quentin Michon

riedrich A. Hayek, *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, Les Belles Lettres, Bibliothèque classique de la liberté, 525 pages.



Si vous suivez l'actualité littéraire libertarienne, vous savez sans doute qu'est sorti le mois dernier, aux Belles Lettres, *les Essais de philosophie, de science politique et d'économie* de ce célèbre auteur autrichien. Cet ouvrage regroupe de nombreux articles parus dans des revues diverses et variées, de la fin des années quarante aux années soixante-dix. La première partie, consacrée à l'épistémologie cognitive, à la métaphysique et à la philosophie de l'histoire, est ardue. Ce fut néanmoins pour moi une découverte de plusieurs textes que je ne connaissais pas, ma connaissance de l'auteur se limitant à vrai dire aux grands ouvrages classiques (*Road to Serfdom*, *Droit, législation et liberté*, ou encore *la Constitution de la liberté*).

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux essais d'économie. Rien de bien original ni nouveau, il s'agit ici tout au plus d'approfondissement de ce qui a fait le corpus de base de la pensée hayékienne (la monnaie vecteur de l'information, les cycles de formation du capital, etc ; mieux vaut lire sa *Théorie pure du capital*, si vous avez la chance de la trouver. Sinon, les articles présents sur Catallaxia permettent de se faire une bonne idée des thèses de l'auteur, je crois).

La partie la plus intéressante, et de loin de mon point de vue, est par conséquent la deuxième, consacrée aux articles « politiques » de Hayek, plus liés à l'actualité de son époque, quoique très profonds. Evidemment, on y trouve des développements de thèses ultérieures (ordre spontané, poids de la tradition, lutte contre le rationalisme extrême, etc). On y trouve surtout des éclairages tout à fait intéressants sur la synthèse qu'il a mené jusqu'à la fondation de la Société du Mont-Pèlerin ; des explications sur le poids des mythes en histoire ; ou encore le désormais célèbre texte consacré aux intellectuels et au socialisme, où Hayek explique que ce sont souvent les plus intelligents qui pourtant se fourvoient dans l'erreur collectiviste, et donne des éléments d'explication tout à fait convaincants. Ce texte est à lire avec celui-là, qui d'une certaine manière le prolonge.

Enfin, je voudrais souligner la qualité irréprochable, voire la qualité littéraire tout court, de la traduction diligentée par Christophe Piton (lequel a du reste rédigé une préface de bonne tenue). Comparée à d'autres traductions (celles d'Hervé de Quengo, qui je l'espère ne m'en voudras pas ; mais aussi celles de Raoul Audouin, ce qui n'est pas une mince comparaison), je trouve que Christophe a réalisé un excellent travail. Qu'il en soit félicité, la lecture de cet ouvrage de Friedrich Hayek s'en révèle d'autant plus plaisante.

Extrait du blog de Copeau

Essais philosophiques

Des degrés d'explication

A la différence des sciences physiques, les sciences sociales utilise un raisonnement hypothético-déductif. Un système inductif serait, selon Popper, impossible puisqu'on ne peut pas passer strictement de

l'observation des faits à la formulation de lois générales. Les « conclusions » auxquelles conduisent les théories sociales sont essentiellement négatives : elles « interdisent » l'apparition de certaines sortes d'événements et ne peuvent être définitivement « vérifiées », mais seulement progressivement confirmées par des tentatives infructueuses pour en montrer la fausseté.

A contrario, la méthode scientifique que Hayek esquisse ne consiste pas à inventer de nouvelles hypothèses, mais simplement à en sélectionner parmi les éléments du phénomène que nous connaissons déjà. Nous ne nous demandons pas si les hypothèses que nous avons utilisées sont vraies, ou si nos constructions sont appropriées, mais si les facteurs que nous avons isolés sont effectivement présents dans les phénomènes particuliers que nous voulons expliquer, et s'ils sont pertinents et suffisants pour expliquer ce que nous observons.

Un exemple bien connu de « simple explication du principe » dans les sciences naturelles, c'est l'évolution par sélection naturelle des différents organismes vivants. C'est une théorie qui n'a pas pour but la prédiction précise d'événements particuliers, et qui ne repose pas davantage sur des hypothèses au sens où les affirmations qui en découlent pourraient être confirmées ou réfutées par l'observation. Toutefois, elle délimite un ensemble de faits qu'elle autorise par opposition à ceux qu'elle « interdit ».

Les sciences sociales, au même titre que les sciences naturelles analogues à celle-ci, impose que les structures observées doivent être capables de révéler certains types de fonctionnement, et incapable d'en révéler d'autres, et qu'aussi longtemps que les phénomènes observés restent dans les limites des possibilités admises, il y a une bonne raison de considérer que le modèle met bien en évidence le principe qui est à l'œuvre dans le phénomène plus complexe.

N'oublions jamais que les sciences sociales sont moins certaines que les sciences naturelles, mais uniquement dans le sens où elles laissent plus de place à l'indéfini (parce qu'elles en disent moins long sur les phénomènes), mais pas dans le sens où ce qu'elles disent est moins certain.

Le service rendu par une théorie qui ne nous dit pas quels événements précis vont se produire à un moment donné, mais seulement à quel type d'événements nous devons nous attendre, serait peut être mieux décrit par le terme orientation que par celui de prédiction.

Règles, perception et intelligibilité

L'action est guidée par des règles. Regardons les exemples où l'organisme est capable de reconnaître des actions conformes à des règles ou structures sans être conscient des éléments de ces structures.

La perception, elle aussi, est guidée par des règles (via notamment les gestes ou les expressions du visage). En outre, la reconnaissance d'une correspondance entre des ensembles composés d'éléments sensoriels différents présuppose un mécanisme de transfert des structures sensorielles, via des attributs communs.

Des sortes de rationalisme

Il est évident que nous devons réfléchir à l'avance à ce que nous allons faire. Il semble donc difficile de croire que le désir de planification soit jamais inapproprié. Ceci est une forme de rationalisme qui tend en fait à faire de la raison humaine un instrument moins efficace qu'elle pourrait être en refusant de reconnaître les limites du pouvoir de la raison individuelle. Ce rationalisme naïf, issu de Bacon, Hobbes et Descartes, baptisons-le constructivisme rationaliste. Cette pensée marque en fait un retour à une façon de penser naïve et plus ancienne, qui supposait un inventeur personnel pour toutes les institutions humaines. Dans ce sens, le rationalisme est une doctrine qui que toutes les institutions qui profitent à l'humanité ont été, par le passé, et doivent être, à l'avenir, inventées avec une claire conscience de leurs effets désirables ; qu'elles doivent être approuvées et respectées uniquement dans la mesure où nous pouvons montrer que les effets particuliers qu'elles auront dans n'importe quelle situation donnée seront préférables aux effets qu'aurait un autre arrangement ; qu'il est en notre pouvoir de donner à nos institutions une forme telle que, parmi tous les résultats possibles, ceux que nous préférons à tous les autres seront obtenus, et que notre raison ne devrait jamais avoir recours à des systèmes automatiques ou mécaniques lorsque la prise en considération consciente de tous les facteurs rendrait préférable un résultat différent de celui du processus spontané.

Dans toute notre réflexion, nous sommes guidés par des règles dont nous ne sommes pas conscients. Hume l'a montré. Ceci s'applique à l'ensemble de nos valeurs. La raison n'est pas inutile, elle nous aide à voir

quelles sont les alternatives qui s'offrent à nous, ce qui est fondamental lorsqu'il s'agit de trancher des conflits de valeurs.

Le rationalisme constructiviste tend à dédaigner toute confiance en des règles abstraites mécaniques, et à ne considérer comme véritablement rationnel que le comportement reposant sur des décisions qui jugent chaque situation « sur ses mérites », et choisit entre plusieurs alternatives en évaluant concrètement les conséquences connues des différentes possibilités. Ce type de rationalisme mène à la destruction de toute valeur morale.

Or, nos actions forment une structure cohérente et rationnelle non point parce qu'elles ont été décidées dans le cadre d'un plan prévu d'avance, mais parce que dans chaque décision successive, nous limitons notre éventail de choix par les mêmes règles abstraites. Il est du reste impératif que nous suivions ces règles abstraites et générales dans toutes les situations, et pas seulement lorsqu'il n'y a aucune raison particulière de faire autrement.

Cette nécessité des règles abstraites s'applique encore davantage à la coordination des actions de nombreux individus différents dans des circonstances concrètes qui ne sont connues que partiellement de chaque individu, et ne se révèlent à lui que lorsqu'elles surviennent.

A la tradition rationaliste constructiviste, qui remonte à Platon, fut ressuscitée par Descartes et Hobbes au XVIIe siècle, et qui, avec Rousseau, Hegel et Marx, puis les positivistes, poussa à l'extrême ce culte de la raison, Hayek oppose une autre tradition, aussi ancienne, qui remonte à Aristote et Cicéron, puis, par le truchement de Saint Thomas d'Aquin, est parvenue jusqu'à nous via Hume et les philosophes écossais, Montesquieu, Kant et Humboldt. Tocqueville, Acton, Menger et Popper se rattachent à ce dernier courant de pensée.

Le résultat de l'action humaine mais non d'un dessein humain

La division classique entre phénomènes « naturels » et phénomènes « artificiels » est trompeuse, car ces termes excluent l'un et l'autre un vaste groupe distinct de phénomènes, et ne permettent pas de faire la différence entre une chose indépendante de l'action humaine et une autre qui résulte de l'action humaine, ou bien pour décrire ce qui résulte d'une volonté humaine et ce qui n'en résulte pas.

C'est à une division tripartite, comme le suggère Ferguson, qu'il faudrait aboutir ; le terme « social » serait le plus adapté pour définir ce type de phénomènes, mais il est malheureusement dévoyé depuis bien longtemps.

Alors que le terme « naturel » désignait jusqu'au XVIIe siècle un caractère ordonné qui n'était pas le fruit de la volonté humaine délibérée, l'esprit rationaliste du XVIIIe a, a contrario, interprété ce qui est « naturel » comme le fruit de la raison volontaire. C'est contre cette dérive que la pensée anglaise de la même époque, partant de la théorie de la common law aussi bien que de celle de la loi de la nature, ont élaboré une théorie sociale qui faisait des résultats non prévus de l'action individuelle son objet central (s'y rattachent Mandeville, Montesquieu, Hume, Tucker, Ferguson ou Smith).

Smith par exemple n'a jamais soutenu qu'il existât une harmonie des intérêts originelle indépendante des institutions qui s'étaient alors développées. Ce qu'il a affirmé, c'est que ces institutions s'étaient développées par un processus d'élimination de celles qui étaient moins efficaces.

Non seulement le droit est bien plus ancien que la législation, mais il est même antérieur à un Etat organisé ; non seulement toute loi qui est faite par l'homme ne fait que viser à la justice sans pour autant la créer, non seulement aucune loi faite par l'homme n'est jamais parvenue à remplacer toutes les règles de justice déjà admises qu'elle présuppose, mais tout le processus de développement, de modification et d'interprétation du droit deviendrait lui-même totalement incompréhensible si nous fermions les yeux sur l'existence d'un tel cadre de règles inorganisées dont le droit organisé tire tout son sens.

Ceci conduit nécessairement à la destruction de toute croyance en une justice qui puisse être découverte, et non simplement décrétée. Hayek lui substitue un critère de justice « négatif », qui permet, en éliminant toutes les règles incompatibles avec le reste du système, de nous approcher progressivement de la justice absolue.

Science politique

Allocution d'ouverture d'un colloque à Mont-Pèlerin

Pour que les idéaux qui unissent les libéraux aient une chance de renaissance, il faut accomplir une grande tâche intellectuelle. Au sortir de la guerre (ce texte date de 1947), le nombre de ceux qui s'accordent sur ce que sont les principes libéraux est réduit. C'est souvent dans les pays qui ont connu un régime totalitaire, que quelques hommes ont acquis dans cette expérience une idée plus claire des conditions de vie et des valeurs d'une société libre.

Il n'est pas suffisant que les membres de la société du Mont-Pèlerin aient des opinions « fiables » ; il faut aussi et surtout des gens qui ont combattu les arguments de l'adversaire, pour à la fois répondre aux objections de manière critique et justifier leur point de vue.

Hayek rappelle que c'est le rationalisme, intolérant et féroce, qui est principalement responsable de l'abîme qui, particulièrement sur le continent, a souvent poussé les fidèles du mouvement libéral vers le camp réactionnaire, dans lequel ils ne se sentaient pas chez eux.

La Société du Mont-Pèlerin doit rester une société fermée, qui ne soit pas ouverte à tout le monde, mais seulement aux personnes qui partagent certaines convictions fortes.

Les intellectuels et le socialisme

Il existe une croyance tenace que l'influence des intellectuels sur la politique est négligeable. Ceci est faux, car sur le long terme, ils l'exercent en formant l'opinion publique. Paradoxalement, les partis de gauche ont répandu l'idée que les problèmes politiques étaient tranchés par la force numérique des factions, alors qu'en pratique ils se sont comportés comme s'ils avaient saisi l'importance stratégique des intellectuels.

Qu'est-ce qu'un intellectuel ? il s'agit de quelqu'un qui exerce une fonction caractéristique, qui n'est ni celle du penseur, ni celle de l'érudit, ni celle du spécialiste dans tel domaine de la pensée. L'intellectuel n'a pas besoin d'avoir une connaissance spécialisée, pas plus qu'un n'a besoin d'être particulièrement intelligent, pour accomplir son rôle d'intermédiaire dans la

propagation des idées. Ce qui le rend apte à son métier est le grand nombre de sujets sur lesquels il est capable d'écrire et de discourir promptement, ainsi qu'une situation ou des habitudes grâce auxquelles il se familiarise avec des idées nouvelles plus rapidement que ceux auxquels il s'adresse. Ce sont eux qui décident quelles analyses et quelles opinions nous parviendront, quels faits sont suffisamment importants pour nous être révélés, et sous quelle forme et selon quel point de vue ils nous seront présentés. Schumpeter ajoute que c'est l'absence de responsabilité pratique directe et de connaissance acquise sur le terrain qui distingue l'intellectuel type d'autres individus.

Ils sont les organes que la société moderne a créés pour la diffusion du savoir et des idées, et ce sont leurs convictions et leurs opinions qui forment le crible à travers lequel toutes les nouvelles idées doivent passer avant d'atteindre les masses. Ainsi, de nos jours, même les plus fervents adversaires du socialisme obtiennent leur information de sources socialistes pour ce qui est des sujets dont ils n'ont pas une connaissance de première main.

Ce ne sont ni des intérêts égoïstes, ni de mauvaises intentions qui déterminent les vues des intellectuels, mais la plupart du temps des convictions honnêtes et de bonnes intentions. Deux points sont à souligner.

Tout d'abord, les intellectuels tranchent toutes les questions exclusivement à la lumière de certaines idées générales. Comme ils ne connaissent rien en détail, leur critère de validité d'une idée est sa cohérence avec ses autres idées et sa possibilité de s'intégrer dans une image cohérente du monde.

D'autre part, les erreurs caractéristiques de chaque époque découlent souvent d'authentiques vérités qu'elle a découvertes ; ce sont des applications fallacieuses de généralisations nouvelles qui ont fait la preuve de leur efficacité dans leur domaine d'origine. Par exemple, la notion d'égalité matérielle. Cette conception n'est pas une conviction morale spontanément apparue ; elle est au contraire une construction intellectuelle, qui n'en a pas moins rigoureusement agi comme un principe de sélection entre les différentes orientations de politique sociale.

Il ne faut pas oublier non plus que, pour un homme talentueux qui accepte l'état actuel de la société, un grand nombre d'autres chemins vers le pouvoir sont ouvertes, alors que les désœuvrés et les frustrés trouvent dans la carrière intellectuelle un marchepied à la fois pour l'influence et le pouvoir. De surcroît, l'homme de talent de tendance plus conservatrice

deviendra un érudit, tandis qu'à l'inverse, pour les plus radicaux, la quête intellectuelle est plus souvent un moyen qu'une fin. Par conséquent, c'est un fait, non pas que les gens les plus intelligents sont socialistes, mais que, parmi les gens les plus intelligents, une proportion plus grande de socialistes se consacre à ces travaux intellectuels qui confèrent une influence décisive sur l'opinion publique dans une société moderne.

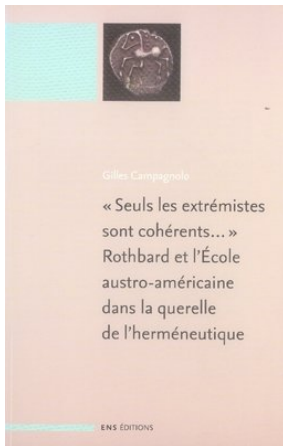
Le libéral intellectuel, lui, est contraint à l'isolement. Il passe, aux yeux des intellectuels spéculatifs, pour un timide thuriféraire de la société telle qu'elle est. Par la même occasion, les hommes de pouvoir le révoqueront comme un théoricien stérile. *A contrario*, un libéral traditionnel se condamnerait s'il faisait une suggestion impraticable.

Ce dont nous manquons, c'est d'une Utopie libérale, un véritable libéralisme radical qui n'épargne pas les susceptibilités des puissants (syndicats compris), qui ne soit pas trop sèchement pratique, et qui ne se confine pas à ce qui semble politiquement possible aujourd'hui.

Fabrice Ribet



Gilles Campagnolo, *Seuls les extrémistes sont cohérents... Rothbard et l'école austro-américaine dans la querelle de l'herméneutique*, ENS Editions, 2007, 174 pages



Cet ouvrage vise à expliciter, depuis le texte d'une conférence prononcée par Murray Rothbard à Cracovie en 1987, le sens de la querelle qui a opposé durant quelques années, parfois entre eux, des représentants de l'école autrichienne aux Etats-Unis, au sujet de l'herméneutique en économie.

**Mises relu par Rothbard :
l'apriorisme extrême**

Pour Rothbard, toute tierce partie entre les partenaires d'un échange (et l'État en tout premier lieu) profite indûment d'une intrusion illégitime. Toute intervention gouvernementale est un péril auquel il faut empêcher de nuire. Il considère que l'axiome de l'action humaine, qu'il est pour le moins difficile de contester, et les déductions logiques conduites jusqu'aux résultats ultimes, mènent à LA vérité, une et inébranlable. En effet, toute conséquence déduite logiquement d'axiomes

tenus pour vrais aura la même valeur de vérité qu'eux. Rothbard voit ainsi dans l' « extrémisme », qu'il revendique comme une preuve de cohérence, le gage véritable du sérieux d'une pensée.

Pour Rothbard, l'empirisme visant à tester des hypothèses théoriques n'a pas de sens. En effet, pour lui, la science économique est dérivée de la science de l'action humaine. La conception positiviste réduit la théorie au statut d'un simple outil dont la validité se mesure à la conformité des prédictions qu'il permet avec une réalité observée a posteriori. Or, les faits ne sont ni vrais ni faux. Ce n'est donc pas parce qu'on obtient une concordance des résultats numériques prédits sur telle ou telle variable avec ceux mesurés à partir du terrain d'observation qu'il est pour autant justifié de partir de n'importe quelle hypothèse (irréaliste, voire farfelue).

La théorie autrichienne nie précisément que la mesure de l'utilité soit possible. D'une part, son caractère subjectif ne permet pas de ranger les préférences ordinalement¹ ; d'autre part, l'outil de mesure ne peut être forgé sans recourir à une théorie elle-même employée pour la prédiction.

L'apriorisme extrême de Rothbard se veut l'accomplissement de la pensée de Mises. Il faut prendre en considération l'agent économique *réel*, pour qui la valeur de toute chose ne peut être que *subjective*. L'axiome pose que l'homme est libre, et la praxéologie entend rendre compte des causes de l'action humaine. Ensuite, la praxéologie énonce des principes a priori, qui ainsi sont immédiatement exacts. L'axiome fondamental est l'existence de l'action humaine : toute affirmation ou négation est déjà action, tout dire étant en effet déjà un agir. Ce faisant, la science n'a besoin d'aucun test empirique. La praxéologie établit entre l'être qui agit et la pensée qui le connaît *la* relation de vérité. Du reste, les théorèmes déduits de l'axiome fondamental et des postulats ne pourraient pas être testés, même si cela était désirable².

La conséquence qui découle naturellement de cet a priori extrême est que les individus sont libres lorsqu'ils sont *seuls* responsables de leurs décisions, qu'ils sont d'ailleurs seuls capables de prendre pour eux-mêmes.

Un « Autrichien » américain

1 Voir P. Livet, « Cardinal vs. Ordinal order in Menger's framework », G. Campagnolo ed., *Contemporary Commentaries on Menger*.

2 « Toward a reconstruction of utility theory », 1956, traduit dans *Economistes et charlatans*, 1991.

On ne peut pas comprendre la pensée de Rothbard si on ne s'inscrit pas dans le contexte d'opposition méthodologique sinon idéologique qui oppose depuis cent cinquante ans deux camps parmi les économistes libéraux. Il y a d'une part le camp positiviste, néo-classique puis scientiste fondé sur le calcul économétrique, incarné depuis un demi siècle par l'école de Chicago, et qui porte haut les couleurs du capitalisme laissez-fairiste, tout particulièrement via une ribambelle de prix Nobel d'Economie, couronnés de manière quasi consécutive depuis le début des années soixante-dix. Et il y a d'autre part l'école autrichienne, fondée sur les traces de l'ouvrage majeur – quoique largement inconnu en France – de Carl Menger *Principes d'économie politique*, paru en 1871. Mises, qui systématise la science de l'action humaine, la praxéologie, conçoit cette science interdisciplinaire comme un prolongement direct des fondements posés par Menger.

Cette opposition trouve ses prolongements jusqu'à nos jours, il n'est qu'à lire les critiques acerbes que les « Autrichiens » écrivent à l'encontre des économistes obsédés des équations complexes, et pour autant incapables de décrire une quelconque réalité tangible.

C'est en faisant sienne la méthode autrichienne que le jeune Rothbard se fit connaître, au milieu des années soixante. Contre la lecture keynésienne de l'histoire économique, il montra que le krach de 1929 n'était pas dû aux défaillances inhérentes au marché, à l'inaction de présidents laissez-fairistes, pas plus que le salut ne vint du New Deal Rooseveltien. Au contraire, Rothbard démontra que Hoover avait déjà lancé les programmes de dépenses publiques et de grands travaux ; l'étatisme ne suivait donc pas le krach, mais le préparait et l'accompagnait³.

Contre l'école de Chicago ensuite, en critiquant la méthode positiviste, incarnée tout particulièrement par le déjà célèbre Milton Friedman. Il jugea ainsi que la FED avait aggravé un mécanisme par ailleurs déjà *engagé* par le marché lors du krach, par manque d'indépendance, en alourdissant ainsi le poids néfaste de l'emprise *déjà* existante du *gouvernement* sur une grande partie de l'économie. Ce faisant, il remettait en cause toute la lecture monétariste de cet événement majeur. Rothbard a des mots très durs à l'encontre de « *l'instance complaisante sur l'importance vitale*

3 « The Hoover Myth », J. Weinstein et D. W. Eakins ed., *For a New America : Essays in History and Politics from Studies on the Left, 1959-1967*, et « Herbert Hoover and the mythology of Laissez-faire », *A New History of Leviathan*, codirigé avec R. Radosh en 1972.

des tests empiriques des déductions faites à partir des hypothèses [...], théorie fondée sur des suppositions qu'on reconnaissait pour fausses et extrêmement irréalistes »⁴.

Rothbard ne cherche pas à *prouver* la théorie au moyen d'exemples tirés de l'histoire, mais il espère montrer le bénéfice à tirer de ses concepts par leur illustration – laquelle enrichit les théorèmes démontrés *par ailleurs* dans la théorie. La différence est de taille.

Les trois courants de l'école austro-américaine

S'il fallait écrire en quelques mots la généalogie de l'école autrichienne, il faudrait peut-être remonter à Say⁵. Rothbard montre les hypothèses méthodologiques qui avaient conduit le courant autrichien, dès sa fondation par Menger, à s'écarter des autres positions des marginalistes (Jevons, Walras), qui avaient ensuite permis la synthèse néoclassique et l'avènement du *mainstream*. Les austro-américains, eux, sont certes tous fidèles à la théorie subjective de la valeur, défendent un raisonnement marginal dynamique aux antipodes de l'équilibre général, mais ils poussent aussi beaucoup plus loin que Menger la logique praxéologique, en énonçant des postulats, en se basant exclusivement sur l'apriorisme misésien, en s'appuyant sur une méthode strictement causale, qui fait de l'école austro-américaine un dérivé parfois lointain du fondateur Menger.

Il faut souligner que l'exil dû à la guerre, en Angleterre puis aux Etats-Unis, des Autrichiens, réputés, célèbres, honorés dans leur pays, a été vécu comme un isolement doublé parfois d'une certaine humiliation. Mises a été tenu en marge de la profession économique nord-américaine, réduit à minuscule séminaire de la médiocre New York University. Même Hayek, pourtant plus connu⁶, ne put être accepté qu'à l'université de Chicago, au Département de sciences sociales, et encore, après avoir essuyé un refus de la part du Département de sciences économiques. Il est peu contestable que tous les auteurs Autrichiens exilés, et leurs disciples avec eux, ont souffert d'un manque de reconnaissance, tant au plan institutionnel qu'intellectuel. Ceci a rendu encore plus tendue la querelle en héritage (sinon en légitimité) à laquelle se sont livrés les trois meilleurs disciples de Mises.

4 *Economistes et charlatans*, 1991, recueil d'articles traduits en français.

5 C'est en tout cas ce que fait Rothbard dans *An Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, vol. 1 : *Preclassical Economics* ; vol. 2 : *Classical Economics*, Aldershot, E. Elgar Pub.

6 Du fait de son passage à Londres et de sa relative célébrité dans le monde anglo-saxon.

Israel Kirzner est celui qui a le plus pris une direction compatible avec le *mainstream* des économistes, moyennant un relâchement (voire un abandon) de l'apriorisme méthodologique. Il a fourni d'incontestables avancées à la science économique (rôle du temps dans les processus et les cycles, ignorance partielle des agents⁷, échange comme « faiseur de prix »), en réhabilitant le calcul économétrique au sein de la praxéologie, mais au prix d'un tel éloignement de l'orthodoxie misésienne qu'il est à la marge de l'école autrichienne.

Ludwig Lachmann incarne un deuxième type d'héritage. Il a l'ambition d'élaborer une science générale en sciences sociales. Pour y parvenir, il a recours à des catégories extérieures au seul dogme misésien, par exemple la sociologie économique de Max Weber. En ce sens, Lachmann a fondé une doctrine subjectiviste systématique, plus systématique encore que celle de Menger. Le fait de considérer que l'homme recherche les moyens de survivre avant le loisir ou le plaisir relève d'une approche qui n'est pas authentiquement subjectiviste, et il se peut que cet ordre-là soit plus culturel que naturel.

Enfin, Rothbard incarne le dernier type d'héritage de Ludwig von Mises. Il entend être le gardien de l'orthodoxie. Très peu reconnu dans le milieu universitaire américain⁸, Rothbard est extrême, et donc fascine et impressionne. Rothbard mettait stratégiquement ses rivaux austro-américains en demeure de l'affronter et plaçait son propre courant au centre des rivalités internes du mouvement autrichien. Rothbard ne s'embarrasse pas de nuances : il faut que des agences d'audit définissent et garantissent des normes (de sécurité ou autres), il faut supprimer tout droit public au profit des seuls contrats privés, supprimer les Etats, abolir toute législation allant au-delà de la simple garantie de la liberté d'action de chacun. Son extrémisme consiste à laisser l'entendement s'exercer librement et sans frein⁹.

7 Ces deux points sont parmi les plus fondamentaux de la pensée de Hayek.

8 Il n'enseignera qu'à l'obscur Brooklin Institute, et à la non moins obscure université du Nevada.

9 Citons l'exemple des trusts : aux yeux de l'immense majorité des économistes, Mises compris, les monopoles sont condamnables. Mais Rothbard est formel : étant donné que toute atteinte aux accords privés est plus néfaste pour le marché que de tels accords, quels qu'ils soient, il faut autoriser la constitution de cartels à partir du marché. La perte de richesse n'est pas à craindre car, spontanément, d'autres conventions privées établiront à terme des contrepoids lorsque les consommateurs se trouveront lésés.

Les deux sources de l'herméneutique

Durant les années soixante-dix, une méthode venue des lettres, l'herméneutique, et un courant de pensée inspiré des humanités, le post-modernisme, pénétrèrent le champ des sciences sociales. Ce sont les philosophes de l'interprétation qui ont importé l'herméneutique aux Etats-Unis. Depuis Columbia et Yale, des philosophes européens de réputation internationale gagnent l'ensemble des universités américaines, et « contaminent » la science économique.

La source américaine

En 1981, Hillary Putnam s'interroge sur la manière d'affronter l'insatisfaction née de la vulgate positiviste. Cette réflexion, ainsi que l'arrivée massive et rapprochée de plusieurs décennies de pensée européenne aux Etats-Unis, se trouvent vite réunies contre le positivisme scientifique régnant depuis les années 1950. Deux courants principaux peuvent ainsi être distingués : un courant pragmatiste d'une part (Dewey, Rorty), qui unit de nombreuses approches philosophiques à la mode contre le scientisme, à partir des notions d'action collective, de débat démocratique, de solidarité supra-individuelle¹⁰ ; le courant institutionnaliste d'autre part (Veblen, Commons).

La source européenne

Pêle-mêle, l'herméneutique provient de la phénoménologie (Husserl et Heidegger en particulier), du mouvement structuraliste (Barthes, Deleuze, Foucault, Althusser), des courants néo-marxistes, et enfin du déconstructionnisme (Derrida). La « conversation » herméneutique propose de renouveler sans fin la compréhension des textes selon la méthode du cercle herméneutique. Surgiront ainsi les positions au travers desquelles la vérité est censée se faire jour sans qu'aucune ne puisse la réclamer exclusivement – le sens unique niant la notion même d'interprétation.

10 Le pragmatisme a comme objectif de construire collectivement un accord sur la vérité des choses ; or, pour Rothbard, il n'y a pas deux manières de dire le vrai. Lorsque les résultats de cette « conversation démocratique » seront censés d'appliquer à tous, il apparaîtra qu'ils ont à terme pour conséquence de contraindre l'agent individuel – ce qui, pour Rothbard, revient à attenter à sa liberté.

La trahison subjectivo-herméneute

Rothbard souligne que l'accueil favorable réservé à l'herméneutique n'a été possible en économie que parce que le scientisme ambiant des positivistes (friedmaniens) avait déjà dévoyé la science. Pour Lachmann, les motifs des agents dans les actes d'échange ne sauraient être négligés. Et ces motifs ne peuvent être appréhendés par la simple mesure de l'utilité en termes de plaisir, à la mode utilitariste (Bentham, Mill), fût-elle une utilité subjective, comme le propose Jevons. Lachmann propose donc, pour explorer les motifs véritables des agents dans l'échange, d'« ouvrir » d'autres champs d'analyse, comme l'herméneutique. Lachmann propose ainsi de s'inspirer des travaux de Max Weber, lequel conjugait une explication tirée de l'économie hongroise et l'explication « compréhensive » des agents. Lachmann invite les économistes à reconnaître que les agents sont porteurs de projets ; les effets des actions, tant volontaires qu'involontaires, imposent alors de chercher l'intention qui a présidé au choix d'agir, et si le projet est mené à bien selon cette intention, de déterminer si ce succès est marqué a priori par une grande part d'effets attendus.

Or, qui dit volonté d'un agent à l'œuvre dit aussi compréhension de cette volonté par l'observateur qui analyse son comportement. C'est à ce moment que l'herméneutique s'introduit dans la science sociale. Les choix formés par l'agent sur la base de croyances et soumis à des révisions, des changements de croyances, etc., présentent toujours matière à *interprétation*. Lachmann voit là pour la position autrichienne une pertinence supplémentaire.

L'herméneutique est un processus de dévoilement de ses propres fondements, là où la praxéologie est une dogmatique apriorique qui s'assume comme telle.

Puisque l'herméneutique est une interprétation des symboles et des textes, la question se pose d'imaginer comment celle-ci peut devenir une science de la révélation des intentions subjectives des agents. La George Mason University, bastion autrichien, est au cœur de cette initiative, en la personne du disciple de Lachmann, Don Lavoie. Le « tournant interprétatif » a contribué à forger un langage interdisciplinaire, auquel l'économie est restée à l'écart.

Les enjeux d'un discours

De nos jours, selon Rothbard, les herméneutes austro-américains travestissent le subjectivisme en un tissu de motivations qu'ils ne finiront jamais de démêler, puisqu'ils sont privés de l'a priori fondamental révélé par Mises. En faisant preuve de naïveté dans la méthode, et en refusant de voir « la vérité de l'apriorisme extrême », ils provoquaient en quelque sorte la suspicion qui devait fatalement naître à leur rencontre. L'erreur relativiste, ancienne, revêt l'herméneutique comme un masque neuf. Puisque la solution praxéologique est la seule vraie, le philosophe qui ne l'épouse pas ne peut le faire que par ignorance, ou mauvaise foi.

Le germe de l'impérialisme scientiste des *Reaganomics* de Chicago a produit un retour de bâton prévisible. Il a pris la forme de l'épidémie constructiviste et relativiste pour finir par les aberrations du tournant interprétatif et de la conversation herméneutique¹¹.

Une nouvelle théorie de l'action remplacera-t-elle la praxéologie ?

L'herméneutique de la « conversation » investit de facto la théorie qui est au centre de la praxéologie, celle de l'action. Elle propose une vision alternative à la dogmatique axiomatique déductiviste en proposant la construction *collective* de la vérité de cette « action ». L'herméneutique, selon Rothbard, fournit une théorie, ou plutôt plusieurs, voire autant qu'on en veut ; elle est principe de création de principes, alors que la conception misésienne du monde, au contraire, prétend réduire au minimum ces derniers en vue de laisser s'imposer d'eux-mêmes à tous et sans discussion.

Pour les herméneutes, s'il n'y a pas d'action sans agent, il n'y a donc pas non plus de volonté manifestée par l'action sans *signification*. L'interprétation de cette volonté et le *sens* de cette action sont les objets de la méthode herméneutique. Les herméneutes ne se limitent donc pas à *comprendre*, mais *expliquent* des phénomènes dont ils *comprennent* les causes, c'est-à-dire les motivations des comportements manifestés. Pour Lachmann, les conséquences volontaires des actions sont aussi importantes que les conséquences involontaires et c'est en les rapportant aux agents, qui

¹¹ Rothbard a tout particulièrement la dent dure à l'encontre de McCloskey, qui a introduit la rhétorique en économie, fut-ce pourtant l'ami de Rothbard.

prennent en compte leurs échecs comme leurs succès, que leur signification se comprend. Les agents révisent alors leurs croyances et leurs jugements en vue de nouvelles actions et rien ne saurait endiguer ni figer ce mouvement permanent¹².

L'interprétation herméneutique contraint les économistes à se pencher sur la signification de l'action par le fait même qu'ils traitent une question d'économie – qui n'est jamais simplement donnée ; les économistes doivent prendre en compte leur propre position d'observateur et leur manière de poser les questions.

Le sens des imprécations de Rothbard

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la version austro-américaine de l'école autrichienne la domine. Le Mises Institute s'en veut le quartier général. L'enjeu peut ainsi être exprimé de la manière suivante : si la méthodologie positiviste en économie doit s'écrouler, et Friedman et les siens finir aux oubliettes, ce qui serait une bonne chose aux yeux de Rothbard, encore faut-il savoir de quel côté « tombera » la science, celui des apprentis herméneutes gauchistes, ou celui des dogmatiques misésiens. Rothbard pense que les orientations positivistes et herméneutes ont formé une alliance objective : leurs lacunes réciproques ont pu conduire à passer de l'une à l'autre sans difficulté.

Rothbard incarne sans rougir une vision paranoïde d'un complot généralisé, fomenté par tous les ennemis du vrai libéralisme : les erreurs néo-keynésiennes ont laissé la place à un « faux » libéralisme économique incarné par les Chicago boys, qui trahissent le marché tout en se réclamant de lui ; les universités jusque-là sanctuaires de l'économie libérale (George Mason en particulier), les agences gouvernementales, la presse, tout est le fruit d'un complot gauchiste généralisé. Pour Rothbard, tous sont de mèche : le relativisme le plus éculé, le plus erroné, le plus pernicieux, se cache sous l'approche neuve de l'herméneutique, approche à laquelle ont conduit les

12 « *Le monde ne se comprend pas dans une réception passive de données sensorielles (sense data), ni par un accès immédiat à la réalité objective elle-même. Il ne se comprend qu'au travers de la participation active des interprètes, qui posent inévitablement des questions et apportent des « préjugés » que leur texte pouvait ne pas comporter dans le contexte originel* », Don Lavoie, *Economics and Hermeneutics*, 1990, introduction.

erreurs fondamentales des positivistes en économie et des pragmatistes en philosophie.

Rothbard entend aussi renverser la charge de la preuve de la légitimité et de l'efficacité de toute organisation socio-économique autre que le marché parfaitement libre et concurrentiel.

Comme presque toujours chez Rothbard, sa rhétorique fonctionne sur les modes de l'appel à l'indignation, de la raillerie contre les adversaires de l'attaque *ad personam*, mais aussi de l'humour. Il cherche ainsi à tourner en ridicule les concepts herméneutiques, il crie au totalitarisme, et il juxtapose systématiquement des penseurs très divers, créant ainsi des généalogies et des parentés sinon toujours fictives, du moins très rapides et souvent douteuses.

Rothbard n'oublie jamais que l'école austro-américaine extrême qu'il incarne pourrait trouver un jour un environnement favorable ; la rhétorique qu'il emploie prépare ainsi le terrain non seulement d'un rejet des concepts herméneutiques, mais de l'avènement de l'alternative praxéologique.

Le relativisme subjectiviste des herméneutes n'est pas l'étude de la subjectivité de l'agent, que défend l'école autrichienne. Il s'agit de la subjectivité du scientifique, qui analyse des « textes » en fonction de sa seule appréciation personnelle. Se trouve ainsi interdit tout accès à un savoir véritable, qui devient impossible par définition.

A contrario, l'exactitude de concepts définis a priori est fondamentale. La praxéologie offre la perspective claire d'une déductibilité *totale* du monde : l'extrémisme de la position n'est autre que sa *cohérence* même, et Rothbard nierait qu'elle fût naïve si l'on considérait que l'entendement seul doit servir de guide à la science.

Fabrice Ribet



Jacques de Saint Victor, *les Racines de la liberté : Le débat français oublié, 1689-1789*, Librairie académique Perrin, 2007, 354 pages.



C'est un livre d'histoire des idées que nous propose Jacques de Saint-Victor, historien, avocat, journaliste au *Figaro économie*, critique littéraire. *Les racines de la liberté* soulève des questions qui apparaissent alors aussi fondamentales pour l'époque qu'elles ont été oubliées par la suite : des questions telles que l'origine du pouvoir ou comment réformer la monarchie agitent notre XVIII^e siècle.

Saint-Victor dissipe les caricatures et montre la complexité des lignes politiques de ce siècle des Lumières. Trop souvent on résume le XVIII^e siècle français à une lutte entre deux camps bien délimités. Parfois le principe de ces camps est la classe : nobles contre bourgeois. Parfois le principe est idéologique : les Lumières progressistes contre les obscurantistes. Saint-Victor met en évidence à quel point en réalité le camp

des modernes est profondément divisé : les physiocrates ne soutiennent-ils pas le roi ? Les princes n'offrent-ils pas abris et soutien financier aux pamphlétaires anti-absolutistes ?

La liberté gothique, réelle ou fantasmée ?

Le cœur de l'ouvrage de Saint Victor est de nous montrer que déjà au temps de Louis XV la France est secouée par une guerre des mémoires. Puisque le Roi invoque Rome et la tradition pour fonder son pouvoir, tous ceux qui entendent contester l'absolutisme ou accroître leur pouvoir contre le roi, vont chercher dans les invasions germaniques datant de Clovis et au-delà les racines de la liberté : un état plus ou moins mythique de liberté originelle, oublié de l'histoire officielle. Car au XVIII^e siècle la légitimité du pouvoir semble se justifier par ses sources. Le roi entend promouvoir une interprétation romaniste de l'histoire, qui fait de lui l'héritier des empereurs romains à travers Clovis qui avait reçu le pouvoir de ceux-ci¹. À l'inverse une autre historiographie part de l'état des conquérants francs dans la Gaule romaine, originellement libres voire égaux (pour Mably) pour montrer que le roi a usurpé son pouvoir.

À cet égard, l'histoire du vase de Soissons est éminemment ambiguë. Comme le montre Jacques de Saint Victor, il y a deux temps dans ce récit : dans un premier temps, Clovis réclame un vase magnifique pour le restituer mais un guerrier s'y oppose avec succès, ce qui semble faire du roi un égal parmi ses guerriers. Puis vient le deuxième temps : Clovis reconnaît ce même soldat et lui fracasse le crâne en criant : « *Souviens-toi du vase de Soissons* », montrant cette fois-ci qu'il est au-dessus de ses guerriers. Au XVIII^e siècle, tout l'absolutisme du roi – à supposer qu'on puisse réellement parler d'absolutisme pour un Louis XV bien moins potent que son arrière-grand-père – semble suspendu à cette question des origines.

Pour autant, l'interprétation germaniste sert des desseins très variés. Pour Boulainvilliers, dont Jacques de Saint Victor offre une réhabilitation vigoureuse et convaincante, les héritiers des assemblées franques sont les pairies. Pour les Parlements², il s'agit bien sûr d'eux-mêmes. Ces Parlements qui ont précipité la Révolution non pas pour lutter contre l'absolutisme mais pour se l'attribuer seront parmi les premiers

1 Encore qu'au XIII^e siècle, le roi et ses légistes faisaient interdire l'enseignement du droit romain à Paris et assuraient l'indépendance vis-à-vis l'empereur du Saint-Empire.

2 C'est-à-dire les cours de justice d'Ancien Régime

victimes de la Révolution. Pour un courant plus républicain enfin, les héritiers de ces assemblées d'égaux sont la nation elle-même, dont le concept est alors détaché du Roi. La Nation est représentée par les Etats généraux qu'il convient de convoquer pour résoudre ces maux qui accablent la France.

Mais ce que veulent tous ceux qui développent cette théorie germaniste ce n'est pas une révolution mais une restauration de la véritable monarchie mixte ou limitée qu'ils disent oubliée, à l'image de la Glorieuse révolution anglaise, qui s'est inscrit dans l'histoire et la tradition, ce qui explique son succès.

Une critique un peu simpliste des physiocrates

Dans cet enchevêtrement de conflits, la place accordée aux physiocrates n'est pas des plus flatteuses. Si Jacques de Saint Victor offre une place importante à ces précurseurs du libéralisme économique, c'est pour condamner leur dogmatisme et leur maladresse. Peut-être est-il à ce propos regrettable que l'auteur ne fasse pas de distinction entre le despotisme éclairé et le despotisme légal ou encore critique un discours économique un peu caricaturé avec des formules faisant allusion au débat français actuel très hostile au libéralisme économique. Si les physiocrates refusent que le propriétaire soit forcé de vendre son blé pour soi-disant éviter une disette ce n'est pas seulement au nom de principes et théories abstraites, moins encore pour défendre l'intérêt particulier contre l'intérêt général, c'est parce que croire que ces réquisitions servent le bien public est aussi facile que simpliste et faux. Par ailleurs Saint Victor explique que le libéralisme économique a mieux marché en Angleterre parce que les propriétaires détenaient le pouvoir de contrainte et mataient les révoltes, ce qui est peut-être un peu court.

Quand Saint Victor cite Adam Smith : *« la famine n'est jamais due à une autre cause qu'à la violence du gouvernement quand il essaie de remédier, par des moyens impropres, aux inconvénients d'une disette », il ne prend pas au premier degré un propos pourtant limpide, il l'interprète comme donnant une justification intellectuelle à ce qu'il perçoit être les seuls intérêts des propriétaires et de l' "économie »*, sans voir que comme aujourd'hui la libéralisation est supposée servir les intérêts de tous.

Quoi qu'il en soit, de cette critique des physiocrates on se dirige progressivement vers la promotion du républicanisme classique avec des auteurs tels que Mably auquel l'auteur pardonne son utopie de communisme des biens. Saint Victor développe longuement l'apothéose de ce

républicanisme classique contre la « civilisation marchande », qui n'est pas sans faire écho aux poncifs français de notre époque.

Si le livre nécessite un peu de connaissance et d'affinités sur l'histoire pré-révolutionnaire, il ravira certainement les passionnés d'idées et d'histoire, en proposant de nouvelles perspectives, en développant le rêve oublié d'une restauration de la liberté originelle des Francs contre l'absolutisme royal et son histoire officielle.

Nicolas Rannou



Jean-Claude Michéa, *L'Empire du moindre mal : Essai sur la civilisation libérale*, Climats, 209 pages



L'Empire du moindre mal est un livre de Jean-Claude Michéa, agrégé de philosophie français. De la sélection pour recevoir le prix Wikibéral 2008, il est le seul livre à avoir été écrit par un antilibéral. L'ouvrage de Michéa qui a reçu des critiques favorables et est chaudement recommandé par ses lecteurs, apparaît le plus intéressant, le plus désintéressé de l'abondante production antilibérale, le plus capable d'apporter une contradiction pertinente là où la plupart des livres antilibéraux confirment par leur médiocrité et leur ignorance les convictions des libéraux.

L'empire du moindre mal c'est pour Michéa l'idéal de la tradition libérale qui trouve son point de départ avec Hobbes : à l'état de nature, l'homme est en état de guerre contre ses semblables. De ce postulat anthropologique pessimiste, Michéa fait naître le projet moderne qui va s'attacher à construire la société permettant à ces hommes de vivre ensemble : la société la moins mauvaise. Cette société est ordonnée par des processus mécaniques tels que le Marché et le Droit. L'Etat libéral va

s'attacher à maintenir par la force la neutralité axiologique, les valeurs transcendantes seront détruites. La société moderne ayant détruit les conditions anthropologiques sur lesquelles elle reposait, elle devient ultimement un enfer glacé.

Michéa nomme libéralisme le projet positif de la modernité

Après avoir exposé la conception de Michéa du libéralisme (I), on exposera les limites de sa critique de la modernité (II). Il conviendra encore de se questionner sur la véritable cible de Michéa, ce qui expliquera par exemple pourquoi il a choisi une définition du libéralisme aussi originale (III). Et enfin nous développerons grâce aux penseurs libéraux, l'esquisse empirique que dresse Michéa des fondements de la société (IV).

Une conception originale du libéralisme

Michéa a un mérite considérable, il ne tombe pas dans les errements de base des critiques professionnels du libéralisme. Dès le début, il met en lumière la dimension moderne du libéralisme quand beaucoup de commentateurs croient avoir à faire avec un conservatisme ou une idéologie réactionnaire. Michéa souligne par ailleurs le caractère libertaire de nombreux économistes libéraux à commencer par Milton Friedman ce qui est particulièrement rare et bienvenu. Enfin Michéa insiste sur l'unicité des libéralismes économique et politique.

Le libéralisme serait l'idéologie moderne par excellence, hypothèse aussi potentiellement riche qu'elle est généralement délaissée. Mais Michéa va aller jusqu'à assigner le nom de libéralisme à l'ensemble du projet moderne ce qui le conduit à réunir sous ce terme des personnes aussi variées que Laurence Parisot, George W. Bush ou Act Up, c'est-à-dire des personnes qui ne se revendiquent pas particulièrement du libéralisme voire se considèrent antilibérales. Dès lors pourquoi ne pas employer un autre terme que « libéralisme » ? Nous verrons plus loin que c'est pour atteindre un certain public.

Le libéralisme de Michéa rassemble donc les divers traits de la modernité : l'individualisme, le relativisme, l'utilitarisme, le progressisme, le rationalisme cartésien, pour en dresser une critique radicale.

Si la logique de Michéa peut s'avérer intéressante, le point de départ pose problème : pourquoi Hobbes et sa conception pessimiste de la nature humaine ?

Une conception pessimiste de l'homme ?

Hobbes a une influence sur la philosophie libérale en ce que, observateur des guerres de religion, il est un des fondateurs du paradigme moderne hostile aux valeurs morales transcendantales auxquelles il attribue une responsabilité dans les conflits fratricides d'alors : si les hommes s'entre-tuent, n'est-ce pas parce qu'ils défendent des valeurs morales différentes ? On retrouvera en effet cette méfiance envers les valeurs morales ancrée dans la tradition libérale. Michéa aura donc beau jeu d'insister sur l'importance de Hobbes.

Cependant le philosophe auquel les libéraux se réfèrent n'est pas Hobbes mais Locke, or entre Hobbes et Locke il y a un renversement de la conception de l'état de nature : pour Locke, l'homme n'est pas à l'état de nature un individu isolé en guerre permanente, dont la vie serait « *solitary, poor, nasty, brutish, and short* », au contraire il vit en société : l'homme est un animal social. La question du présupposé pessimiste pose donc problème.

Michéa voit le système de contre-pouvoirs confirmer ce présupposé pessimiste libéral envers un homme dont on se défie des capacités morales or ces contre-pouvoirs sont institués contre l'Etat, titulaire du pouvoir le plus puissant, et pas contre les hommes. Le laissez-faire confirmerait encore pour l'auteur ce présupposé pessimiste pourtant ne laisse-t-on pas faire quelqu'un quand on lui fait confiance ?

Certes la confiance en l'homme prédispose au progressisme. Mais le pendant est que la défiance envers l'homme prédispose au conservatisme. Et pas au libéralisme comme l'indique Michéa ! Le postulat pessimiste prêté aux libéraux est éminemment contestable.

Ce n'est pas envers l'homme que le libéralisme est pessimiste mais envers le pouvoir, tout homme qui détient le pouvoir est porté à en abuser. Comme disait Lord Acton, « *le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument.* » Mais par conséquent, et c'est presque trivial de le rappeler, si les libéraux estiment que le pouvoir corrompt cela implique que l'homme n'est pas mauvais avant d'être corrompu. La cible de la critique libérale n'est pas l'homme mais l'Etat.

Des libertés rivales ?

Michéa affirme que les libertés sont rivales parce qu'elles poursuivent l'intérêt particulier ce qui montre un défaut de sensibilité fatal aux idées libérales : la poursuite de ses propres fins, qui peuvent être altruistes (et non pas la seule poursuite de son intérêt égoïste, pure fiction), permet la réalisation des fins d'autrui. Derrière ces mots, la vérité est simple : mon boulanger veut mon argent, je veux mes croissants, nous poursuivons chacun une fin différente mais nos libertés, loin de s'affronter ou se nuire, se conjuguent.

La notion d'intérêt est source de beaucoup de confusions comme l'a bien montré Philippe Simonnot : l'intérêt au sens économique est une notion plus large que l'intérêt au sens courant, il peut ainsi intégrer des motivations altruistes. Cette équivoque aboutit incidemment à l'incompréhension de Michéa quant au calcul du PIB (p. 104). L'intérêt c'est pourtant comme le définit le *Trésor de la langue française* : « *ce qui importe à quelqu'un* », sans qu'il soit nécessaire que ce qui importe soit égoïste. Hayek parle pour sa part de fins plutôt que d'intérêt ce qui évite bien des confusions.

Des analyses hostiles

Enfin notons que Michéa, pour parvenir à ses conclusions, interprète comme tous les antilibéraux, les écrits libéraux avec malveillance, cherchant la vérité non pas dans les actes ou dans les écrits mais dans les détails et les non-dits. Ainsi quand Michéa constate que la société marchande n'a que faire du racisme, c'est pour ajouter que cette tolérance n'a pas besoin de s'appliquer aux pauvres. Quand Michéa cite Milton Friedman célébrant la collaboration permise par le marché de personnes qui ne se connaissent même pas, c'est pour en déduire que dans l'idéal libéral les gens ne se connaîtraient même pas...

Pour Michéa, la société minimale serait l'idéal du libéralisme. Une fois de plus, la notion d'Etat manque à la réflexion de Michéa : les libéraux veulent un Etat minimal et en même temps la Grande Société décrite par Karl Popper, permise par les mécanismes du marché (condition nécessaire mais pas suffisante) qui accordent les actions d'individus qui ne se connaissent pas et n'ont pas besoin de s'aimer. Loin de détruire la socialité, le marché met en relation les intérêts de tous de sorte que l'intérêt de chacun

dépend de celui des autres, ce qui explique pourquoi les guerres disparaissent avec la mondialisation. Ce qui permet la grande société c'est l'absence de fins collectives transcendantes et certainement pas l'absence de valeurs transcendantes.

Michéa compare Michel Onfray à Ayn Rand ce qui aurait pu prêter à des développements intéressants mais il n'en profite pas et la seule référence aux libertariens dans le livre ne porte pas à croire qu'il aurait pu satisfaire notre appétit puisque cette seule occurrence est l'occasion d'une erreur (certes répétée d'un auteur tiers) : l'Etat doit défendre l'individu contre la famille (p. 150).

La modernité : un projet positif ?

Admettons donc l'emploi de « libéralisme » pour désigner le projet positif de la modernité et enfin profiter du livre. Mais d'où vient donc ce projet positif ?

Qui mettrait en œuvre ce projet positif ?

Un trait frappant du livre de Michéa est son appétit pour les abstractions, jamais définies, dotées d'une volonté et donc anthropomorphiques, comme le Marché, le Droit, le Capital, les lois du Marché. C'est surtout pour ces dernières qu'une définition aurait bien été utile.

Omniprésentes dans le discours anticapitaliste d'autant plus qu'elles ne sont jamais définies, ces soi-disant lois du marché permettent un jeu de mot entre les deux sens de loi comme description de l'ordre du monde et comme commandement. Quand les économistes parlent de lois de l'offre et de la demande, ils décrivent ce qu'ils perçoivent être, mais c'est manifestement dans le sens de commandement que tous les antilibéraux évoquent ces lois du marché. Sans qu'on sache bien qui donne les ordres... Est-ce le Marché ? Ou le Capital ? Michéa accorde à ces entités des majuscules comme pour les personnifier, il leur accorde une volonté délibérée. Pourtant Michéa cite la fameuse citation de Ferguson selon laquelle la société est « le résultat de l'action humaine et non pas celui de l'intention humaine ». En suivant Ferguson, on devrait dire que la société moderne n'est le projet d'aucun dessein délibéré. Ce n'est pas l'avis de Michéa qui voit dans la modernité un projet positif, voulu, dont il attribue la

réalisation à des entités abstraites jamais définies... ou créées pour l'occasion comme ces soi-disant « *ateliers sémantiques modernes* » qui commanderaient les mots que nous employons pour satisfaire aux politiques libérales...

Michéa est généreux : nombreux sont ceux à qui il prête des intentions occultes. Outre les abstractions anthropomorphiques, il prend à témoin son lecteur contre les élites liguées contre le bon peuple : ainsi des politiques, tous libéraux comme chacun sait, qui de Strauss-Kahn à Sarkozy nous cachent la vérité et servent l'ordre du jour secret du libéralisme, ainsi des « *grands prédateurs du monde des affaires* », ainsi des « *télé-évangélistes du capital dans leur propagande quotidienne* ». On sombre là dans l'antilibéralisme le plus primaire.

Quelle politique ?

Michéa s'emploie à chercher dans la littérature libérale les règles positives dont elle réclamerait la mise en œuvre. Or il n'y en a pas. Qu'importe, Michéa nous explique que les règles négatives sont des règles positives imposées par la force contre la nature humaine.

Michéa définit le laissez-faire comme une politique positive, c'est négliger le sens des mots. De même les politiques libérales deviennent toutes des contraintes positives pour changer l'homme, c'est méconnaître que les réformes libérales visent essentiellement à supprimer la coercition étatique : supprimer les douanes, arrêter un impôt, permettre aux gens de choisir comment ils dépensent le fruit de leur travail etc.

Pour Michéa les politiques de concurrence sont libérales : l'Etat doit ainsi permettre l'application permanente des règles positive, il doit encore prévenir les agents de se laisser infléchir par des conditions morales ou idéologiques. Michéa constate à raison que ces règles contredisent l'ordre naturel des choses, il ne voit pas en revanche que les libéraux stricto sensu dénoncent précisément les politiques de « concurrence libre et non faussée ». Milton Friedman demandait leur abolition ! Quant à Hayek, dont le nom n'apparaît pas une seule fois dans le livre (!), une part essentielle de son œuvre met en valeur l'importance des règles culturelles. S'il y a donc bien un projet positif en l'espèce, il est faux de le qualifier de libéral.

Michéa cite aussi la délinquance, au sujet de laquelle il y a un « *intérêt économique majeur [...] d'un point de vue libéral [...] à maintenir un taux de délinquance élevée* ». Ainsi donc la délinquance serait décidée par des

volontés occultes pour servir des politiques libérales... Et de même la consommation est imposée par la « *propagande publicitaire*. »

La cible de Michéa

La définition du libéralisme de l'auteur lui permet de renvoyer dos-à-dos droite et gauche, chacune titulaires d'un versant du libéralisme : la droite avance le libéralisme économique au prix de l'abandon de ses exigences morales -la droite qui soutient le marché mais déteste la culture qu'il engendre-, la gauche avance le libéralisme politique aux dépens de ses convictions économiques -la gauche qui combat le marché mais adore sa culture-. L'alternative politique est donc un leurre puisque quoi qu'il arrive le libéralisme progresse toujours plus.

Michéa invite en conséquence la gauche à se réveiller, à abandonner la promotion du libéralisme et à reprendre conscience de l'importance de la morale, promue sous le nom que lui donnait Orwell : la *common decency*. Michéa s'adressant d'abord à la gauche, l'ennemi est donc celui qui à gauche se fait le promoteur du libéralisme politique et le procureur de la morale : le libertaire.

Michéa ne déteste rien tant que les libertaires, qu'il attaque en permanence. Ces libéraux de gauche (admettons) vivent en France sous l'ombre de la gauche socialiste qui lui impose son primat moral alors qu'aux Etats-Unis c'est elle qui tient le haut du pavé et donc elle ignore même qu'elle est libérale et pourtant elle existe bien : de *Libération* à Jack Lang.

Mais pour rendre la gauche sensible à son discours, Michéa ne pouvait attaquer de front ses idées reçues, il fallait se glisser dans les habits de la critique convenue : Michéa a donc appelé libéralisme les tares de la modernité, et il a assimilé le discours anticapitaliste avec son propre discours, qui est en réalité conservateur. Il a décidé d'unir les libéralismes économique et politique pour attirer le second dans l'opprobre accordé au premier. Difficile de savoir s'il s'agit là d'un artifice rhétorique habile ou d'une réflexion sincère.

Michéa développe un conservatisme hors tradition ce qui permet de faire passer un message qui sous sa forme pure aurait été immédiatement rejeté par la gauche. Mais ce faisant il s'expose à l'empirisme, à dire ce que d'autres auteurs d'autres traditions auraient pu déjà dire, à l'incohérence. Les passages de psychanalyse vers la fin en disent long, de même que les compliments adressés aux anciens socialistes et aux anarchistes : il n'est pas

facile de quitter sa famille. En ce qui concerne la psychanalyse, il ne semble pas effleurer notre auteur que celle-ci, qui déconstruit l'homme et la société et qui nie et détruit en conséquence les conditions anthropologiques de la société, est un pur produit de la modernité. De façon plus générale, le refus de l'auteur de s'inscrire dans la tradition conservatrice, sa tendance anti-système qui lui fait citer à l'appui de ses démonstrations nombre d'originaux inconnus, ses anthropomorphismes, sa méthode qui attaque de biais les libéraux, l'inscrivent à son corps défendant dans la tradition moderne contre laquelle il lutte.

Les fondements de la société

Marché, droit, contrat nécessitent ce que Michéa appelle des prédispositions anthropologiques données. C'est exact mais tout ceci a été étudié en détail par... Friedrich Hayek¹, qui montre l'importance des institutions sociales, des règles de conduites culturelles. Or ces règles sont peut-être mises à mal par le marché, ou plus exactement par la liberté des individus auxquelles le marché permet d'exprimer les préférences, il n'en reste pas moins que le grand destructeur des institutions sociales est l'Etat, qu'on prenne pour exemple le mariage, l'armée, la monnaie, l'héritage, etc.

Il est remarquable que Hayek ne soit pas cité une fois dans le livre alors qu'il est peut-être le plus important philosophe libéral du XX^e siècle. Il est vrai qu'il serait devenu intenable de conserver la conception donnée du libéralisme en l'intégrant.

Conclusion

Le livre de Michéa, s'il est stimulant et agréable à lire, s'avère décevant car la modernité méritait une bonne critique, surtout auprès de la gauche, à qui s'adresse Michéa. Notre philosophe est bon quand il critique les effets de la modernité, moins bon quand il l'assimile artificiellement au libéralisme et imagine un projet positif derrière celle-ci.

La critique de Michéa n'en demeure pas moins juste quand elle décèle dans le mouvement moderne l'émergence d'une sorte de totalitarisme, ses écrits font alors écho à ceux du philosophe Michel Villey qui voyait dans la philosophie des droits de l'homme s'accomplir peu à peu en redéfinissant un homme fictif auquel est conféré toujours plus de droits, d'abord les droits

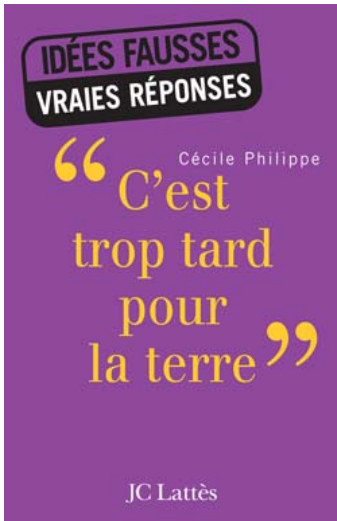
¹ Dans *Droit, législation et liberté*, PUF, Quadrige.

libéraux avant d'être ensevelit sous les droits de l'homme socialiste impliquant un contrôle toujours plus totalitaire de la société. Le livre de Michéa dans ce qu'il a de meilleur évoque ainsi le conservateur assumé Michel Villey, c'est là sans doute ce qui manque à Michéa ; assumer son conservatisme et se défaire des préjugés de la gauche.

Nicolas Rannou



Cécile Philippe, *C'est trop tard pour la Terre*, Jean-Claude Lattès, Idées fausses Vraies réponses, 173 pages



La collection « Idées fausses - vraies réponses » est dirigée par Mathieu Laine, très actif et reconnu dans la communauté des libéraux pour son travail quotidien de mise en valeur des idées de liberté. « Idées fausses - Vraies Réponses » revisitent un thème d'actualité à travers les idées reçues, en repositionnant le débat avec des données objectives (chiffres et statistiques à l'appui), des éclairages inédits et des propositions concrètes. Loin d'un libéralisme abordé de façon intellectuelle et théorique, cette collection permet à tout un chacun d'obtenir une vision raisonnée et libre des grands problèmes de notre époque à travers des ouvrages éminemment pratiques et clairs.

Le problème de l'environnement

Depuis plusieurs décennies les problèmes évidents de pollution et de catastrophes écologiques en tout genre ont fait émerger la question de la protection de notre environnement et de l'influence de l'homme sur la nature. Nombreux et actifs, les mouvements de défense de l'environnement ont rapidement été imprégnés d'idées socialistes appuyées par les propositions du Club de Rome en faveur de la décroissance. Depuis lors leur influence n'a cessé d'augmenter et leurs idées « écologistes » qui ne sont en fait qu'une compilation de principes socialistes ont trouvé un très fort écho dans les médias, le monde associatif, éducatif, et politique. Autant de milieux où les idées socialistes sont profondément ancrées. Aujourd'hui cet intérêt pour les problématiques environnementales est devenu une obsession, et ce qui n'était encore qu'une préoccupation a viré à la psychose et à l'hystérie générale, certains n'hésitant pas à annoncer la fin du monde toute proche si l'homme ne renonce pas au développement et à l'enrichissement. Ignorer un tel emballement de la société c'est abandonner les problématiques écologiques au camp des adversaires de la liberté : Cécile Philippe s'est donc lancée dans la bataille des idées et tente de rétablir une vision apaisée des problématiques environnementales, à l'opposé de l'alarmisme ambiant et de l'ambiance d'auto flagellation. A partir d'études sérieuses et de chiffres trop souvent occultés elle propose une analyse pragmatique et refuse de tomber dans le simplisme actuel.

Quelles idées ? Quelles réponses ?

Les idées reçues auxquelles répond Cécile Philippe ont été choisies précisément parce qu'elles représentent le discours dominant dans la population moyenne. Des idées dont la diffusion a été largement favorisée par leur simplicité, mais également par l'attrait des médias pour le sensationnel (d'où l'écho démesuré dont bénéficient les catastrophistes) et les solutions facilement compréhensibles pour expliquer un phénomène dérangentant et apporter une solution préconçue.

Prenons l'exemple de la première idée du livre : « Il faut appliquer le principe de précaution ! ». L'auteur rappelle que si on voit aisément les avantages d'un tel principe on refuse systématiquement d'en mesurer les inconvénients, que Bastiat appellerait « ce qu'on ne voit pas ». Ainsi, les restrictions imposées par le principe de précaution nous empêchent de progresser dans de nombreux domaines, notamment scientifiques, et de mettre au point des innovations répondant aux problèmes actuels. Nous

nous privons volontairement des progrès futurs au nom de ce principe de précaution. C'est exactement ce qui se passe concernant les OGM (deuxième idée reçue du livre : il faut interdire les OGM !). Dans cet exemple les études citées par Cécile Philippe montrent clairement que le risque que les OGM pourraient nous faire courir est très largement exagéré, surévalué. L'auteur remarque enfin que le refus du moindre petit risque est très symptomatique de notre époque où la non acceptation du risque, même minime, nous fait oublier le principe universel et intemporel du progrès de l'Homme : le processus « essai-erreur-correction ». Cécile Philippe conclut cet exemple sur la nécessité de choisir entre les risques, et dans ce cas la culture des OGM peut apporter beaucoup plus de solutions (faim dans le monde, diminution des pesticides, etc.) que de problèmes. Il faudrait donc encourager un développement responsable mais réel des OGM.

Le livre passe ensuite en revue toutes les questions récurrentes sur l'environnement. On découvre ainsi que le problème du pétrole est beaucoup moins aigu que ce qu'on nous fait croire car les réserves sont importantes, les prévisions alarmistes se sont révélées totalement erronées jusqu'à aujourd'hui et que c'est l'utilisation de cette énergie qui nous permettra dans un futur proche de trouver l'énergie de demain. Cette approche des problèmes est reprise dans à peu près toutes les idées auxquelles répond l'ouvrage. « Le protocole de Kyoto peut nous sauver ! » : encore une idée reçue qui légitime une avalanche de réglementations nuisibles à la croissance, tout comme les incroyables limitations que ce protocole scientifiquement fantaisiste voudrait imposer à l'industrie en matière de rejets de gaz à effet de serre. En ce sens il n'est pas réaliste et constituerait un frein terrible au développement dans tous les pays du monde. Pire : le protocole de Kyoto a été élaboré à partir d'hypothèses scientifiques à sens unique selon lesquelles l'Homme serait forcément coupable du réchauffement climatique. Or ces hypothèses utilisent des modèles très peu fiables, ce que les scientifiques admettent volontiers. Mais dès lors que les médias et les politiques se sont emparés de la question du réchauffement climatique, tous les scientifiques qui ont osé émettre des doutes sur l'importance du réchauffement global ou sur la responsabilité de l'Homme dans ce phénomène ont été ignorés, mis à part, véritablement ostracisés. Le réchauffement climatique est devenu un sujet où la confrontation des thèses et des modèles - qui constitue la base du raisonnement scientifique sur toutes les autres questions - est devenue impossible. Et de rappeler toutes les études dont on ne parle pas, qui à défaut de nier le réchauffement montrent bien qu'il n'est pas aussi important que ce que l'on veut nous faire croire, et que les modèles de prévision de l'évolution du climat sont mauvais. Enfin de nombreuses études montrent

que l'Homme n'a probablement que très peu d'influence sur un réchauffement amorcé depuis longtemps à l'échelle du temps climatique.


Cécile Philippe

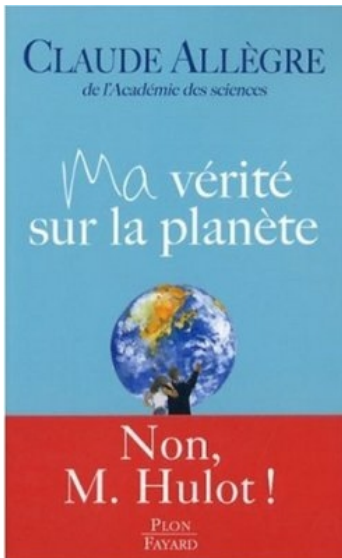
Elle est docteur en économie de l'université Paris-Dauphine et titulaire d'un Desup en gestion des entreprises dans les pays en développement. Elle a achevé sa thèse de doctorat au sein d'un think tank américain, thèse portant sur les théories de l'information et l'émergence d'un marché de l'information sur Internet.

Elle intervient régulièrement dans les médias sur les questions environnementales ou de politique générale.

Cécile Philippe est également fondatrice de l'Institut Economique Molinari, un think tank basé à Bruxelles et d'orientation libérale. Dans « C'est trop tard pour la terre » elle privilégie une démarche très didactique, présentant un plan qui démonte méthodiquement les arguments des mouvements écologistes de gauche. Ainsi le lecteur peut simplement en regardant le sommaire du livre trouver la réponse libérale aux idées reçues qu'il entend à longueur de journée dans les médias et les conversations de la vie quotidienne. Cet ouvrage ne vise pas les convaincus, il vise tout le monde, et particulièrement ceux qui sentent qu'on leur sert du prêt-à-penser sans pouvoir dire pourquoi.

Pierre Schweitzer

 Claude Allègre, *Ma vérité sur la planète*, Plon, Fayard, 237 pages.



En matière d'environnement, l'alarmisme et le recours aux émotions est malheureusement bien souvent la règle. Les ouvrages qui entendent non pas imposer par des procédés de terrorisme intellectuel leur vérité mais ouvrir un débat sont donc toujours les bienvenus. L'ouvrage de Claude Allègre, *Ma vérité sur la planète*¹, en fait partie.

Présentation

Claude Allègre, géophysicien, est une autorité scientifique reconnue. Il a remporté en 1986 le Prix Crafoord, l'équivalent du Nobel pour la géologie. En 1987, c'est la médaille Wollaston qui vient récompenser ses travaux. En 1994, il reçoit la médaille d'or du CNRS, la plus haute distinction scientifique française. Il

¹ Claude Allègre, *Ma vérité sur la planète*, Plon, 2007, 237 p., ISBN 2259206751

est aussi dans le trio de tête des scientifiques français les plus publiés dans *Science* et *Nature*, les plus prestigieuses revues scientifiques. Il est membre des académies des sciences française, américaine et indienne, ainsi que de la Royal Society. Parallèlement à cette carrière scientifique, il mena une carrière politique qui l'amena au conseil national du Parti socialiste et au poste de ministre de l'éducation nationale entre 1997 et 2000.

Depuis plusieurs années, il fait également parler de lui par son refus du catastrophisme en matière environnementale et son appel à reconsidérer le dogme du réchauffement climatique, promu par une « secte verte » qui a tout intérêt à manier la peur. Cet ouvrage s'inscrit dans cette veine militante : « Ma vérité sur la planète a été écrit initialement pour réagir contre une écologie fondée sur l'irrationnel, sur le réactionnel et finalement dirigée contre la civilisation ». Première victime du plaidoyer de Claude Allègre, Nicolas Hulot et son « pacte écologique ». Egalement visés, les anti-OGM et, plus généralement, les adversaires du progrès scientifique de tout bord.

Avec une telle ligne directrice, le lecteur attaché à la liberté de pensée et à la confrontation des opinions ne peut qu'être intéressé. Le titre lui-même n'est-il pas révélateur ? *Ma vérité sur la planète*. Ce que je pense vrai au vu de mes connaissances scientifiques et de l'usage de ma raison. Pas une vérité d'essence supérieure, inspirée par une Nature divinisée et à imposer par la force comme l'entendent Al Gore, les tenants de l'éco-fascisme comme Pentti Linkola ou ceux voulant faire punir par la justice le « négationnisme » à propos du réchauffement climatique (*sic*). Claude Allègre entend apporter sa pierre au débat, non imposer sa version par la coercition au nom d'un idéal quelconque. La démarche est éminemment libérale comme l'ont montré les travaux épistémologiques de Karl Popper ou Michael Polanyi². Claude Allègre revendique cette liberté de pensée dans le domaine écologique dans l'ouvrage et c'est heureux.

A l'opposé de cette défense de la liberté scientifique, il décrit en détail la « secte verte » et ses membres. Parmi les « gourous » figurent le « bon », Nicolas Hulot, la « brute », José Bové et le « truand », Al Gore, tous coupables de plus ou moins gros arrangements pour faire triompher leur foi³. Car, Allègre le souligne, cet écologisme extrême est une religion, voire une secte. Cette remarque est d'ailleurs faite sienne par Nicolas Hulot qui, parlant de l'écologie, n'hésite pas à la comparer à une religion, dans laquelle

² En particulier dans *La logique de la liberté*, dont on trouvera une présentation sur l'encyclopédie Wikibéral

³ Allègre, 2007, p.41 de l'édition ebook

« il y a beaucoup de croyants et peu de pratiquants »⁴. Et les propos de Nicolas Hulot que cite Claude Allègre ne sont pas pour rassurer le lecteur sur sa modération⁵ : « La modernité a profané la sphère du sacré », ou « le temps de l'information, du débat, des controverses est révolu ». Allègre ne se limite pas à Hulot, Bové ou Gore mais s'attaque pareillement aux scientifiques qui sont prêts à manier le catastrophisme pour faire parler d'eux et s'attirer des subventions.

En réponse à l'obscurantisme ou au catastrophisme des membres de la « secte verte », Claude Allègre propose une écologie fondée sur le progrès scientifique et le refus de la peur. Si l'on peut parfois s'interroger sur un certain flou dans ses propositions, les grandes lignes en sont plus séduisantes que le néo-luddisme des premiers. Allègre se fait par exemple l'avocat des OGM, seuls à même de réduire l'utilisation des engrais et d'économiser les ressources en eau. De même pour l'énergie nucléaire, que les écologistes cohérents devraient soutenir vus les rejets de CO₂ qu'elle permet d'éviter. Il se fait aussi, malheureusement, l'avocat de grands plans aux noms pompeux pour des causes plus ou moins justes, voire techniquement peu viables comme les piles à hydrogène. Convaincu des bienfaits de la voiture hybride ou de la voiture électrique, il demande leur généralisation avec l'aide de l'Etat, alors que l'histoire nous montre que cette aide a rarement eu un effet positif. La voiture hybride n'a pas décollé avec l'intervention étatique mais par le jeu du marché, quand Toyota commercialisa la Prius. Claude Allègre l'oublie et reste prisonnier des schémas intellectuels étatistes, pourtant notoirement inefficaces. Des propositions bien peu libérales parfois donc.

Cela relativise l'intérêt du message pour un prix libéral, d'autant plus quand des passages résolument antilibéraux jalonnent le livre de façon un peu incongrue. Ainsi, Claude Allègre ne rechigne pas à écrire : « Que les écologistes de tous bords sachent bien que le premier produit qui pollue la planète c'est l'argent ! En écologie comme ailleurs »⁶. Dur de voir dans ce combat la moindre once de libéralisme !

Malgré ce dernier point, Allègre nous donne un livre enlevé, plein de détermination. C'est le revers du titre que nous venons de saluer ; *ma* vérité est très tranchée, ne laisse que peu de place à certaines préoccupations pourtant juste du mouvement écologiste. La question du recyclage par exemple, qu'Allègre soutient, n'est traitée que bien tardivement et

⁴ « Hulot : "C'en est fini du libéralisme" », *Le Journal du Dimanche*, 30 mars 2008

⁵ Allègre, 2007, p.32-33 de l'édition ebook

⁶ Allègre, 2007, p.44 de l'édition ebook

succinctement. De même, certaines exagérations, si elles sont utiles pour une œuvre polémique, peuvent nuire au sérieux général de l'ouvrage.

Pourquoi nommer *Ma vérité sur la planète* ?

Même si Claude Allègre n'a pas remporté, cette année du moins, le prix Wikibéral, on pourrait se demander pourquoi un prix du livre libéral devrait récompenser un travail sur l'environnement. Parmi les nominés figurait en outre *C'est trop tard pour la terre* de Cécile Philippe de l'Institut Economique Molinari⁷, preuve d'un tropisme libéral pour les questions environnementales.

La volonté de promouvoir la liberté de pensée dans le champ scientifique face aux dogmes religieux ou apparentés ne suffit pas à expliquer cet attrait. Si la question écologique intéresse et parfois inquiète les libéraux, c'est que leur sensibilité aux menaces sur la liberté leur fait voir avec plus d'acuité que d'autres combien les mesures les plus extrêmes des écologistes mettent en péril les fondements de nos démocraties libérales.

Il faut se garder de tout catastrophisme et ne pas faire de n'importe quel amoureux de la nature un totalitaire en puissance. Cependant, l'environnement peut être le prétexte à une nouvelle augmentation du pouvoir et à des dérives dangereuses de la part des personnes les plus assoiffées de puissance. Même les personnes les mieux intentionnées ne sauraient très probablement pas gérer les pouvoirs immenses dont certains écologistes voudraient voir dotés les gardiens l'écologiquement correct. Souvenons-nous de Lord Acton : « le pouvoir absolu corrompt absolument ». Si Nicolas Hulot exprime son admiration pour Olivier Besancenot⁸, ce n'est pas par hasard. Si l'extrême droite avec en particulier le GRECE d'Alain de Benoist a fait de la décroissance son cheval de bataille⁹, ce n'est pas un hasard. En conférant à l'Etat des pouvoirs sans limites au nom de la protection de l'environnement, on ne fait qu'attirer ceux qui veulent plus de pouvoir personnel pour appliquer leurs idéologies liberticides et mortifères.

Claude Allègre est malheureusement trop discret sur ce point, et c'est l'un des manques essentiels de son ouvrage. Il cantonne généralement la question à l'économie, écrivant ainsi : « Le pacte de Nicolas Hulot conduirait la France à régresser d'un demi-siècle. Ce catastrophisme éclairé

⁷ Cécile Philippe, *C'est trop tard pour la terre*, JC Lattès, 2007, ISBN 2709629104

⁸ « Hulot: "C'en est fini du libéralisme" », *Le Journal du Dimanche*, 30 mars 2008

⁹ Alain de Benoist, *Demain la décroissance*, E-dite, 2007, 199 p.

[...] créerait chaque année plusieurs centaines de milliers de chômeurs et conduirait à mettre en place un système de rationnement comme nous n'en avons pas connu depuis l'occupation allemande ». De même, les mesures prônées par le conseiller de Hulot Jean-Marc Jancovici (limitation à un voyage en avion par an, limitation des distances autorisées en voiture, etc.) ne sont attaquées que sur leurs conséquences économiques néfastes. Mais quid du véritable assignement à résidence qu'elles représentent ? Face à ce qui est une introduction du passeport intérieur, l'argument économique est bien insuffisant ! L'argumentation de Claude Allègre oublie l'essentiel et surtout est très facilement parable par des arguments économiques flous. A l'inverse, la menace sur les libertés essentielles que sont la liberté de circulation ou la liberté de pensée est, elle, avérée et souvent revendiquée. Claude Allègre ne les mets en avant qu'en passant¹⁰ et c'est regrettable, étant donné le risque réel que des idéologies comme la décroissance ou l'éco-fascisme font peser sur nos libertés individuelles. Le président tchèque Václav Klaus l'a fait de façon autrement plus claire lors de la remise du prix Nobel de la paix à Al Gore : Quand Claude Allègre pointait les approximations de l'ancien vice-président, Klaus déclarait : « Qu'Al Gore mette en doute les piliers de la civilisation actuelle n'apporte pas trop à la paix »¹¹.

Allègre, un libéral ?

Cette critique de *Ma vérité sur la planète* est l'occasion de se pencher plus en détails sur le « cas Allègre » et sur l'aura qu'il a acquise dans les cercles libéraux. Après tout, n'a-t-il pas été nommé pour le prix libéraux.org et pour le prix Wikibéral ? Alors Allègre, un libéral qui s'ignore ?

Certes, quelques mesures peuvent parler aux libéraux : lutter contre l'isolement de l'université française et permettre un rapprochement du système éducatif du reste de la société, en particulier des entreprises. De même sa phrase célèbre sur la nécessité de « dégraisser le mammouth » montra des préoccupations de meilleure gestion de l'Etat. Mais était-ce la meilleure façon de faire ou une bravade qui, à l'inverse, a bloqué la situation ?

¹⁰ Page 33 de l'édition ebook par exemple, il écrit, dans une incise, « La démocratie, la liberté de parole auraient-elles fait leur temps ? »

¹¹ « Le prix Nobel de la Paix ne fait pas l'unanimité », site du *Nouvel Observateur*, 13 octobre 2007

L'image de libéral qu'on associe parfois à Allègre ne tient en effet pas longtemps face à l'analyse des faits. Prenons quelques exemples récents : le 5 mai 2008, il défend lors d'un débat sur France 2 un grand « plan mondial » pour l'agriculture. On peut se demander si le recours à la planification par un gouvernement mondial fait vraiment partie du canon libéral. De même, lors d'un débat face à Nicolas Baverez¹² pour le journal *L'Express*, il déclare que « le keynésianisme triomphe partout où il est appliqué » (*sic*), se fait l'avocat d'un marché « encadré » au niveau mondial et d'une banque centrale qui ne se concentre pas uniquement sur l'inflation¹³. Là encore, on est bien loin des idées libérales...

Certes, Claude Allègre a des positions plus proches des positions libérales sur certains sujets que Jean-Luc Mélenchon. Mais faire légèrement mieux que le niveau moyen du PS ou de l'UMP en matière de libéralisme, est-ce vraiment un exploit ? Surement pas un exploit suffisant en tout cas. Les mots ont un sens et dire de Claude Allègre qu'il est libéral participe du même genre de perversion du langage que quand Nicolas Sarkozy ou Bertrand Delanoë se disent libéraux. C'est se montrer complice du même mouvement qui a perverti le sens originel de *liberal* dans la langue anglaise. Sauf à vouloir être associé aux conséquences néfastes de l'interventionnisme socialisme, les libéraux devraient donc réfléchir à deux fois avant de faire de Claude Allègre un des leurs. Son combat contre l'obscurantisme soit disant écologique rejoint notre combat pour la liberté, c'est déjà bien, mais n'en faisons pas le nouveau héraut du libéralisme !

Pour aller plus loin

- Sylvie Brunel, *A qui profite le développement durable ?*, Larousse, 2008, ISBN 2035839726
- Laurent Cabrol, *Climat : et si la Terre s'en sortait toute seule ?*, Le Cherche Midi, 2008, 141 pages, ISBN 274911196X
- Michael Crichton, *Etat d'urgence*, Pocket, 2007, ISBN 2266165747
- Christian Gérondeau, *Ecologie, la grande arnaque*, Albin Michel, 2007, 277 pages, ISBN 2226179399

¹² Le simple fait de l'opposer à Nicolas Baverez, figure associée au libéralisme par les journaux, montre que le journaliste ne range pas Allègre dans cette catégorie.

¹³ « Réguler le libéralisme ? », *L'Express*, débat entre Nicolas Baverez et Claude Allègre, 22 juin 2006

- Jean de Kervasdoué, *Les prêcheurs de l'apocalypse*, Plon, 2007, 254 pages, ISBN 2259204384
- Václav Klaus, *Modrá, nikoli zelená planeta*, Dokořán, 2007, 164 pages
- Pierre Kohler, *L'imposture verte : Sevezo, ozone, amiante, dioxine, pluies acides*, Albin Michel, 2002, 280 pages, ISBN 2226132767
- Sophie Lepault, *Il faut désobéir à Bové*, La Martinière, 2005, 233 pages, ISBN 2846751617
- Bjørn Lomborg, *L'écologiste sceptique*, Le Cherche Midi, 2004, 742 pages, ISBN 2749101840
- Cécile Philippe, *C'est trop tard pour la terre*, JC Lattès, 2007, ISBN 2709629104
- Guy Sorman, *Le progrès et ses ennemis*, Fayard, 2001, ISBN 221361007X
- Recueil d'articles du *National Post* canadien, « The Deniers » : <http://www.nationalpost.com/story.html?id=22003a0d-37cc-4399-8bcc-39cd20bed2f6&k=0>

Quentin Michon



Mélanges en l'honneur de l'ouvrage primé par Wikibéral, *Les Racines de la liberté : Le débat français oublié, 1689-1789*, de Jacques de Saint Victor

iographie de l'auteur



Jacques de Saint-Victor, né en 1963, est un historien des idées, essayiste et un critique littéraire français.

Biographie

Docteur en histoire du droit, Jacques de Saint Victor passe le concours du barreau et exerce comme avocat. Il devient par la suite chroniqueur au Figaro Économie à partir de 1995, puis critique littéraire au

Figaro Littéraire depuis 2005. Il est également historien des idées et maître de conférences à l'Université Paris VIII.

Il est aussi membre du comité de rédaction de la revue Cités et auteur de plusieurs essais sur l'histoire des idées politiques, les systèmes de droit et la pensée libérale. Il a en particulier écrit Les Racines de la liberté en 2007, qui a reçu le Prix Wikibéral 2008.

Les racines de la liberté

Dans cet ouvrage, il explore les origines du discours de la liberté en France avant la Révolution française de 1789. La dérive absolutiste du régime monarchique français nourrit des critiques et des solutions alternatives, en particulier parmi la noblesse d'épée, mise à l'écart du pouvoir par les monarques. Ces critiques se nourrissent non à une source mais à deux sources différentes, que l'auteur résume ainsi : « À côté de l'héritage individualiste qui part des droits de l'individu à l'état de nature (Locke) et conduit à l'État libéral du XIXe siècle », on trouve une « tradition divergente, inspirée de l'humanisme civique de la Renaissance (Machiavel, Guichardin, [...]) qui se réclame de l'idéal néoromain et surtout du civisme de certaines cités italiennes du Moyen Âge, reposant sur l'autonomie des citoyens par la participation politique à la vie de la cité ».

Cette critique qui cherche à associer la noblesse à l'exercice du pouvoir s'inspire bien souvent des « libertés germaniques » du Haut Moyen-Âge : Un souverain élu par les guerriers, conforté dans son pouvoir régulièrement et assisté d'assemblées (les champs de mars et de mai).

Œuvres

Livres

- 1992, La Chute des aristocrates (1787-1792)
- 2002, Madame du Barry, un nom de scandale, Fayard
- 2006, Couple interdit, Fayard
- 2007, Le roman de l'Italie insolite
- 2007, Les racines de la liberté, Perrin, 354 p, ISBN 2262023794
- 2007, Critique des nouvelles servitudes (participation, ouvrage dirigé par Yves-Charles Zarka)
- 2008, Mafias : L'industrie de la peur

Articles

- "Le retour des Murs : une mondialisation fermée ?", *Cités*, Presses Universitaires de France, n° 31 2007/3, p.15-20
- "Les historiens et la « guerre de mémoires »", *Cités*, Presses Universitaires de France, n° 25 2006/1, p.192-193

Liens externes

(fr)Emission dédiée aux Racines de la liberté sur Canalacadémie

(fr)Critique par Ran Halévi

(fr)Liberté, libertés et liberté (s) germanique (s) : une question franco-allemande, avant et après 1789, article de Lucien Calvié, in Mots, 1988



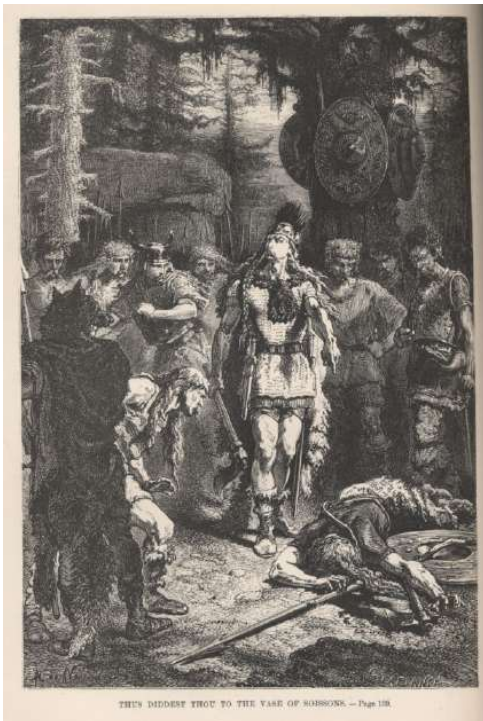
Discussions sur le forum liberaux.org

- Jacques de Saint Victor, Les racines de la liberté
- Les Racines De La Liberté, a lire !!
- Une certaine idée de la liberté

Wikibéral



républicanisme aristocratique, monarchie absolue et libéralisme



THEY DIDDEY THOC TO THE VASE OF SOISSONS. — Page 108.
Clovis : « *Souviens-toi du vase de Soissons !* »

Observant qu'en France, « à l'inverse de la plupart des démocraties, le combat politique est de nature guerrière », qu'on y est « l'ennemi de [son] compétiteur, et non son rival ou son adversaire », Raymond Barre attribue cela à la pesanteur de la tradition idéologique « de la lutte des classes »¹. Mais sans doute faut-il remonter bien plus haut, jusqu'à la « guerre sociale » lancée en 1789 par Sieyès contre l'aristocratie, et qui atteindra son paroxysme avec les échafauds de la Terreur. Retournant habilement l'affirmation alors assez largement répandue selon laquelle les nobles français du XVIII^e siècle seraient les descendants des

¹ *L'Expérience du pouvoir*, Fayard, 2007, p. 275.

Francs conquérants de la Gaule romaine, Sieyès proclame la noblesse étrangère à la nation et l'invite ironiquement à rejoindre ces forêts de Germanie où certains de ses membres croient pouvoir placer l'antique berceau de leur race.

Avant cela, la référence à la conquête franque a occupé une place centrale dans l'idéologie contestatrice de la monarchie absolue. Depuis Hotman, le thème de la liberté franque a fondé l'argumentation de la plupart des auteurs de l'Ancien Régime ayant combattu la souveraineté royale. Il constitue le fil conducteur du livre savant, puissant et profond que Jacques de Saint-Victor, historien du droit et des idées politiques, consacre au vaste et complexe courant de pensée qui, tout au long du XVIII^e siècle, s'est réclamé de l'histoire pour justifier sa contestation du pouvoir du roi de France, et pour étayer sa revendication des droits de la nation (mais en fait surtout de la noblesse) à l'exercice du pouvoir politique. Les principaux points de ce discours sont : que les Francs étaient des hommes libres et parfaitement égaux, gouvernant d'un commun accord et ayant un roi élu, chef de guerre aux pouvoirs très limités ; que les assemblées mérovingiennes et carolingiennes (champs de mars et de mai) avaient maintenu la liberté et l'égalité germaniques, dont l'esprit se retrouva au XIV^e siècle dans les états généraux ; mais que, la royauté ayant ensuite édifié un pouvoir absolu, le retour des états généraux rendrait à la nation sa participation à la prise de décision politique.

Exprimant les frustrations et les ambitions de la noblesse, le discours de la liberté germanique, qu'on retrouve jusque chez le libéral Montesquieu, relève principalement du républicanisme. Boulainvilliers, Mably ou d'Antraigues en ont trouvé le modèle chez les Francs, alors que Rousseau le placera à Sparte. Pour le républicanisme, la liberté supposait l'absence de domination et même de dépendance, l'appartenance à un Etat dans lequel la loi était l'œuvre du peuple ou de ses représentants. Dans cette perspective, il n'y avait pas de liberté possible là où s'exerçait le pouvoir d'un seul. Tout autre était la vision libérale, dans laquelle la liberté consistait dans le fait de n'être pas soumis à l'ingérence ou l'interférence de l'autorité. On pouvait donc être libre sous un roi absolu, dès lors qu'on ne subissait pas d'interférence de sa part. Les valeurs du libéralisme étaient l'indépendance individuelle, la prospérité, le bien-être ; celles du républicanisme, l'austérité, l'égalité, la participation civique.

La France du XVIII^e siècle a hésité entre républicanisme et libéralisme : sa malchance historique est que le premier ait triomphé au détriment du second. Et la noblesse en est très largement responsable. Obsédée par sa volonté de se tailler un pouvoir dans l'Etat, elle fut le groupe social porteur de la Révolution. Revendiquant comme aux siècles précédents les états généraux, qu'elle pensait à chaque fois dominer, la noblesse s'est jetée en 1788 à l'assaut du pouvoir. Mais c'est l'élite du Tiers qui a raflé la mise, confisquant à son profit la souveraineté du roi. D'où la célèbre remarque de Chateaubriand : « Les patriciens commencèrent la Révolution, les plébéiens l'achevèrent ».

L'activisme idéologique de la noblesse du XVIII^e siècle fut la conséquence de son insatisfaction politique et de son poids économique et social relativement faible. Le contraste est flagrant avec l'Angleterre, où l'aristocratie avait un grand pouvoir politique, possédait l'essentiel de la terre, dominait la société. Le libéralisme de la riche et puissante aristocratie anglaise a favorisé la révolution industrielle, ce qui permettra à l'Angleterre de devenir au XIX^e siècle la première puissance du monde. Tandis qu'en France, le pays où, comme l'a signalé Tocqueville, les conditions sociales étaient les plus égalitaires, une noblesse frustrée a développé un républicanisme dirigé contre le pouvoir royal, mais dont elle sera elle aussi la victime. Le républicanisme noble a frayé la voie au républicanisme tout court, lequel a broyé tout ensemble noblesse et royauté.

On sait que le remplacement du royaume de France, qui restait la superpuissance du temps, par une république démocratique, vertueuse, despotique, conquérante, a constitué un ébranlement majeur de la civilisation européenne, dont ont découlé beaucoup de malheurs pour la France et l'Europe, culminant dans ce qu'Alain Besançon a appelé « le malheur du siècle ». L'idéal républicain a débouché sur la dictature jacobine, qui fut un modèle pour Lénine, et sur une nation hégémonique qui a suscité le choc en retour des nationalismes européens, et notamment du pangermanisme. Cela doit être rapproché du fait que le républicanisme noble a volontiers présenté les Francs comme un peuple messianique, apportant par sa conquête la liberté dans le monde romain. Or la France, nation messianique, prétendra répandre par ses conquêtes la liberté en Europe. Le républicanisme noble avait justifié par avance l'expansionnisme militaire de la Grande Nation, ainsi que se nommera elle-même la France révolutionnaire.

Tandis que la noblesse prônait la liberté germanique perdue, dans la France du XVIII^e siècle, c'était l'Etat monarchique qui se faisait le promoteur de la modernité libérale. Sur ce point, d'ailleurs, il est excessif de parler d'un « échec du laissez-faire ». L'expérience libérale de Turgot n'a pas échoué. Passée la crise de la guerre des Farines au printemps de 1775, la liberté du commerce des céréales donne de bons résultats. Elle n'est pas la cause du renvoi de Turgot en mai 1776. Il résulte des scrupules de Louis XVI à poursuivre des réformes dont l'une – la transformation de la corvée en un impôt payé aussi par les nobles – heurtait par trop l'orgueil de la noblesse.

Turgot voulait, par la liberté des agents économiques, obtenir l'indépendance individuelle et une prospérité génératrice de mieux-être matériel. Tout en rejetant l'idée physiocratique de despotisme légal, ce grand serviteur de la monarchie assumait l'autorité absolue du roi, qu'il mettait au service de sa politique libérale. Mais, comme celle-ci impliquait d'apporter au peuple la compréhension des grands mécanismes économiques, le projet de Turgot était destiné à produire à terme des sujets intellectuellement adultes, d'authentiques citoyens. Son réformisme comportait d'ailleurs une information du pouvoir royal par un système d'assemblées élus, possible point de départ d'un cheminement progressif vers une démocratie libérale parfaitement compatible avec la royauté. Fondée sur l'apprentissage de l'intelligence du réel, telle eût été la voie française vers une participation de tous à la vie politique.

Au regard de ce qu'aurait pu être cette évolution apaisée, on mesure à quel point la France a manqué une grande chance avec le renvoi de Turgot.

Jean-Louis Harouel

Libéralisme économique et absolutisme au XVII^e siècle : l'exemple de Pierre de Boisguilbert



Pierre de Boisguilbert, cousin germain de Pierre Corneille, débuta ses études chez les jésuites à Rouen pour les finir chez les jansénistes au Port-Royal. A lui seul, il marque et symbolise l'évolution d'un siècle, celui de Louis XIV. Les idées subversives qu'il professa sa vie durant ne lui valut aucune gloire, bien au contraire. Passant pour fou, n'hésitant pas à publier des brûlots sous le couvert de l'anonymat ou sous le patronyme de Vauban¹, Boisguilbert fut même condamné six mois à l'exil.

Ses œuvres sont à présent bien connues, à commencer

¹ Pour certains ouvrages parus à la fin du XVII^e siècle, on ne sait pas précisément si Boisguilbert ou Vauban les ont rédigés.

par le *Détail de la France* (1695²), ouvrage dans lequel il décrit à la fois la ruine générale de la France, due aux guerres dilapidaires du Roi-Soleil, et le mauvais système économique, tourné vers les oisifs plutôt que vers les producteurs de richesse. Boisguilbert expliqua le premier le circuit monétaire dans l'économie, et inspira fortement à ce titre Cantillon. Il clama – se séparant sur ce point de ses maîtres jansénistes – que le commerce, plutôt qu'un Léviathan éclairé, permet de pacifier la société et de favoriser l'émergence du lien social nécessaire à l'harmonie des rapports humains. On reconnaît ici des thèses chères à Bernard Mandeville, à Adam Smith, à Montesquieu. Plus encore, on croirait entendre Turgot lorsque Boisguilbert s'exclame :

« Il n'est pas question d'*agir*, il est nécessaire seulement de *cesser d'agir* avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection ».

Bien avant Friedrich Hayek, Boisguilbert avait compris que la liberté était le meilleur vecteur de communication entre producteurs et acheteurs. En informant chacun de la rareté ou de l'abondance des biens, elle évite ainsi les perturbations et cycles résultant d'une manipulation gouvernementale des prix et de la production.

Véritable activiste, Boisguilbert était un bretteur redouté, qui n'hésitait pas à soutenir ses thèses haut et fort, sans craindre ni les représailles, ni le rabâchage outrancier³.

Félix Cadet et Gilbert Faccarello, en particulier, ont permis aux lecteurs modernes de découvrir, et de réévaluer, la valeur des écrits et des

² *Le détail de la France, la cause de la diminution de ses biens et la facilité du remède en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin et enrichissant tout le monde*, disponible sur le site Gallica.

³ Qu'on en juge : *La France ruinée sous le règne de Louis XIV par qui & comment : avec les moyens de la rétablir en peu de temps*, Cologne, Pierre Marteau, 1696 ; *Moyens d'augmenter considérablement les revenus de la couronne, par l'établissement d'une dîme royale ; & suppression des impôts, sans appréhension d'aucune révolution dans l'Etat*, Cologne (Rouen), Pierre Marteau, 1696-1707 ; *Mémoire pour servir au rétablissement général des affaires en France, où, par occasion, on fait voir les causes de la décadence*, Villefranche, Pierre & Jean, 1697 ; etc.

arguments professés par Boisguilbert⁴. Jacques de Saint-Victor mentionne également cet auteur comme l'un des meilleurs opposants à l'absolutisme royal. Il est donc intéressant de se pencher plus avant sur la pensée de Boisguilbert, et aussi sur le contexte économique et politique de son époque.

La France de cette fin de XVII^e siècle vivait dans un état de misère permanente. La politique économique menée par Louis XIV et ses ministres en était responsable. Voici ce qu'écrivit Alain Frerejean à ce propos⁵, c'est édifiant :

« L'ouvrier agricole habite généralement une maison d'une seule pièce, parfois partagée avec une autre famille. A l'intérieur, des paillasses sur le sol en terre battue, une cheminée où pend la crémaillère, une armoire où il range sa vaisselle en terre cuite, ses chemises de chanvre, quelques draps et des couvertures de laine. Dehors, un cabanon avec quatre ou cinq poules, deux ou trois brebis que les enfants mènent paître sur les terrains communaux ; elles sont élevées pour la laine et la reproduction, pas question de les abattre pour la viande. Attenant à la maison, un potager, où l'on cultive quelques légumes (choux, fèves ou bettes, lentilles, pois ou navets).

Ces manouvriers, comme on les appelle alors, ne possèdent que de rares outils à main, une bêche et une faux, voire simplement une fourche de bois et une faucille. (...)

Ces années-là, lorsque l'humidité empêche les grains de mûrir et que la moisson se révèle mauvaise, les laboureurs préfèrent moissonner uniquement avec l'aide de la main-d'œuvre familiale. Le chômage s'ajoute alors à l'envolée des prix des céréales, et le manouvrier en est réduit à envoyer d'abord ses enfants mendier aux portes des couvents et des villes, puis, la misère s'accroissant, les parents prennent eux-mêmes la route et finissent par constituer de petites troupes de charpardeurs, voire de vrais brigands, ou, pour les hommes, par se faire enrôler comme soldats du roi.

Si les paysans les plus aisés, les laboureurs, semblent manquer de charité chrétienne, c'est que, depuis les guerres de Richelieu, ils sont écrasés d'impôts, devenus la principale cause de misère. Le clergé, la noblesse, les titulaires des offices en sont exempts ; les impôts retombent entièrement sur

⁴ Félix Cadet, *Pierre de Boisguilbert précurseur des économistes 1646-1714*, Paris, Guillaumin, 1871 ; Gilbert Faccarello, *Aux origines des l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*, Paris, Anthropos, 1986.

⁵ Alain Frerejean, *la France d'en bas est en guenilles*, « Louis XIV, une économie en ruine », Recherche de Fénélon.

le peuple, surtout celui des campagnes. La taille absorbe en moyenne 20 % du revenu des paysans. En y ajoutant la gabelle, les aides, la dîme due au clergé (qui varie de 3 % à 12 %), les droits seigneuriaux, etc., la moitié environ du revenu paysan est ponctionnée par l'impôt. De quoi décourager les plus entreprenants : à quoi bon, en effet, travailler davantage, pour engraisser les agents du fisc ?

Dans le Vivarais, le bruit a couru que deux nouveaux impôts allaient être établis, l'un sur les chapeaux, l'autre sur les naissances. Après avoir écrasé la révolte, les mousquetaires pendent quelques centaines de montagnards cévenols et en envoient d'autres aux galères. En Bretagne, la révolte des Bonnets rouges contre le papier timbré est tout aussi aisément réprimée. « Nos pauvres Bas-Bretons, écrit Mme de Sévigné, s'attroupent par les champs et, dès qu'ils voient les soldats, ils se jettent à genoux et disent mea culpa : c'est le seul mot de français qu'ils sachent... On ne laisse pas de les pendre, jusqu'à quatorze au même arbre. Ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche. »

La quasi-totalité des revenus du manouvrier est dépensée pour subvenir aux besoins en nourriture. Il ne reste donc pas grand-chose pour acheter du linge, de l'huile pour s'éclairer, et un morceau de lard pour les jours de fête. Car, dans cette existence désespérément triste, de loin en loin, la fête de village met une note de gaieté. Ce jour-là, on mange des crêpes ou des galettes, avec du lard et des châtaignes. Sur la place de l'église, au milieu des gueux, des colporteurs et des arracheurs de dents, on prend plaisir à regarder un acrobate, à écouter jouer du hautbois, de la flûte ou de la cornemuse. On danse le menuet, le branle ou la courante, tandis qu'un aveugle joue du violon ou chante une complainte. Mais il se trouve toujours quelque capucin ou cordelier pour rappeler la crainte de l'enfer. (...)

A chaque disette, marginaux, infirmes, malades, veuves sans ressources, paysans dépossédés de leur terre affluent vers les villes pour y trouver assistance. Mais, éconduits par les bureaux des pauvres, qui réservent leurs aumônes aux gens du cru, ils sont dûment enregistrés et pourvus d'un signe distinctif ; ils échouent alors dans les faubourgs des villes. Oubliant son devoir de charité, la société prend peur devant ces vagabonds indésirables, oisifs, asociaux, fauteurs de troubles ou porteurs d'épidémies.

Aussi, tant pour assurer le salut des âmes que par mesure de police, Mazarin promulgue, en 1656, un édit de grand renfermement, confirmé par Colbert quelques années plus tard. Tous les démunis de Paris sont, de gré ou de force, internés dans un hôpital général, qui compte bientôt

trois établissements, la Salpêtrière, Bicêtre et la Pitié, et plus tard l'hospice des Enfants trouvés. Le régime de Bicêtre, réservé aux hommes, ressemble à celui d'une maison de redressement : les plus violents reçoivent le fouet ou sont mis aux fers. Au moins, chacun y mange à sa faim, un privilège. (...)

Durant l'hiver 1693, l'Hôtel-Dieu de Paris voit chaque jour mourir de faim plusieurs centaines de personnes. D'autres, faute de lit, périssent en pleine rue. La Reynie, lieutenant général de la police, tente de prévenir d'éventuelles émeutes en faisant construire une trentaine de grands fours dans la cour du Louvre pour y cuire chaque jour 100 000 rations de pain vendues deux sous la livre. La vente s'effectue en cinq endroits : le Louvre, la place des Tuileries, la Bastille, le Luxembourg et rue d'Enfer. On se dispute, on se bat, on s'écrase pour acheter ce pain vendu à perte. Une bourgeoise qui, par curiosité, était allée voir la distribution du pain périt étouffée.

Pour la seule année 1694, un million de Français meurent de faim, de froid ou de misère. On ne s'étonnera donc pas que Charles Perrault ait conté en 1697, dans *Le Petit Poucet*, la triste histoire d'un couple de pauvres bûcherons qui, ne pouvant plus nourrir ses sept enfants, va les perdre dans la forêt. En deux ans (1693 et 1694), le royaume voit son nombre d'habitants diminuer de 1 500 000 personnes, soit 6,8 % de la population. Du jamais vu depuis la peste noire. (...)

Pour cette période 1709-1710, la France dénombre 100 000 morts de froid, 100 000 morts de faim, auxquels s'ajoutent 50 000 morts d'épidémie. Une catastrophe ! « Votre peuple, Sire, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui vous a toujours été si dévoué, est en train de mourir de faim, écrit Fénelon à Louis XIV. Plutôt que de le saigner à blanc, vous feriez mieux de le nourrir et de le chérir ; la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Vos sujets croient que vous n'avez aucune pitié de leurs souffrances, que vous n'avez d'autre souci que le pouvoir et la gloire⁶. »

Le territoire national a coûté cher à construire, la dépense essentielle étant la guerre. Sous Louis XIV, on connaît cinquante-cinq ans de guerre. Celle-ci nécessite le financement d'une armée, qui, de 45 000 hommes sous François 1er, atteint 450 000 hommes sous Louis XIV.

La France, pour faire face à ces dépenses, doit développer son commerce, ce fut déjà la volonté de Sully sous Henri IV, qui mit l'accent sur

⁶ Voir également Marcel Lachiver, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Fayard, 1991.

l'agriculture. Colbert poursuit cette logique, par le développement du commerce maritime, en attendant le sucre après 1697.

Ce développement du commerce est connu classiquement sous le nom de mercantilisme. Colbert y ajoute la protection et les privilèges ; c'est cela, le colbertisme. Colbert veut accroître les exportations, par la création de deux flottes : une de commerce, qui veut se substituer peu à peu aux marins hollandais, lesquels faisaient l'essentiel du commerce international. Et une flotte de guerre, pour protéger les convois dans le monde. C'est ce triptyque infernal : augmentation acharnée des recettes par l'impôt, développement des exportations sous la protection militaire, qui prend le nom d'absolutisme économique. C'est contre celui-ci que Boisguilbert s'est battu.

Détaillons un peu le système mis en place par Colbert à partir de 1661. Il arrive aux affaires dans un contexte où le surintendant des finances Nicolas Fouquet est en disgrâce. Accusé de prévarication, il aurait construit le château de Vaux-le-icomte avec les caisses de l'Etat royal. Colbert veut donc être un contre-Fouquet. Il veut une politique de l'ordre. Fouquet aux affaires a multiplié les irrégularités voire les détournements. N'oublions pas, en effet, que sous l'Ancien Régime, il n'y a pas de séparation entre les fonds de l'Etat et les fonds du roi. Le trésor de l'épargne est celui des impôts, celui du roi. Colbert, lui, incarne la modernité des finances. Il fait établir des relevés de compte simples : recettes et dépenses du roi. Grâce à ces deux livres, le roi peut connaître l'état du trésor. Ils sont tous deux visés chaque mois par le roi. A partir de Colbert se dégage la notion de budget.

L'Etat emprunte de l'argent aux Français ; en échange, il doit verser une rente (aujourd'hui un intérêt). Premier tour de passe-passe : Colbert diminue les rentes. Ensuite, Colbert supprime les officiers inutiles rémunérés par le roi. Cela permet à l'Etat de faire une économie de plusieurs millions de livres par an. Troisième mesure : création en 1662-1669 d'une chambre de justice, pour rechercher tous les abus et malversations commises depuis trente ans, et notamment pour rechercher les roturiers enrichis qui ont acheté des terres, pris des particules et qui en s'agrégeant à la noblesse se sont dispensés de payer des impôts. Les nobles doivent prouver qu'ils sont nobles. S'ils ne le peuvent, ils payent une amende de 2 000 livres. Grâce à cette troisième confiscation, Colbert permet la restitution de plus de 100 millions de livres au trésor.

Colbert cherche également à augmenter les recettes. Il élargit l'assiette de l'impôt, qui souffre de deux maux : il est mal réparti en ne pesant que sur le Tiers état. Et surtout, il est mal levé : l'Etat n'est pas encore assez absolu, en un sens, ce sont donc des particuliers qui lèvent l'impôt. Et ces

particuliers gardent pour eux un surplus non négligeable. Quatre impôts sont perçus : la taille réelle qui pèse sur les biens, essentiellement la terre, mais clergé et noblesse, principaux propriétaires terriens en sont exemptés ; la taille personnelle, qui pèse sur les personnes, mais uniquement les roturiers (certains officiers en sont exemptés, quelques provinces en sont exemptées, certaines villes aussi : les villes franches) ; la gabelle, impôt sur le sel ; et enfin les aides, impôts sur les boissons, qui comme la gabelle sont indirectes.

De 1661 à 1671, les revenus de l'Etat doublent. Dès 1662, les recettes sont supérieures aux dépenses, ce qui se produira tous les ans sauf en 1668 et à partir de 1672.

La grande œuvre de Colbert, c'est la production manufacturière. Les draps français sont réputés, ceux de Rouen, Roubaix et Tourcoing en particulier. Ils se vendent bien malgré la concurrence des draps anglais. Le chanvre, qui est tissé surtout en Bretagne pour faire les toiles à voile pour les navires, le travail du cuir, du fer, les fonderies de canon, sont des activités florissantes. On assiste aussi au développement du fusil, des poudres, des mèches, des ancrs, des arsenaux. Le verre se développe à la Compagnie de Saint-Gobain. Colbert crée deux sortes de manufactures : d'Etat (depuis 1667 : les Gobelins qui font des tapis) d'une part, et royales d'autre part, lesquelles appartiennent à des particuliers qui reçoivent du roi un privilège. En échange, ces ouvriers reçoivent le monopole, des aides financières, des exemptions fiscales. Ces manufactures royales s'engagent à produire une certaine quantité de produit donné. Citons par exemple la bonneterie de Troyes en Champagne, les manufactures de draps en Picardie.

En 1665, Colbert organise un conseil du commerce qui va multiplier les règlements et les édits suivant les différents métiers. Tous les détails techniques sont fixés, et il multiplie les métiers jurés (les futures corporations) avec la création de contrôleurs des manufactures.

A cette politique dirigiste, Colbert ajoute une protection commerciale vis-à-vis de l'étranger. Il impose des tarifs douaniers qui frappent les produits étrangers qui entrent en France.

Toutefois, il manque à cette force le nerf de la guerre. Car la première puissance économique et financière, c'est la petite Hollande qui a su bâtir un immense empire par son commerce. La flotte batave équivalait à toutes les autres flottes européennes réunies. En fait, comme le rappelle

Philippe Simonnot⁷, l'économie des Provinces-Unies du XVII^e siècle, avant même que n'écluse la Révolution industrielle, a été la première économie moderne avec ses quatre caractéristiques : marchés libres à la fois pour les marchandises et les facteurs de production (terre, travail et capital) ; productivité agricole assez forte pour nourrir une société complexe où peut jouer la division du travail ; un Etat attentif au respect des droits de propriété, et en même temps non indifférent au sort des moins favorisés ; un niveau technologique justifiant les salaires les plus élevés du monde. Entrepôt du monde, centre d'information, cerveau financier, Amsterdam dirige les prix mondiaux durant le « Siècle de Louis XIV ».

L'affrontement franco-hollandais est inévitable. Sur le plan géopolitique : Louis veut agrandir le pré carré français en direction du Rhin. Sur le plan religieux : les Provinces-Unies sont farouchement protestantes et haïssent le « papisme catholique » des Français. Sur le plan économique enfin : Colbert, le grand maître de la politique économique et financière, table sur les subventions et les contrôles de l'Etat pour faire naître des industries, et sur des tarifs douaniers ultra-protectionnistes pour que les produits français échappent à la concurrence étrangère. Ces derniers, relevés par deux fois, en 1664 et 1667, font courir un risque mortel au commerce batave. Mais cela ne suffit pas à Colbert qui soutient ouvertement le parti de la guerre contre la Hollande. L'illustre ministre de Louis XIV, encore aujourd'hui célébré comme un génie par les néo-keynésiens français, incarne au XVII^e siècle l'incompréhension de la nature même de l'économie.

L'économie qu'il met en place sous l'autorité de Louis XIV est une économie monarchique au sens plein du terme. D'abord parce que la monarchie est garante de la légitimité de la propriété foncière. L'ancienne justification féodale s'estompe progressivement. Il ne faut pas oublier le caractère profondément violent et usurpatoire de l'origine de la propriété privée foncière en France : les grands seigneurs peuvent être comparés à de grands fauves, souvent incultes, parfois même analphabètes. Domestiques des deux sexes pullulent. Ces grands seigneurs attendent en conséquence beaucoup de la légitimité qu'ils doivent obtenir du système politique. Seul dépositaire de l'intérêt général selon Thomas Hobbes, dont l'œuvre majeure, *Le Léviathan*, se situe dans la lignée de *La République* de Bodin, le monarque absolu dispose d'une capacité juridique et politique à proposer des normes et des règlements. Intervention protéiforme qui va de la taxation des salaires

⁷ Voir Jan de Vries, Ad van der Woude, *The First Modern Economy Success, Failure, and Perseverance of the Dutch Economy, 1500-1815*, Cambridge University Press, 1997, cité dans Philippe Simonnot, *Vingt et un siècles d'économie*, Les Belles Lettres, 2002.

par un intendant jusqu'à la fixation du prix des draps par le conseil du Commerce. Quant aux nombreuses subventions de l'Etat, elles pourraient bien se situer dans le « creux » des insuffisances du capital. Ainsi, les grandes dépenses qu'une manufacture engage sont un motif suffisant pour obtenir un privilège royal du fait de l'instabilité des marchés. Liberté, à cette époque, signifie privilège, le droit d'avoir quelque chose que les autres n'ont pas et de leur en interdire l'accès (le privilégié bénéficiant de *privatae leges*, lois privées).

Par ailleurs, le déclin des villes, commencé au XVI^e siècle, s'accroît. La Cour joue le rôle que les villas avaient assuré précédemment. Les villes ne prospèrent que si elles sont résidences royales, ou apprennent à se servir à la Cour ; elles obtiennent ainsi, elles aussi, des sortes de « privilèges ». Les hommes cessent d'être citoyens, au sens propre du terme, pour devenir les serviteurs des princes.

Le système colbertien fonctionne si mal que la dernière décennie du siècle sera marquée en France par une crise de subsistance qui a entraîné la crise démographique la plus grave du XVII^e (perte d'1,6 million d'habitants en 1693-1694). La consommation de sel est au même niveau qu'en 1640 et plus faible qu'en 1610-1630. A Lyon, le nombre des ouvriers en soierie tombe de 12 000 vers 1680 à 3 000 en 1702.

Par ailleurs, les compagnies n'ont jamais marchées. Les actions se vendent mal. En 1674, l'Occidentale est liquidée. Le Nord et le Levant la rejoignent, en 1684 et 1690. Seule celle de l'Orient se maintient. Elle rapporte assez peu à ses actionnaires mais a tout de même permis la création de Pondichéry en 1674. Après 1674, à cause de la guerre, de nombreuses manufactures disparaissent. Seuls les arsenaux se maintiennent avec les forges et les Gobelins.

Face à une telle situation, quelle fut la réponse de Boisguilbert ?

Félix Cadet présente ainsi l'auteur⁸.

« Pierre-le-Pesant de Boisguilbert, petit-neveu du grand Corneille, était lieutenant civil et criminel au bailliage de Rouen : nous dirions aujourd'hui à peu près président du tribunal civil. Profondément affligé des maux de la France et de l'ineptie des administrateurs auxquels elle était alors

⁸ Félix Cadet, *Histoire De L'Economie Politique, Les Precurseurs: Boisguilbert, Vauban, Quesney, Turgot*, Dix conférences faites à la Société industrielle de Reims, pendant l'hiver de 1867-1868.

la proie, à cette époque que nous appelons trop facilement le grand siècle, il résolut d'aller trouver Pontchartrain, le contrôleur-général des finances, et d'affronter ce rire moqueur qu'on redoutait plus que l'accueil glacial de Colbert : « Il lui demanda, nous raconte Saint-Simon, de l'écouter avec patience, et tout de suite lui dit que d'abord il le prendrait pour un fou ; qu'ensuite, il verrait qu'il mérite attention, et, qu'à la fin, il demeurerait content de son système. Pontchartrain, qui était tout salpêtre, se mit à rire, lui répondit brusquement *qu'il s'en tenait au premier*, et lui tourna le dos ». Boisguilbert avait trop foi en son œuvre pour se décourager. Les Ministres ne veulent pas l'entendre, il parlera au peuple. Il écrivit le *Détail de la France*, qui parut pour la première fois en 1695, clandestinement bien entendu, qui, l'année suivante, prit ce titre bien autrement significatif : *La France ruinée sous le règne de Louis XIV*.

Tout entier à la défense de cette cause, pour laquelle il est seul pour ainsi dire, et dont le triomphe sera si tardif, il refait de nouvelles études et publie, vers 1705, deux mémoires, vénérables documents de la science économique, le *Traité des grains*, et la *Dissertation sur les richesses*.

Ces divers écrits le mirent en rapport avec l'illustre Vauban, qui, lui aussi, gémissait des souffrances de la patrie, et dévouait sa vie à les guérir. Tous deux élevèrent énergiquement la voix en 1707, Vauban par le *Projet de Dîme royale*, Boisguilbert par le *Factum de la France*, dernier et grand avertissement donné au pouvoir inhabile qui précipitait le royaume à sa ruine. Chamillart qui, suivant la chanson, la seule oraison funèbre prononcée sur sa tombe en 1721, fut un héros au billard, un zéro dans le ministère, ne savait plus où donner de la tête ; il lut le livre, en conçut de l'estime et manda l'auteur. Quelle joie dut ressentir le courageux citoyen de se voir enfin écouté ! Il était pourtant à la veille de sa perte. Chamillart l'approuve, mais enfin demande un délai « pour éteindre le feu qui est au quatre coins du royaume ! » Alors Boisguilbert éclate dans une éloquente sortie : *le Supplément au détail de la France*. On l'exila en Auvergne, et le *Factum de la France* fut mis au pilon par un arrêt du Conseil, un mois après la *Dîme royale*. »

Plus loin, toujours du même Cadet :

« Il n'est pas besoin de prendre une à une les œuvres de Boisguilbert pour les analyser séparément ; son dernier ouvrage, *le Factum de la France*, les résume toutes ; c'est toujours le même procès qu'il plaide. Il pouvait dire, comme plus tard Voltaire et Turgot : « Il faut bien que je me répète, puisqu'on ne m'a pas entendu ». C'est toujours au nom des mêmes principes qu'il ose élever la voix contre les désordres du pays. (...)

Il suffit donc de lire quelles causes Boisguilbert assignait aux maux vécus par les Français, quelles mesures il proposait avec assurance pour qu'ils recouvrent la prospérité. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la misère en France était visible par tous. « On ne peut dire, s'écrie avec énergie Boisguilbert, que dans cette espèce de procès criminel, l'accusation n'ait pas satisfait à son obligation première, qui est de prouver, par la représentation du corps du délit, que le crime est constant. Les terres en friches ou mal cultivées, exposées à la vue de tout le monde, *voilà le cadavre de la France* ». Nulle exagération dans de tels propos, Voltaire ne disait-il pas, en parlant des tristes lauriers de la guerre contre la ligue d'Augsbourg⁹, « on périssait de misère au bruit des *Te Deum* » ? »

Quelle est la cause de ce mal ? Question complexe, difficile, à laquelle personne, au XVII^e siècle, ne sut faire une réponse, personne sauf Boisguilbert, qui a résolu la difficulté en véritable économiste.

Boisguilbert rejette tout d'abord les mauvaises raisons. La France, sous Louis XIV, a perdu la moitié de sa richesse. Est-ce parce qu'on est en guerre ? Non, répond Boisguilbert, pas plus que des impôts excessifs. Il soutient même qu'on pourrait les augmenter encore, si on n'empêchait pas les gens de travailler et de s'enrichir.

La cause du mal, selon Boisguilbert, c'est la ruine de la consommation. « La consommation a cessé, dit-il, parce qu'elle est devenue absolument défendue et absolument impossible. Elle est défendue par l'incertitude de la taille, entièrement arbitraire (...) Elle est devenue impossible par les aides et les douanes ». Boisguilbert ne défend rien qui s'apparenterait au keynésianisme, il ne faut pas faire d'anachronisme le concernant. Il préfigure plutôt les physiocrates, en accusant tout particulièrement Colbert d'avoir ruiné l'agriculture. En effet, malgré la mauvaise administration des finances et la lourdeur des impôts sous le ministère de Richelieu et de Mazarin, l'agriculture était florissante jusqu'en 1660, grâce à la liberté du commerce. Mais les récoltes ayant été mauvaises en 1661, le Parlement rendit le 21 août un arrêt qui, sous prétexte de prévenir la famine pendant l'année 1662, détruisit par la base ce commerce essentiel.

⁹ Aussi nommée Guerre de Neuf ans, cette guerre eut lieu de 1688 à 1697. Elle opposa la France, alliée au Danemark et à l'Empire ottoman, à une grande coalition, d'abord défensive. Celle-ci comptait principalement l'Angleterre sous la monarchie constitutionnelle de Guillaume III d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne et plusieurs Électeurs, l'Espagne, les Provinces-Unies, la Savoie et la Suède. Elle se plaçait dans le contexte de l'opposition entre les Bourbon et les Habsbourg, notamment pour le contrôle de l'Espagne.

Par ailleurs, 1661 marque aussi une autre date funeste. Celle de l'anéantissement de la liberté politique. Colbert a abrogé le droit de remontrance des Parlements¹⁰, il a ainsi, comme l'écrit Daguessau, « étouffé le dernier cri de la liberté mourante ».

Enfin, les édits fiscaux de Colbert tombèrent sur la France comme une grêle terrible. C'est ici que Boisguilbert dresse ses trois actes d'accusation les plus implacables, contre la taille, les aides et enfin les douanes.

Voyons d'abord la taille. C'est un impôt roturier, pesant exclusivement sur le peuple, une charge et une honte à la fois. Boisguilbert souligne l'incertitude qui pèse sur cet impôt. Ce mal était si inhérent à la taille que Rousseau, en 1732, l'évoqua avec indignation dans un récit de ses *Confessions*¹¹. La crainte de paraître riche et de se voir surchargé à la taille empêchait de multiplier les bestiaux ; de là pas d'engrais, c'est-à-dire la ruine progressive de l'agriculture et du labourage. La crainte de paraître riche a même amené les habitants des campagnes à vendre leurs biens aux seigneurs de paroisses ; comme l'écrit Cadet, voici une bien « cruelle révolution qui fit passer la terre des mains des travailleurs aux mains improductives, et retomber plus lourdement le fardeau de la taille sur ceux qui ne s'en exemptaient pas en se dépouillant ainsi. C'était la ruine, de quelque côté qu'on se tournât ». L'incertitude de la taille était une aubaine pour les fermiers généraux, d'où ils tiraient des frais d'huissiers, des présents, et surtout une importante remise¹².

Ensuite, Boisguilbert souligne l'injustice de cet impôt. La liste est longue des apparatchiks qui bénéficiaient des largesses des fermiers, les parents, les amis, les dévots, les proches des seigneurs.

Les désordres portaient aussi sur l'assiette de la taille. Boisguilbert montre « les collecteurs de l'année précédente marchant, ou plutôt saccageant de leur côté, et avec les mille percepteurs chargés des mille taxes inventées par le génie destructeur du fisc, formant une espèce d'armée qui perd son temps à battre le pavé, sans presque rien recevoir que mille injures et mille imprécations. Lors de l'assiette de la taille, il fallait cacher la moindre aisance par une cessation entière de commerce et de consommation ; lors de la collecte, il ne fallait payer que sou à sou, après mille contraintes et mille

¹⁰ Par deux ordonnances de 1667 et 1673.

¹¹ J.-J. Rousseau, *les Confessions*, Gallimard, Folio, 1995.

¹² Même si Colbert la réduisit, cf. supra.

exécutions. Payer à jour nommé, c'était en réalité demander une augmentation pour l'année suivante »¹³.

Deuxième acte d'accusation, les aides. C'est-à-dire l'impôt sur les boissons. En 1360, on avait demandé au pays une aide pour payer la rançon du roi Jean, prisonnier des Anglais¹⁴. C'était alors un secours provisoire, mais il existe encore : on l'appelait droits réunis sous l'Empire, puis contributions indirectes, puis... licence IV. Boisguilbert relève l'odieux manège des commis, à la fois juges et parties, qui ont ainsi entre leurs mains les biens de tous les hôteliers. De plus, comme ils sont eux-mêmes marchands, ils ne se gênent pas pour réprimer la concurrence. Suivons - là encore - Cadet lorsqu'il expose ceci, s'adressant à l'auditoire de ses conférences :

« Si vous voulez vous rendre compte de l'intelligence économique des hommes d'Etat contemporains de Boisguilbert, un échantillon suffira. Le conseiller d'Etat Phéliepeaux, dans son *Mémoire sur la généralité de Paris*, composé pour l'instruction du duc de Bourgogne, en 1698, propose, comme « le véritable remède, de charger la bière de quelques grands droits, afin de décourager les brasseurs et dégoûter le peuple, qui cherche le bon marché ». Cité par Boulainvilliers, *Etat de la France* ».

Enfin, dernier acte d'accusation, les douanes. Situation abracadabrantesque. La moitié du royaume était séparée de l'autre par une ligne de douanes intérieures, et des provinces françaises étaient appelées étrangères ! Voltaire s'est révolté contre cette absurdité. Mais personne d'autre que Boisguilbert n'a su trouver des mots aussi durs pour dénoncer ce délire kafkaïen : « les commis et les traitants, dit-il, (sont) six fois plus formidables, plus destructeurs du commerce que les pirates, les tempêtes et 3 à 4 000 lieues de route, puisque les vins de l'Anjou coûtent 24 fois plus cher à Rouen, et que les produits de la Chine et du Japon ont seulement quadruplé de valeur ». Au surplus, les amendes et confiscations pleuvent à la moindre irrégularité dans la déclaration ; ce qui n'empêche pas, bien sûr, sinon favorise, les arrangements à l'amiable avec ceux qui veulent frauder les fermiers des douanes. Comme Boursault l'a mis en scène¹⁵, ce qui représentait le comble du mal, c'est qu'il n'y avait aucun moyen d'obtenir

¹³ Félix Cadet, op. cit., p. 39.

¹⁴ Les aides dues au roi ont été créées, à l'initiative des États généraux en 1360 pour payer la rançon du roi Jean le Bon prisonnier des anglais depuis la bataille de Poitiers de 1356. Beaucoup de provinces assujetties s'en sont rachetées à cette occasion.

¹⁵ Edme Boursault, *Le Mercure galant*, vers 1660.

justice. Les officiers des finances et les fermiers des impôts avaient une juridiction exceptionnelle : ils étaient juges de leur propre cause.

Avant tout autre, Boisguilbert a saisi le rôle économique de l'impôt. Il établit que l'impôt ne devait pas être prélevé sur la subsistance du peuple, faute de quoi, à l'image du maître de cheval de voiture, l'objet même de la richesse de l'Etat disparaîtra. Du reste, Boisguilbert combattit fermement l'idée absurde, apparue vers 1693, consistant à faire du roi le seul et l'unique propriétaire de tous les biens du royaume. Fort heureusement, le voyageur Bernier, ami de Molière, lui répondit qu'il avait vu étrangler plusieurs empereurs pour cela ; il dissuada le roi.

Surtout, Boisguilbert le premier a entrevu la possibilité, la justice et l'utilité d'un impôt direct, personnel, unique, à la place des impôts indirects, multiples, établis sur la consommation. Citons le grand Bastiat, qui a explicité cette position ultérieurement :

« Voici ce que disent les partisans de la taxe unique. De quelque manière qu'on s'y prenne, l'impôt retombe toujours, à la longue, sur le consommateur. Il est donc indifférent pour lui, quant à la quotité, que la taxe soit saisie par le fisc au moment de la production ou au moment de la consommation. Mais le premier système a l'avantage d'exiger moins de frais de perception, et de débarrasser le contribuable d'une foule de vexations qui gênent le mouvement du travail, la circulation des produits et l'activité des transactions. Il faudrait donc faire le recensement de tous les capitaux, terres, usines, chemins de fer, fonds publics, navires, maisons, machines, etc., etc., et prélever une taxe proportionnelle. Comme rien ne peut se faire sans l'intervention du capital, et que le capitaliste fera entrer la taxe dans son prix de revient, il se trouverait en définitive que l'impôt serait disséminé dans la masse ; et toutes les transactions subséquentes intérieures ou extérieures, à la seule condition d'être honnêtes, jouiraient de la plus entière liberté. (...)

Après tout, si jamais l'impôt unique se réalise, ce ne sera qu'à la suite d'une discussion prolongée, ou d'une grande diffusion des connaissances économiques ; car il est subordonné au triomphe d'autres réformes, plus éloignées encore d'obtenir l'assentiment du public.

Nous le croyons, par exemple, incompatible avec une administration dispendieuse, et qui, par conséquent, se mêle de beaucoup de choses. (...)

En effet l'Etat, ne l'oublions jamais, n'a pas de ressources qui lui soient propres. Il n'a rien, il ne possède rien qu'il ne prenne aux travailleurs.

Lors donc qu'il s'ingère de tout, il substitue la triste et coûteuse activité de ses agents à l'activité privée. Si, comme aux Etats-Unis, on en venait à reconnaître que la mission de l'Etat est de procurer à tous une complète sécurité, cette mission, il pourrait la remplir avec quelques centaines de millions. Grâce à cette économie, combinée avec la prospérité matérielle, il serait enfin possible d'établir l'impôt direct unique, frappant exclusivement la *propriété réalisée* de toute nature.

Mais, pour cela, il faut attendre que des expériences, peut-être cruelles, aient diminué quelque peu notre foi dans l'Etat et augmenté notre foi dans l'humanité¹⁶ ».

Boisguilbert a, le premier, réfuté avec vigueur le système mercantiliste. Il a montré que la richesse par excellence ce n'étaient pas l'or et l'argent, mais les denrées qui servent aux besoins de la vie¹⁷, l'importance capitale de la terre, il a bien saisi le rôle de la consommation, de l'échange, dont il a entrevu la nature (produits contre produits, comme le dira Say¹⁸).

En résumé, que voulait Boisguilbert ? Tout d'abord, qu'on rende la taille générale et proportionnelle, parce que tous les sujets sont égaux devant l'impôt ; Turgot le fera en 1776. Ensuite, qu'on fasse disparaître la collecte qui, tous les quatre ans, ruinait les contribuables ; l'institution des percepteurs a résolu cette difficulté. D'autre part, qu'on abolisse la solidarité inique qui contraignait à payer l'impôt du voisin insolvable ; là encore, Turgot réalisa cette réforme. Par ailleurs, qu'on supprime les aides – sur ce point, Boisguilbert ne sera pas exaucé. Qu'on supprime les douanes intérieures ; Turgot lancera la démarche, l'Assemblée constituante l'entérinera. Avant-dernier point, qu'on accorde pleine liberté au commerce (des grains en particulier) ; la France attendra jusqu'en mai 1861 pour que ce vœux se réalise. Enfin, qu'on renonce au triste expédient des affaires extraordinaires (c'est-à-dire spécialement aux créations d'offices) ; il ne sera pas suivi non plus sur ce point, qui avait pourtant comme conséquence inéluctable de reporter le poids des charges publiques sur les plus pauvres.

Boisguilbert a beau réclamer à corps et à cris ces réformes, nous faisons nôtre la conclusion de Cadet : « Rien, par exemple, n'est plus simple

¹⁶ Frédéric Bastiat, *Œuvres Complètes*, tome 2, « le libre-échange », Elibron Classics, p. 214-5.

¹⁷ Il a ainsi entrevu la théorie de la valeur-utilité, qui sera formalisée par Carl Menger en 1871. Voir Gilles Campagnolo, *Carl Menger, entre Aristote et Hayek, aux sources de l'économie moderne*, CNRS éditions, 2008.

¹⁸ Jean-Baptiste Say, *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, 1803.

et plus naturel que de reconnaître la liberté individuelle ; mais si la société repose en quelque sorte tout entière sur l'esclavage, comme dans l'Antiquité, c'est un problème compliqué, devant lequel recule plus d'un homme d'Etat, et dont le temps seul a la solution. De même, rien n'est plus simple et plus naturel que de répartir sur tous les charges publiques, ou de faire rentrer, le plus directement possible, les impôts dans le Trésor. Mais si la société est fondée sur l'arbitraire et sur le privilège, s'il y a « un si grand abus, qu'on regarde comme une infamie de payer cette juste proportion ; » si elle est en proie aux traitants, parce qu'elle ignore les sources de la richesse, ni les Colbert, ni les Turgot même ne suffisent à la tâche : il ne faut rien moins que le vaste et profond ébranlement d'une révolution ».

Quelle interprétation donne Jacques de Saint-Victor de l'épisode incarné par Boisguilbert ? Après avoir reconnu en lui l'un des précurseurs de l'ordre naturel spontané, idée puisée de *la Pluralité des mondes* de Fontenelle (1686), il accuse celui-là de combiner ce plaidoyer pour le libéralisme économique naissant, avec un respect pointilleux de l'absolutisme politique de Louis XIV. Vauban ne trouve pas meilleur sort aux yeux de l'auteur. Saint-Victor expose que les financiers défendent la politique guerrière et interventionniste du Grand Roi car elle contribue à les enrichir, que la bourgeoisie de négoce dénonce les privilèges des grandes dynasties manufacturières, laquelle dénonce à son tour les financiers, et ainsi de suite. Ce faisant, notre auteur défend que ce système complexe explique l'absence d'opposition spécifiquement bourgeoise à la politique de Louis XIV¹⁹. Tout à sa thèse, il prétend donc que c'est au plus haut niveau de l'Etat, dans les antichambres de la Cour, que se situe la véritable opposition à l'absolutisme monarchique.

Toutefois, peut-on véritablement considérer que tenir les propos très durs que Boisguilbert tient à l'encontre du roi, en payant de sa personne, sans craindre l'emprisonnement, marque un « respect pointilleux » de l'absolutisme ? Que ses ouvrages anonymes, dans lesquels il s'oppose ouvertement à Colbert, à la politique des douanes internes, est une marque de respect de l'absolutisme ? Il est à tout le moins permis d'en douter.

Par ailleurs, il nous semble que Jacques de Saint-Victor exagère et caricature l'action et la pensée de Boisguilbert, ainsi que le rôle d'une bourgeoisie mal définie, non pas en affirmant que les négociants se satisfaisaient bien de l'absolutisme, ce qui est incontestablement vrai au

¹⁹ Saint-Victor cite à l'appui de sa thèse l'ouvrage de Jean-Marie Goulemot, *Le Règne de l'histoire. Discours historiques et révolutions, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1996, p. 241.

XVII^e siècle comme cela reste de mise de nos jours, mais en niant le courage des opposants tels que Boisguilbert ou Vauban. S'il est vrai qu'il a d'abord contacté les ministres, ce qui n'est pas une mince affaire pour un obscur petit fonctionnaire de province, Boisguilbert ne s'en est pas moins remis ensuite au peuple, et c'est un acte subversif majeur. Il fallait avoir une confiance indéfectible en ses positions, la certitude d'avoir raison et pour tout dire être un peu fou pour oser prendre l'Etat personnifié à partie devant le peuple à cette époque. Faire de tous les sujets du roi des citoyens égaux devant l'impôt est un acte de contestation politique majeure, dont Saint-Victor sous-estime largement la portée selon nous, et qui vaut la symbolique des remontrances d'un Fénelon²⁰.

Au final, plutôt que chez Saint-Victor, c'est vers le grand Michelet que nous nous tournerons pour appréhender le génie de Boisguilbert : « Boisguilbert parle au peuple, à tous, dit-il, c'est sa première et redoutable originalité. Pour la réforme, il attend peu d'en haut ». Et, en effet, ajoute Cadet, « il n'adresse pas ses réclamations, comme Fénelon, comme Vauban, à l'Etat personnifié dans le monarque, c'est devant la nation elle-même qu'il cause de la France. Il se constitue l' « avocat des peuples », des laboureurs et des commerçants ; il établit nettement en face les deux camps inégaux de l'ancienne société, les privilégiés et les parias, ceux qui n'ont qu'à payer et ceux qui n'ont qu'à recevoir. »

La lutte des classes, concept inventé par Charles Comte et Charles Dunoyer au XIX^e siècle, avant d'être détourné à son profit par le socialisme scientifique, a trouvé là un illustre prédécesseur.

Fabrice Ribet

²⁰ Citons ce célèbre passage de sa Lettre à Louis XIV, qui confirme d'une part que Fénelon partageait la vision alarmiste de Boisguilbert sur l'état de la France, et qui d'autre part n'était adressée qu'au roi, à la différence des écrits de notre précurseur : « Vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre Etat pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au-dehors. Au lieu de tirer l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. (...) C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras. »



L'histoire contre le droit naturel



Leo Strauss

La querelle qui oppose les tenants du droit naturel, à ceux qui soutiennent que seul le positivisme juridique doit primer, dure depuis longtemps. Rien n'est simple sur un tel sujet ; ni la notion de droit naturel, car Leo Strauss a montré que le droit naturel des Anciens n'est pas celui des Modernes ; ni la notion de positivisme, qui peut être abstrait et rationaliste, comme chez Kant, historiciste, comme

chez Savigny, ou encore républicaniste, comme le suggère Jacques de Saint-Victor dans son ouvrage que nous venons de primer.

Essayons de démêler un peu l'écheveau.

Depuis l'école des Annales on sait que l'histoire est un processus collectif, qui se produit de manière inconsciente. Le droit est donc le fruit d'une élaboration collective mais aussi inconsciente. Il est d'évidence que le droit est bien historique. Le contenu du droit est changeant, il porte la trace des mutations sociales, donc de l'histoire. C'est bien normal.

Savigny va plus loin. Comme ses collègues économistes (Schmoller en particulier), il considère même que le droit est une création spontanée de l'esprit des peuples (le peuple allemand en particulier, bien sûr), qu'il a sa source dans la coutume. De la conception historique du droit, Savigny apporte un premier dévoiement : l'historicisme.

En simplifiant, à cette historicité du droit, s'oppose deux écoles. Celle des jusnaturalistes, et celle des rationalistes.

Les jusnaturalistes prétendent que le droit, par essence « naturel », est un droit qui dérive de la nature d'une chose. L'homme, parce qu'il est par essence un être humain, incarne en lui un certain nombre de droits indépendants de sa position sociale, de l'ethnie, de la race, de la religion ou de toute autre considération allogène. Ces droits sont au surplus irréfragables, autrement dit à la fois innés et inaliénables. Non seulement chaque individu les possède par naissance et nature, sans avoir besoin de les tenir d'un acte ni pouvoir les aliéner, mais les gouvernants sont tenus de les respecter et de les faire respecter.

De leur côté, les rationalistes critiquent l'historicité du droit au motif que, pour eux et les principaux tenants des Lumières, le droit est profondément anhistorique. Rousseau pense qu'il est possible d'édicter par la raison des règles universelles du droit ; la raison serait capable de se donner à elle-même des lois non déterminées par la tradition, le passé, ou les contingences du moment. Les axiomes rationnels de Kant n'ont pas d'autre but.

On pourrait avoir l'impression un peu rapide selon laquelle dire que le droit est historique, et est donc le produit de l'histoire, devrait conduire à l'arbitraire. Il faut au contraire, avec Montesquieu, reconnaître que c'est plutôt la thèse inverse, celle selon laquelle le droit est le produit de la raison et de la décision éclairée de l'homme, qui y conduit. En effet, si le droit n'est que le produit de la nature ou de la raison et du consentement des hommes, alors il n'est que le fruit des conventions passées entre les hommes, et par conséquent, il correspondra inévitablement aux différents caprices ou intérêts des divers groupes humains à l'intérieur d'une société donnée ou des différentes sociétés. Montesquieu cherche ainsi dans *l'Esprit des lois* la raison pour laquelle il y a des différences entre les règles de droit des divers peuples ; pour lui, ces différences ne sont pas dues au hasard, ni aux fantaisies des législateurs, mais elles répondent à la nature des choses. Du reste, ce que Montesquieu nomme « esprit des lois », c'est « le rapport que les lois doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, etc. ». On est donc bien loin ici du

rationalisme juridique : la thèse de Montesquieu est bien que le droit ne peut être qu'un produit complexe de l'histoire, et qu'il est profondément lié à l'histoire d'une nation particulière. Le droit ne peut être le produit de l'élaboration théorique des savants, il est changeant, produit par de multiples causes.

La balle est dans le camp des jusnaturalistes et des rationalistes. Ceux-ci, qui sont un peu des frères ennemis, objectent que si le droit n'est rien d'autre que l'ensemble des régulations tendant spontanément à s'imposer dans un organisme collectif (par darwinisme institutionnel, ajoutera Hayek), s'il n'est donc rien que le produit de l'histoire, alors rien ne nous permet plus de fonder le droit, qui n'est plus alors que l'expression de la force, de ce qui réussit à s'imposer à travers l'histoire.

Et en effet, il faut suivre ces critiques lorsqu'elles affirment que dire que le temps sanctifie les injustices, revient à reconnaître qu'il y a des lois injustes, bref que « être légal » n'équivaut pas à « être légitime ». Comme le dit Hegel, les historicistes ont confondu une origine et un fondement. Ils ont cru que mettre à jour l'origine d'un droit, pouvait permettre de le justifier. La justification par les circonstances n'est pas une vraie légitimation, car, par ce genre de méthode, tout peut se justifier, même les pires crimes. On ne peut qu'y perdre le droit. Le droit n'est en effet pas que le droit positif. Pascal, Rousseau, ont bien montré que réduire le droit au droit positif issu de l'histoire revient à nier le droit. Hayek, lui, distinguera le droit spontanément issu des coutumes et pratiques, celui de la *Common Law* en particulier, et la loi, produit positiviste des assemblées élues. Patrick Simon, dans un livre récent¹, fait même du positivisme juridique la matrice intellectuelle des totalitarismes du XX^e siècle.

Nous pourrions ajouter une autre distinction, entre deux types d'histoires. Celle dont font usage les historicistes, qui n'est rien d'autre qu'une succession empirique insignifiante ; celle qui marque la venue progressive de la raison à travers l'histoire, pour parler comme Hegel. C'est une histoire qui se lit comme étant celle de la raison et de la liberté se faisant. Cette histoire porte en elle-même un sens. De la même manière, ce qui peut seul légitimer le droit, c'est qu'il soit fondé en raison, et référé à la liberté. Hegel au fondement du libéralisme, qui l'eût crut ?

Peut-on aller jusqu'à dire que le droit positif n'est que le produit du droit naturel ? C'est bien sûr la vision de Cicéron (« la loi morale est

¹ Patrick Simon, *Le droit naturel, ses amis et ses ennemis*, éd. François-Xavier de Guibert, 2006.

supérieure aux lois instituées »), de Hobbes, de Grotius et de la plupart des penseurs des lumières. Mais souvenons-nous aussi de la leçon de Marx : nous croyons que les valeurs ne sont pas changeantes, et que la raison est capable de découvrir des principes éternels, mais les principes que nous vénérons (propriété chez Marx) ne sont que des légitimations *a posteriori* de concepts historiques, dont rien ne dit qu'ils sont justes ou légitimes. Cette critique de l'arbitraire du droit naturel vénéré, nous la partageons.

Une autre critique est celle de Leo Strauss. Pour lui, c'est au sein même de la théorie du droit naturel qu'il faut faire le ménage. C'est le droit naturel moderne qui, par sa volonté d'égalitarisme subjectif, fait le lit du nihilisme. Il critique ce droit naturel libéral, qui repose sur une notion exclusive de l'individu. A la différence, donc, du droit naturel des Anciens, Socrate, Platon et Aristote, pour lesquels « le propre de l'homme, sa nature, consiste à vivre intelligemment, à comprendre » : la vie conforme à la nature humaine c'est celle qui vise l'excellence, non le plaisir pour le plaisir. « La socialité de l'homme ne procède pas, selon Strauss, d'un calcul de plaisir qu'il escompte de la fréquentation d'autrui. L'amour, l'affection, l'amitié, la pitié lui sont aussi naturels que le souci et le calcul de son propre bien² ». Dans cette conception classique, les hommes ne sont pas égaux. Ils ne sont pas tous également doués. Les auteurs classiques tenaient pour parfaitement injuste de donner les mêmes droits à tous.

Faut-il en revenir à Aristote ? La nature dans laquelle il faut puiser la source du droit, n'est pas la nature telle qu'elle apparaît au XVII^e siècle, une nature régie par des lois invariables. La nature que prend pour modèle Aristote est plutôt celle des botanistes. De plus, elle inclut les groupes sociaux, les familles, les cités. Bref, c'est une nature caractérisée par le changement. Si on en croit *l'Éthique à Nicomaque*, le juste légal adapte le juste naturel à la réalité concrète ; il le caractérise ou le détermine. Aristote concilie le légal et le légitime, en reconnaissant que le droit positif est fondé sur une exigence de justice – et que, pour cela même, le droit doit essentiellement être historique. Nous ne pouvons que rejoindre le Stagirite sur ce point.

Jacques de Saint-Victor consacre de longs développements à la critique du droit naturel par les tenants de la thèse historique, qu'il fait manifestement sienne. Plus précisément, et se référant à de nombreux travaux contemporains³, il cherche à revenir aux origines historiques du

² Leo Strauss, *Droit naturel et histoire*, p. 122

³ Caroline Robbins, *The Eighteenth Century Commonwealth Men*, 1958 ; Zera Fink, *The Classical Republicans*, 1962 ; John G. A. Pocock, *The Machiavelian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, 1975

républicanisme pour y puiser les éléments de réflexion lui permettant de concevoir un nouveau républicanisme social et démocratique fondé sur une conception de la liberté comme « non domination ». Les sources de ce républicanisme classique sont connues et délimitées : filiation aristotélicienne, expérience politique des cités italiennes, œuvre de Machiavel, réflexions des penseurs anglais. Ses caractéristiques le sont également : apologie de la liberté politique positive contre les formes de la liberté négative, refus du luxe et du commerce corrupteur, réflexion autour de la constitution romaine pensée comme le modèle de la constitution mixte, mise en valeur de la *Common Law*, ...

Dans cette historiographie républicaine classique, il n'y a en effet aucune place pour le jusnaturalisme. Est-ce à dire, comme Saint-Victor le prétend, que le droit naturel ne fait pas du tout partie de la filiation républicaine contemporaine ? Les travaux de Martin van Gelderen et de Quentin Skinner ont montré, exemples à l'appui, qu'il n'en était rien. Dans sa version française, développée en particulier sous la plume de Rousseau, le républicanisme défend le principe de souveraineté populaire et de participation populaire. Au XVIII^e siècle, il s'oppose à la souveraineté absolue, puis, après la trahison et la fuite de Louis XVI, il s'oppose directement à la monarchie. Il perdra de la vitesse au début du XIX^e siècle avec l'entrée dans l'industrialisation où on estimera que les contraintes « éthiques » du républicanisme ne sont plus d'actualité avec la recherche accrue du profit. Cependant, au milieu du XX^e siècle, il intègre une perspective individualiste, c'est-à-dire qu'il assume que les individus recherchent leur bonheur plutôt que la participation politique pour elle-même, et se renouvelle de façon à trouver pleinement sa place dans la pensée politique moderne et contemporaine, au nom d'un jusnaturalisme renouvelé.

Par conséquent, outre les penseurs historiques reconnus comme appartenant au républicanisme : Machiavel (*Discours de Tite Live*), Harrington (*Commonwealth of Oceana*) ou les penseurs de la Révolution française, actuellement l'Irlandais Philip Pettit, l'Anglais Quentin Skinner, les italiens Maurizio Viroli, Sauro Mattarelli ou le Français Jean-Fabien Spitz appartiennent à ce courant. Le républicanisme contemporain peut prendre des voies relativement diverses. Ces diverses voies sont incarnées par Hannah Arendt, Michael Sandel, Charles Taylor, Iseult Honohan, Philip Pettit, John Maynor, entre autres.

; Quentin Skinner, *The Foundations of Modern Political Thought*, 1978, trad. française 2001.

Par ailleurs, Florence Gauthier ou Raymonde Monnier ont posé la question des synthèses républicaines des Lumières, pour montrer l'influence et la complexité d'un auteur pivot comme Mably, que Saint-Victor apprécie particulièrement. Regardons donc de plus près la pensée de cet auteur.

Issu d'une famille de noblesse parlementaire, L'abbé Mably était le frère de l'illustre Condillac, vers lequel, nous ne le cachons pas, va notre préférence familiale. Introduit dans l'élite de la société, il travailla auprès du cardinal de Tencin, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Ses fonctions l'amènèrent à négocier, en 1743, avec l'ambassadeur de Prusse, un accord contre l'Autriche. En 1746, Mably rompit avec le cardinal et se consacra à ses travaux. Il développa un système de pensée proche de celui de Jean-Jacques Rousseau. Il est connu avant tout comme un adversaire des physiocrates. Son ouvrage intitulé *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, et paru en 1768, est une réponse à *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, publié par Mercier de La Rivière un an plus tôt. L'auteur s'y attache à réfuter la thèse physiocratique faisant de la propriété privée, et particulièrement de la propriété du sol, l'expression de l'ordre naturel. Il dénonce la propriété privée comme une cause de désordre, d'injustice et d'oisiveté. Il s'attaque aussi à la thèse de l'intérêt personnel comme fondement de l'activité économique et principe d'organisation politique et social.

Mably dénonça aussi le « despotisme légal⁴ ». Il critiqua également le système politique anglais, pour sa corruption, et il subordonnait le pouvoir législatif au pouvoir exécutif.

Il a été présenté comme un précurseur du socialisme utopique. Il fait une critique moralisante de la société d'Ancien Régime, où il dénonce l'inégalité des conditions et la propriété privée comme cause des maux de la société. Il voit dans la propriété commune et l'égalité, moins un moyen d'atteindre le bonheur qu'un moyen d'atteindre la vertu⁵. Il admire les sociétés antiques, modèle de frugalité et de vertu, telle Sparte et choisit le vertueux et ascète Phocion comme modèle de sa société vertueuse⁶. Il nous semble donc difficile de faire de cet auteur important un héraut de la pensée libérale, classique comme moderne.

⁴ *Doutes proposés aux philosophes et aux économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1768

⁵ *Observations sur l'histoire de France, 1765 ; De la législation ou Principe des lois*, 1776

⁶ *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique*, 1763

Ce n'est pas un hasard si Mably, peut-être plus encore que Rousseau, est à la fois au fondement du républicanisme et du socialisme modernes. La question de la République et du républicanisme à l'époque moderne est au centre de nombreux travaux depuis une trentaine d'années. Les interrogations actuelles sur ce qu'il est convenu d'appeler la « crise de la démocratie » ne sont sans doute pas étrangères à cet intérêt renouvelé.

La République et le républicanisme ne sont pas au XVIII^e siècle seulement des « traditions » issues de la philosophie antique ou de celle de l'Italie de la Renaissance. Il existe en Europe un certain nombre d'États républicains dont l'expérience pratique contribue à former la pensée politique des Lumières. Parmi ceux-ci, la Pologne est l'enjeu d'un débat important sur la question de la modernité du républicanisme. Les deux plus importantes contributions à ce débat ont été celles de Jean-Jacques Rousseau et de Gabriel Bonnot de Mably, tous deux sollicités par les envoyés des « patriotes » polonais en France afin de donner leur avis sur les réformes nécessaires pour sauver la république polonaise.

En règle générale, dans les débats de philosophie politique contemporaine, on peut dire que le républicanisme s'oppose, parfois frontalement, parfois dans un rapport plus correctif, au libéralisme politique. En effet, le libéralisme politique défend une philosophie du sujet rationnel, « désengagé » de ses appartenances héritées, et demande que ce sujet soit libre, c'est-à-dire, pour le libéralisme, qu'il ne subisse pas d'interférence quand il use de sa raison pour faire des choix engageant son mode de vie.

Le républicanisme pour sa part comprend le sujet et sa liberté différemment. Il fait une place le plus souvent aux caractéristiques réelles des individus (Charles Taylor, Philip Pettit, John Maynor), comme son statut professionnel, son genre, sa culture - mais pas toujours (Hannah Arendt). Puis il pose la non-domination comme définition du principe de liberté. Pour lui, il faut jouir d'un statut social qui assure au citoyen une indépendance à l'égard d'autrui : « Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit, un enfant, un adolescent, une jeune fille ; il faut prendre l'homme le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne⁷ ».

Le républicanisme reconnaît un rôle essentiel à l'État comme garant de la non-domination. Il pose, en effet, qu'une règle sociale (loi) peut être génératrice de liberté (liberté de réunion et liberté de la presse acquises

⁷ Ferdinand Buisson, 1887.

grâce à la loi de 1881). En ce sens, il distingue entre les interférences, ce que le libéralisme ne fait pas : il y a des interférences légitimes (comme celles de la loi, lorsque celle-ci vise à assurer la non-domination), et des interférences arbitraires, qui doivent être combattues parce qu'elles sont arbitraires, et non parce qu'elles interfèrent. Il définit un Etat contrôlé par ses citoyens et où la loi émane d'eux, à travers leurs représentants. L'électeur a pour « devoir » d'essayer de sélectionner les candidats aux élections en fonction, non pas de son intérêt personnel, mais en fonction de leurs aptitudes à défendre le bien commun. Les gouvernants, quant à eux, dans cette philosophie, doivent prendre des décisions visant le bien commun, l'intérêt général. S'il y a divergence sur ce bien commun, il faut alors en débattre. Ce courant est donc empreint d'exigences éthiques.

Dans le débat politique contemporain, le philosophe Rawls, qui est un penseur majeur du libéralisme politique (c'est le titre de son deuxième opus magistral), s'est rapproché d'une certaine voie républicaine, qu'il appelle le « républicanisme politique », et qui insiste moins sur les valeurs politiques communes pour préférer constituer la non-domination comme la seule chose publique (*res publica*), le seul « bien commun » (chez Pettit en particulier). Sa théorie de la justice se rapproche des valeurs républicaines. Les auteurs varient cependant sur des points tels que la laïcité, le fédéralisme, ou la forme de la République.

Bien évidemment, nous savons depuis Hayek que celui-ci résume le libéralisme à l'absence de coercition⁸. Mais c'est bien là le seul point qui lie véritablement le libéralisme et le républicanisme, tant les conséquences de chaque philosophie se distingue nettement l'une de l'autre. On ne peut reprocher à un auteur, Jacques de Saint Victor en l'espèce, de préférer le républicanisme au libéralisme. Mais on peut aussi ne pas le suivre sur cette voie.

Fabrice Ribet

⁸ « La coercition a lieu lorsqu'on amène les actions d'un homme à servir la volonté d'un autre, non pour servir ses projets à lui, mais ceux de l'autre », Hayek, *la Constitution de la liberté*, 1960 ; voir aussi la critique de Rothbard, « Hayek et le concept de coercition », disponible sur le site Catalaxia.org.



Qu'est-ce que le droit naturel ?



Francisco Suarez

Définition

Un **droit naturel** est un droit qui dérive de la nature d'une chose. Ainsi, les droits naturels de l'homme sont des droits qui viennent du fait que l'être est un humain, indépendamment de sa position sociale, de l'ethnie ou de toute autre considération.

Dans la théorie classique, on parle de droits innés et inaliénables. Non seulement chaque individu les possède par naissance et nature, sans avoir besoin de les tenir d'un acte ni pouvoir les aliéner, mais les gouvernants sont tenus de les respecter et de les faire respecter.

Au sens large, le droit naturel désigne toute recherche objective de normes de droit en fonction des seules caractéristiques propres à l'être humain, indépendamment des conceptions du droit déjà en vigueur dans les sociétés humaines, et des perpétuelles distorsions du droit qui sont le fait de l'État ("faux droits").

Dans un sens plus restreint, ce terme désigne la conception individualiste et rationnelle du droit (propre notamment aux libertariens) qui propose un minimum de droits « non négociables » à partir desquels est ouverte la possibilité de résoudre les conflits (ce qui n'est autre que l'objet de la justice). La plupart des théories libérales reposent également sur le droit naturel.

On parle aussi de **jusnaturalisme** pour désigner toute théorie du droit naturel.

Remarque importante

Le terme de "droit naturel" désigne parfois, comme c'est le cas chez certains auteurs (Hobbes, Spinoza, Stirner...) les « droits » dont l'homme dispose à l'état de nature (sans règles sociales) : c'est un autre nom pour la loi du plus fort.

Nous employons ici le terme de "droit naturel" dans un sens différent, qui devenu le sens courant, celui d'une théorie de la justice qui n'est pas liée à l'état de nature.

« The right of nature...is the liberty each man has, to use his own power...for the preservation of his own nature; that is to say, of his own life; and consequently, of doing anything, which in his own judgment, and reason, he shall conceive to be the [best] means [thereto]. » (Hobbes, *Léviathan*, chap. 14)

« Par droit naturel j'entends donc les lois mêmes de la nature ou les règles selon lesquelles se font toutes choses, en d'autres termes, la puissance de la nature elle même ; d'où il résulte que le droit de toute la nature et partant le droit de chaque individu s'étend jusqu'où s'étend sa puissance ; et par conséquent tout ce que chaque homme fait d'après la loi de la nature, il le fait du droit souverain (ou de droit suprême) de la nature, et autant il a de puissance, autant il a de droit. » (Spinoza, *Traité politique*)

« C'est à Moi de décider ce qui est pour moi le droit. Hors de moi, pas de droit. Ce qui m' « est juste » est juste. (...) L'homme naturel n'a qu'un droit naturel, sa force, et des prétentions naturelles : il a un droit de par sa naissance et des prétentions de par sa naissance. » (Max Stirner, *L'unique et sa propriété*)

Histoire du droit naturel

Les origines

Sous l'Antiquité et jusqu'au Moyen-Âge, prévaut la conception « classique » du droit naturel, avec d'une part les prémices de ce qui sera plus tard l'individualisme libéral et rationnel : c'est en ce qu'il est doué de raison que l'homme se distingue de l'animal, raison qui lui permet d'agir intentionnellement en vue d'une fin consciente, et qui l'élève au-dessus du comportement purement instinctif ; d'autre part, politique, religion et éthique n'étant pas encore à cette époque des disciplines séparées, et l'homme étant un « animal social » (Aristote), c'est l'État (la cité, l'Empire...) qui est le plus souvent considéré comme la source du bien et de l'action vertueuse, les personnes étant complètement tributaires de l'action étatique (voir la mort de Socrate à titre d'exemple). L'ordre établi est rarement contesté par les théoriciens du droit : l'esclavage, bien que condamné dans le Digeste de Justinien (530 ap. J.-C.) comme contraire au droit naturel, existera très longtemps, la féodalité, puis la monarchie ne reconnaissent pas les mêmes droits à tous.

Les Romains distinguent cependant le droit (*jus*) auquel l'homme libre prête allégeance (auquel, étymologiquement, il *jure* allégeance), de la loi (*lex*), norme imposée par un pouvoir (terme militaire à l'origine). Cette distinction rend possible ce qu'on appellera plus tard droit naturel, opposé au droit positif, à l'ordre social, aux conventions sociales ou à la tradition. Déjà Aristote définit comme naturelle "une règle de justice qui a la même validité en tout lieu et qui ne dépend ni de notre assentiment ni de notre désapprobation". Ainsi Marc-Aurèle reconnaît dans ses Pensées avoir reçu du péripatéticien Claudius Severus *l'idée d'un état juridique fondé sur l'égalité des droits, donnant à tous un droit égal à la parole, et d'une royauté qui respecterait avant tout la liberté des sujets*. Pour Cicéron, il s'agit d'"une seule loi éternelle et invariable, valide pour toutes les nations et en tout temps". Pour les Stoïciens, le droit naturel s'inscrit dans le principe d'ordre de l'univers (le *logos*).

Pour Aristote, au contraire, le droit naturel n'est pas invariable. Il se traduit dans la loi positive, reflet de l'état de la société. Il a une fonction critique vis à vis de la loi positive, il fonde l'autorité des lois (le droit positif) en tant que justes.

Le Droit naturel moderne, fondé sur la raison

Ce sont les Scolastiques, et principalement Saint Thomas d'Aquin, qui inaugurent les théories modernes du droit naturel : le droit naturel fait certes partie du droit divin et est donc institué et voulu par Dieu, mais il s'appréhende par la *raison* humaine, en dehors de toute révélation. Il est donc universel. Hugo Grotius, juriste hollandais du XVII^e siècle, affirmera même que le droit naturel existe « quand bien même Dieu n'existerait pas », et s'impose à Dieu Lui-même, puisqu'il est la conséquence nécessaire de la nature sociale de l'homme, voulue par Dieu.

Au XVI^e siècle, au début de la soumission de l'Amérique, alors que l'esclavage disparaît en Europe pour réapparaître sur l'autre rive de l'Atlantique, Las Casas et L'École de Salamanque affirment le principe de l'unité du genre humain : l'individu naît a priori libre, et non esclave ; il naît libre et doit demeurer libre. À la même époque, tandis que sévissent les guerres de religion, apparaît la notion de liberté de conscience, et la séparation de la philosophie et de la religion, rangée au rang d'une opinion.

En politique, le droit naturel pose des limites aux prétentions du pouvoir en place : Jean Bodin peut ainsi affirmer qu'en monarchie « les sujets obéissent aux lois du monarque et le monarque aux lois de nature, la liberté naturelle et la propriété des biens demeurant aux sujets ».

Kant, dans une démarche qui n'est pas politique, mais philosophique, essaie de fonder une morale individuelle sur la raison seule. Le même acte peut selon l'intention qui y préside être moral ou immoral. Comment donc trouver un principe objectif et pratique qui nous dicte la « bonne » façon d'agir ? Kant trouve la réponse dans l'impératif catégorique, norme éthique suprême : « agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle. » Un comportement ne pourrait donc être qualifié de juste que s'il est universalisable. Une autre formulation de cette éthique pourrait décrire l'ambition de l'éthique libérale : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen. »

Bien qu'on retrouve dans l'impératif catégorique les caractéristiques vers lesquelles tend le droit naturel (universalité, nécessité, objectivité), cette morale personnelle est trop rigoureuse pour tenir lieu de

droit (ainsi elle interdit le mensonge ou le suicide). En effet il s'agit d'une norme éthique, personnelle bien que potentiellement universelle (car rationnelle), mais qui ne peut être imposée de l'extérieur.

En revanche, une norme juridique doit servir à évaluer une action indépendamment de l'intention qui la motive (qui n'est de toute façon accessible qu'au sujet agissant lui-même) ; elle peut être imposée par la contrainte. Le droit naturel pose ainsi les conditions de possibilité de la vie en société. Pour Kant, le droit naturel de l'homme se résume à la liberté (« la liberté est l'unique droit originel revenant à chaque homme en vertu de son humanité »), et la vie sociale implique « la limitation de la liberté de chacun à la condition de son accord avec la liberté de tous, en tant que celle-ci est possible selon une loi universelle. »

Droit naturel et individualisme

Avec Locke, l'orientation individualiste apparaît : c'est l'individu qui est la source de toute action, l'agent moral qui pense, perçoit, choisit et agit. Le droit naturel est la reconnaissance par l'ordre politique des droits personnels naturellement possédés par chacun.

Le XVIII^e siècle voit un développement politique très conséquent de la pensée de Locke :

- La révolution américaine : selon Thomas Jefferson, tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés de certains droits inaliénables (vie, liberté, propriété et recherche du bonheur). Le but d'un gouvernement est uniquement d'assurer ces droits. Il ne faut pas confondre les droits politiques (qui peuvent être garantis par une constitution) et les droits naturels, qui ne peuvent être abolis (c'est le sens du IX^e amendement à la Constitution des États-Unis).
- La révolution française, avec la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le texte fondateur le plus libéral qu'ait connu la France, qui affirme explicitement les droits naturels (cependant le terme de droit naturel disparaît des constitutions françaises à partir de 1795).

A partir du XIX^e siècle, sous l'influence tant du positivisme, de l'utilitarisme que des théories socialistes, on assiste à une relative éclipse du droit naturel. Bien que la notion de droit naturel reste en filigrane dans la

pensée libérale, de nombreux libéraux préfèrent parler d'état de droit (Hayek : *Rule of Law*) plutôt que de droit naturel, et se contentent de développer une philosophie politique qui réduise les prétentions du droit positif (Frédéric Bastiat : la loi ne doit être que l'expression du droit de légitime défense), ce qui est une façon détournée de « faire » du droit naturel.

Au XX^e siècle c'est l'explosion des « droits à ». Ainsi la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, promulguée par les Nations Unies en 1948, donne une longue liste de droits dont l'homme est supposé disposer. Pour les libéraux, il s'agit de faux droits, arbitraires, octroyés aux uns aux dépens des autres, alors que le droit naturel est universel par définition. Il est urgent de revenir aux Lumières et aux sources du droit naturel.

La conception contemporaine, libertarienne, du droit naturel

Le droit naturel, aussi bien dans sa première acception (religieuse) que dans les prolongements laïques qui l'ont suivi, s'est formé en opposition au droit positif, souvent arbitraire, injuste, voire tyrannique, et qui, l'histoire l'a suffisamment montré, n'est trop souvent que l'expression de la loi du plus fort, en dépit de l'encadrement constitutionnel dans lequel on a pu l'enserrer.

À la différence du droit positif, le droit naturel n'édicte que des normes négatives, car il s'agit uniquement pour chacun de respecter les droits de l'autre, donc de « ne pas faire » ce qui est illégitime. Ce n'est donc pas une collection précise de règles ou de lois comme en connaît le droit romain ou le droit français (Code civil, Code du commerce, Code pénal...), ni une jurisprudence comme en Common law, mais simplement une « axiomatique normative » (selon Hans-Hermann Hoppe et François Guillaumat), un cadre juridique, destiné à entourer l'action de chaque individu et à permettre de régler les conflits possibles sur une base présumée commune à tous les hommes, la raison. Il n'est pas question d'aller dans le détail et de donner une liste explicite et exhaustive de règles en découlant et utilisables dans la vie quotidienne.

Rothbard, avec son œuvre majeure, *L'Éthique de la Liberté*, pose le droit naturel comme fondation du libertarisme, en se situant dans le prolongement de la tradition réaliste aristotélicienne et thomiste. Pour lui, le droit naturel est déduit de la nature essentielle de l'homme (raison, conscience, capacité à opérer des choix). Vie, liberté, propriété, sont par nature sous le contrôle direct ou quasi-direct de la personne, ce sont des aspects d'elle-même, de sa nature. Cette « nature » est examinée de façon réaliste, comme sujet possible d'observation rationnelle et de réflexion, non

comme un concept métaphysique ou religieux existant depuis toujours (nul besoin de présupposer une nature humaine intangible et invariante).

Les droits individuels sont conformes à la nature de l'homme : l'homme est un animal social, certes, mais pas au point que sa vie n'ait de sens que dans et par la société, comme l'abeille dont la vie est inséparable de celle de la ruche.

Le lien entre droit naturel et éthique est étroit : le droit naturel apparaît comme une éthique objective et universelle, c'est « l'éthique de l'espèce humaine » ; violer un droit naturel est donc immoral. Le droit naturel d'une personne doit être distingué de la manière dont elle l'exerce, qui relève de l'éthique privée et à ce titre peut être jugé (subjectivement) « moral » ou non.

Rothbard parle aussi, dans un sens plus large, de la loi naturelle, comme étant l'ensemble des règles que l'homme est capable de découvrir par l'usage de sa raison - dont le droit naturel, censé participer d'un ordre moral objectif. Dans un cadre rationaliste, la loi naturelle reflète la conformité à la nature des choses : ainsi il est naturel pour l'être humain de manger de la viande ; le fait que certains puissent juger cela immoral (du point de vue de leur éthique personnelle ou religieuse) n'y change rien, et interdire ce fait « de nature », qui ne lèse personne, va contre la loi naturelle, et est donc immoral.

En réalité, la loi naturelle ne devrait pas s'opposer à l'éthique personnelle, car les valeurs fondées sur elle sont universelles, communes à tous les hommes, et sont censées entrer d'emblée dans l'échelle des valeurs subjectives de toute personne dotée de sens moral.

A contrario, le droit positif exprime un ordre artificiel, instauré par les états et les politiciens, imposé sur un territoire donné, reflétant un ordre social qui n'est pas nécessairement en accord avec le droit naturel.

L'analyse libertarienne des relations sociales, fondée sur le droit naturel, est en fait révolutionnaire : elle met à jour les oppressions dont sont victimes les personnes, la principale étant l'oppression étatique, qui s'exerce par l'impôt, la conscription, la guerre, les lois liberticides, les monopoles d'état, la « solidarité » forcée, etc.

Toutefois la victoire du droit naturel doit être cohérente avec le principe de non-agression. L'action politique (visant à réduire le pouvoir des hommes de l'Etat), l'éducation, la diffusion du message libertarien, les

contradictions propres à l'étatisme contemporain, telles sont les perspectives qui, selon les libertariens, devraient conduire vers la complète reconnaissance des droits de chacun. Bertrand Lemennicier dresse une liste de moyens conformes à l'éthique libertarienne : *la légitime défense ou le droit de résistance à l'oppression, le combat des idées, l'action collective avec des mouvements abolitionnistes (contre l'esclavagisme d'État), la désobéissance civile, le droit d'ignorer l'État.*

D'autres partisans du droit naturel, tels Léo Strauss (non libertarien), sans remettre en cause le paradigme étatique, estiment que le droit naturel est indispensable, comme garde-fou ou comme modèle idéal, de par sa capacité à motiver et à justifier la critique des droits positifs.

Aspect cognitif du droit naturel

Hayek adopte une position originale qui ne considère le droit ni comme "naturel" et rationnel (vue jusnaturaliste), ni comme une construction humaine (vue positiviste), mais comme une donnée objective qu'il analyse selon une méthode évolutionniste :

Assurément, l'on ne peut valablement représenter les règles de juste conduite comme naturelles au sens de parties d'un ordre externe et éternel des choses, ni comme implantées en permanence dans une inaltérable nature humaine, ni même au sens que l'esprit humain est ainsi constitué une fois pour toutes qu'il lui faille adopter ces règles de conduite précises. En revanche, il ne s'ensuit pas que les règles de conduite qui en fait guident l'homme doivent forcément résulter d'un choix délibéré fait par lui ; ni qu'il soit capable de former une société en adoptant n'importe quelle règle qu'il décide de poser ; ni que ces règles ne puissent pas lui être procurées sans qu'intervienne une volonté personnelle, et donc avoir en ce sens une existence « objective ». L'on soutient parfois que seul ce qui est vrai universellement peut être regardé comme un fait objectif, et que tout ce qui est spécial à une société particulière ne peut pas être tenu pour tel. Mais cela n'est pas inclus dans le sens ordinaire du mot « objectif ». **Les vues et opinions qui façonnent l'ordre d'une société, aussi bien que l'ordre résultant de cette société même, ne dépendent nullement d'une décision personnelle quelconque, et souvent elles ne se laisseront modifier par aucun acte d'autorité spécial ; en un tel sens, il faut les regarder comme un fait qui existe objectivement.** Par conséquent, les résultats de l'agir humain qui ne sont pas provoqués par un dessein humain peuvent être pour nous objectivement donnés. (*Droit, Législation et Liberté*)

D'après Patrick Simon, l'apport majeur de Hayek au droit naturel est qu'il a découvert l'aspect cognitif d'une règle de droit naturel. Hayek explique que la connaissance humaine progresse quand il y a plusieurs règles en concurrence : chacune de ces règles incorpore et transmet avec elle de l'information. En se transmettant, elles transmettent avec elles toutes les expériences que pendant des siècles les gens ont connues en appliquant cette règle. Au contraire, quand une règle de droit naturel est transformée en loi impérative, la mémoire qu'elle portait est "tuée", elle n'est plus transmission de connaissance et d'information. Ainsi, par essai et erreur, les hommes améliorent leur connaissance, adoptent des règles de plus en plus libérales, en dépit des régressions et des erreurs que font les hommes politiques, sanctionnées par la main invisible qui résulte des choix individuels :

Le droit naturel comporte et favorise de multiples processus d'auto-régulation et de correction des erreurs. C'est grâce aux erreurs que, dans la nuit de l'ignorance et du doute, les hommes progressent. (Patrick Simon)

L'histoire du droit naturel deviendrait ainsi l'histoire de la liberté.

Cette façon de voir est contestée par les jusnaturalistes, qui ne voient pas en quoi un "processus de découverte" des règles de justice permet d'aller vers plus de justice. Hayek ignore le monopole de la justice ou l'influence des groupes de pression, et son relativisme social le rapproche des positivistes :

Malheureusement, il ne semble pas avoir remarqué les différences entre un marché, lequel présuppose la "liberté et l'égalité dans l'argumentation justificatrice" et une société où des groupes divers emploient tous les moyens à leur disposition, y compris le pouvoir législatif et réglementaire, pour former les opinions, les pratiques et les règles dominantes. Il n'a pas remarqué la différence entre une procédure de découverte des règles de juste conduite et une procédure pour découvrir les règles sociales qui sont efficaces du point de vue de ceux qui exercent la prépondérance de l'influence et du pouvoir dans la société. Il n'y a que ceux qui confondent la justice et l'efficacité sociale qui puissent rester aveugles à la confusion conceptuelle qui se cache derrière la tentative alambiquée de Hayek pour justifier son libéralisme classique par une théorie de l'évolution sociale. (Frank van Dun)

Applications du droit naturel

Le droit ayant été confisqué par les Etats sous la forme du droit positif, le droit naturel n'est plus considéré par ces derniers comme une base juridique admissible. En revanche, dans le domaine du *droit international*, où prévaut une situation d'anarchie (au sens originel du terme : il n'y a pas d'instance suprême), la pensée de plusieurs théoriciens du droit naturel (Grotius, Alfred Verdross...) a servi à élaborer des normes juridiques qui s'appliquent aux relations internationales. Les partisans du droit naturel y voient une confirmation de la possibilité de disposer de bases juridiques rationnelles non édictées par des institutions coercitives.

Les principaux thèmes

Toute théorie du droit naturel explore nécessairement les thèmes suivants :

- Égalité, ou isonomie : le droit s'applique de la même façon pour tous, condition nécessaire pour que puisse exister la justice, garante de l'ordre social. Un droit naturel est universel (il s'applique potentiellement à tous les hommes), réciproque (il ne constitue pas un privilège réservé à certains), légitime (il est immoral de le violer).
- Liberté : valeur principale du droit naturel, qu'on l'exprime comme indépendance de l'individu, autonomie de la personne, droit à ne pas être contraint, protection de la sphère privée, inaliénabilité de la volonté, propriété de soi-même, droit de sécession (individuel ou collectif), droit à ne pas être emprisonné arbitrairement (*habeas corpus*), etc.
- Responsabilité : être libre suppose qu'on puisse répondre de ses actes ; chacun étant libre, sa liberté est limitée naturellement par celle des autres.
- Droit à la vie : entendu, non pas comme un droit à l'assistanat, mais comme l'interdiction d'attenter à la vie d'une autre personne (le « tu ne tueras point » du Décalogue, qu'on retrouve dans tous les codes juridiques antiques) et le droit de se protéger d'une agression (légitime défense).
- Propriété : le droit pour chacun de disposer à sa guise de ce que son propre effort et son action ont produit, dans la limite des droits légitimes d'autrui.

- Individualisme : à la base, seul l'individu est sujet de droit. Toute entité collective (association, entreprise, syndicat, église...) est légitime tant qu'elle n'est pas coercitive envers ses membres ni envers les autres.

Les idéologies opposées au droit naturel

Relativisme

Bien et mal sont des notions relatives, toutes les valeurs sont équivalentes, d'ailleurs elles sont variables et dépendent de la culture, de la religion, de la géographie et de l'histoire. Aucun système éthique ne peut être fondé sur des critères objectifs. D'ailleurs, il y a autant de conceptions du droit naturel que de conceptions de la "nature humaine" (ce qui n'est pas faux). Sans entrer dans des considérations logiques (dire que "tout est relatif" est-il une affirmation relative, ou absolue ?), le problème de cette position est qu'elle ne propose rien pour fonder le droit. Après tout, le nazisme et le communisme avaient aussi leur propre système de valeurs. Le relativisme, on peut le constater, régit effectivement le droit positif instauré par les Etats, mais cela n'invalide pas le concept de droit naturel.

Positivismisme

Selon le positivisme juridique, n'existent que les règles juridiques en vigueur à un instant donné. Le droit ne repose que sur la volonté du législateur. Il n'y a pas de relation nécessaire entre droit et morale : les lois n'ont pas de composante éthique (exemple : "les automobilistes doivent rouler sur le côté droit de la chaussée"). Avant la société ou l'État, il n'y a pas de droit : le juriste autrichien Hans Kelsen en vient ainsi à affirmer que tout État, même la plus sanguinaire dictature, est un État de droit (ce qui n'a pas empêché cet auteur de réintroduire le droit naturel en postulant une norme juridique fondamentale, la *Grundnorm*).

Le positivisme juridique, ne se posant pas la question de ce que devraient être le droit et la justice, refuse le droit naturel et ses prétentions éthiques. Le droit naturel se placerait sur le terrain métaphysique, tandis que le droit positif, lui, est une réalité observable. La distinction entre le droit et l'Etat serait factice, puisqu'il faut bien un juge pour interpréter le droit. Cela aboutit à un relativisme mettant à égalité les idéaux de toute société, car il

n'y a pas de supra-droit permettant de juger les droits. Ou s'il y a un tel supra-droit, il découle uniquement de l'absolutisme de l'Etat.

Certains diront que le droit naturel n'est qu'une idée, un concept, alors que le droit positif, lui, existe vraiment, et s'impose à nous de façon pratique à chaque instant. Mais le monde n'est-il pas gouverné par les idées, n'évolue-t-il pas dans un sens ou dans l'autre sous leur influence ? Le droit positif, sauf à être totalement arbitraire, est inspiré de règles générales du droit qui lui sont antérieures, et que l'on peut appeler "droit naturel".

Utilitarisme

Le droit doit être ce qui sert le mieux le développement du bien-être et du bonheur humains. Le droit naturel est un « non-sens pur et simple », selon Jeremy Bentham. Seule compte l'utilité sociale. On recommande la propriété privée, la tolérance et la liberté non parce que cela est naturel et juste, mais parce que cela est bénéfique à tous. Le grave inconvénient d'une telle position est que l'étatisme, qu'il soit social-démocrate ou socialiste est alors justifié : il faut bien que « quelqu'un » juge de ce qui est bénéfique à tous et agisse en conséquence, et ce ne peut être que les hommes de l'État. L'histoire des siècles récents montre que l'étatisme, loi du plus fort, n'a alors que tendance à s'accroître démesurément. La liberté n'est plus une fin, mais un moyen avec lequel on peut transiger au besoin ; la tendance politique est alors au conservatisme, au « collectivisme mou » ou au réformisme modéré.

Même si les utilitaristes n'admettent pas la notion de droit naturel, ils reconnaissent que des lois peuvent être injustes. John Stuart Mill distingue ainsi le "droit légal" et le "droit moral" :

C'est toujours pour la même raison, semble-t-il, qu'on regarde comme injuste une loi, aussi bien qu'une violation de la loi. Il s'agit, dans les deux cas, d'une violation du droit de quelqu'un ; ce droit, ne pouvant être dans le premier cas un droit légal, reçoit un nom différent ; on l'appelle droit moral (*moral right*). (*L'utilitarisme*, chapitre V)

Darwinisme social

Cette idéologie (William Graham Sumner) part du principe que dans la nature il y a toujours lutte et anéantissement implacable des plus

faibles. Les plans du libéralisme pour une vie sociale pacifique sont le fruit d'un rationalisme illusoire, car contraire à l'ordre naturel. Il faudrait laisser l'évolution agir et éliminer les moins adaptés socialement : le droit naturel équivaldrait donc au droit du plus fort. Selon les libéraux, le darwinisme social (ou évolutionnisme social) ignore le fait rationnellement démontré que, pour l'homme, le moyen le plus adéquat à l'amélioration de sa condition est la coopération sociale et la division du travail, et non la guerre de tous contre tous.

Irrationalisme

La raison est considérée comme contre nature, car inférieure aux instincts et aux impulsions animales ; l'homme véritable obéit à ses instincts primordiaux plus qu'à sa raison. Ce à quoi Ludwig von Mises répond que « la raison, qui est le trait le plus caractéristique de l'homme, est elle aussi un phénomène biologique. Elle n'est ni plus ni moins naturelle que n'importe quel autre trait de l'espèce homo sapiens, tels que la station debout ou la peau sans fourrure. »

Collectivisme

La société est vue comme une entité supérieure devant laquelle les droits individuels doivent s'effacer. Frank van Dun décrit de la façon suivante les bases du droit positif socialiste : 1) les individus appartiennent à la société, qui donc a le droit de les contraindre à obéir à ses prescriptions ; 2) la société doit s'occuper des individus, car ceux-ci sont incapables de gérer correctement leurs vies et leurs propres affaires. Pour les libéraux, personnifier sous un concept collectif un ensemble d'individus différents et attribuer à cette entité des droits distincts est abusif : la société n'est pas une personne, elle ne peut disposer de droits ni être responsable, sauf à nier les droits de l'individu et à confier la direction de la société à des « guides » éclairés qui se feront ses interprètes (ou ses grands prêtres, ou ses bourreaux).

Anarchisme collectiviste

Refuse le droit positif étatique, mais ne met pas la propriété au rang d'un droit naturel au même titre que la liberté, alors que pour le

libéralisme les deux sont inséparables, la liberté ne pouvant exister sans la propriété, qui participe du domaine d'action légitime de l'individu.

Théoriciens du droit naturel

- Aristote
- Thomas d'Aquin
- Jean Bodin
- Samuel von Pufendorf
- Hugo Grotius
- John Locke
- Emmanuel Kant
- François Quesnay
- Lysander Spooner
- Murray Rothbard
- Leo Strauss
- Alfred Verdross

Les controverses autour de la conception libertarienne du droit naturel

La notion de nature humaine : une critique fréquente portée sur le droit naturel est qu'il reposerait sur la croyance en une nature humaine préexistante, donnée une fois pour toutes. Or précisément le droit naturel moderne, par opposition au droit naturel classique dérivé de la théologie, n'affirme pas le caractère absolu d'une nature humaine dérivant de la Nature avec une majuscule (vision des Anciens) ou établie par Dieu (vision chrétienne du droit naturel). Il ne postule pas une "essence" de l'homme qui précéderait son existence. Il se contente, par une approche philosophique réaliste, de partir des caractéristiques humaines constatables pour établir le droit naturel, qui n'est pas une Idée platonicienne, mais fait l'objet d'une recherche rationnelle. Le croyant peut souscrire au droit naturel moderne, conforme à ses convictions ; en revanche le droit naturel n'implique pas quelque croyance préalable que ce soit – mais il ne devrait pas non plus, en théorie, être en contradiction avec les préceptes qui fondent les différentes religions.

Le droit naturel, réduit à une idéologie libertarienne ou libérale : c'est la critique relativiste. Plutôt que d'idéologie, les libertariens préfèrent parler, à propos de leur conception du droit naturel, d'axiomatique

normative : normative, car sa finalité est bien d'établir des normes de vie en société, des règles sociales ; axiomatique, car un tel droit se démontre à partir de concepts de base qui, eux, ne peuvent qu'être admis sans démonstration, car sans ces concepts (tels que liberté, propriété, responsabilité), aucune vie sociale n'est pensable.

Le domaine du droit naturel : à quel sujet s'applique-t-il ? A tout être humain, certes, mais qu'en est-il de l'enfant, du handicapé, du dément ? Ont-ils des droits équivalents à ceux d'un adulte en pleine possession de ses moyens ? Et l'embryon a-t-il des droits équivalents à ceux de la femme qui le porte (voir l'article sur l'avortement) ? Parmi les libéraux, certains soutiennent le caractère absolu du droit à la vie, d'autres insistent sur l'importance de l'autonomie et de la rationalité, affirmant qu'un être entièrement dépendant ne saurait avoir de droit (de même que, selon Rothbard, « les animaux auront des droits quand ils viendront les demander »).

Les conflits de droits : a-t-on le devoir de garder sur un bateau un passager clandestin ? Doit-on porter assistance à une personne en danger s'il est possible de le faire sans se mettre soi-même en danger ? Certains libertariens considèrent que de telles obligations portent atteinte à l'inaliénabilité de la volonté humaine et instaurent un devoir d'assistance qui deviendrait rapidement illimité ; d'autres mettent en garde contre l'abus de droit ou dénoncent le manque de proportionnalité entre faute et peine.

Les cas à la marge, pour lesquels il est difficile de trancher : le bateau coule et il n'y a pas assez de places dans les canots de sauvetage. La plupart des libertariens admettent dans ce cas le droit du premier occupant, mais est-ce vraiment juste ? « Les femmes et les enfants d'abord » est-ce plus juste ? Certes, le droit ne peut se fonder sur les « cas limites », pas plus qu'il ne saurait envisager les circonstances particulières qui peuvent rendre tantôt légitime tantôt illégitime une action.

L'État et la loi peuvent-ils garantir le droit naturel ou lui sont-ils forcément ennemis ? La souveraineté de l'État sur les biens et la vie de ses sujets peut-elle coexister avec les droits individuels, voire en être la garantie ? Libéraux et libertariens s'opposent sur le sujet, et parmi les libertariens, minarchistes et anarcho-capitalistes s'opposent également entre eux.

La propriété est-elle un droit naturel ? Certains libéraux de gauche et la plupart des anarchistes, même s'ils sont partisans du droit naturel, ne le pensent pas et excluent la propriété du droit naturel, ou limitent

sérieusement la portée de ce droit (en particulier, il y a dissension quant aux conditions de première appropriation des biens naturels). Cependant, on ne peut imaginer une vie sociale sans propriété (ne serait-ce qu'une propriété collective). Remettre en question la propriété en tant que droit naturel, c'est occulter le caractère historiquement individualiste du droit naturel pour privilégier une approche collectiviste ou utilitariste, propre à remettre en question un autre droit naturel fondamental, la liberté.

Citations

« Rejeter le droit naturel revient à dire que tout droit est positif, autrement dit que le droit est déterminé exclusivement par les législateurs et les tribunaux des différents pays. Or, il est évident et parfaitement sensé de parler de lois et de décisions injustes. En portant de tels jugements, nous impliquons qu'il y a un étalon du juste et de l'injuste qui est indépendant du droit positif et qui lui est supérieur: un étalon grâce auquel nous sommes capables de juger du droit positif. » (Leo Strauss)

« Contrairement au positivisme juridique et aux diverses formes d'historicisme, le Droit naturel fournit, en morale et en politique, une "loi supérieure" permettant de porter un jugement sur les édits des hommes de l'État. Le Droit naturel, loin d'être conservateur, est "extrémiste", il recherche nécessairement la société idéale. "Le libéralisme, expliquait Acton, tend vers ce qui doit être, sans égard pour ce qui est." Selon Acton, "on ne doit reconnaître aucune autorité au passé sinon dans la mesure où il est conforme à la morale". » (Murray Rothbard)

« La loi vraie est la raison juste en accord avec la Nature ; elle est d'application universelle, invariable et éternelle ; elle invite au devoir par ses commandements et détourne du mauvais chemin par ses interdictions. Les lois ne seront pas différentes à Rome ou à Athènes, et elles ne différeront pas d'un jour à l'autre : une seule loi éternelle et invariable sera valide pour toutes les nations et en tout temps. » (Cicéron, *De Republica*)

« Le droit naturel s'entend de deux manières. D'une part, il s'agit d'un produit de l'ordre spontané, d'une loi naturelle qui se découvre par un processus de développement spontané du droit à la manière de la *Common Law* britannique. D'autre part, le droit naturel anarcho-capitaliste réfère aussi à un ensemble de principes fondamentaux – des principes lockéens chez Rothbard – accessibles à la raison et sur la base desquels peut ensuite s'arranger le développement spontané des règles de droit. Autrement dit, le développement du droit relèverait de la jurisprudence des tribunaux privés

qui découvrirait la loi et corrigeraient le droit coutumier à lumière des principes rationalistes du droit libertarien. De là, selon Rothbard, résulterait un « code de lois » dérivé à la fois du droit coutumier et de l'éthique rationaliste libertarienne. » (Pierre Lemieux, *l'anarcho-capitalisme*)

« Un "droit" est un principe moral qui définit et sanctionne la liberté qu'une personne a d'agir dans un contexte social. Il n'existe en ce sens qu'un Droit fondamental (tous les autres ne sont que ses conséquences ou ses corollaires) : le Droit d'un homme de posséder sa propre vie. (...) Ce qui signifie : le Droit de faire tout ce qui est nécessité par la nature d'un être rationnel pour le maintien, la promotion, l'accomplissement et la réussite de sa propre vie. » (Ayn Rand)

« L'état de nature est régi par un droit de nature qui s'impose à tous ; (...) nul ne doit léser autrui dans sa vie, dans sa santé, sa liberté et ses biens. » (John Locke, *Second Traité du Gouvernement civil*, II)

« Le droit naturel ou l'ordre de convivialité (...) se caractérise par la coexistence des hommes en tant qu'individus distincts et séparés. Par conséquent, il est possible de faire distinction de façon objective entre les actes qui respectent l'existence distincte et séparée de chaque autre personne et les actes qui ne la respectent pas - le vol, l'escroquerie, la violence contre les personnes et leurs biens, etc. En revanche, nier la réalité du droit naturel, c'est nier la réalité des êtres humains et de leurs existences distinctes et séparées. Alors, les distinctions entre les personnes ne pouvant être conçues que comme des distinctions artificielles et conventionnelles, la justice est mise à la dérive. La distinction entre acte juste et acte injuste devient alors tout à fait arbitraire. » (Frank van Dun)

« Le droit naturel, ce sont des règles spontanées de juste conduite, qui s'opposent à des règles impératives qu'on est contraints de suivre. Un exemple classique : dans le Code Civil vous avez un texte qui dit qu'on est responsable des dommages causés par sa faute ; c'est une règle qui existerait même si elle n'était pas écrite dans un code, parce qu'elle est éternelle et avant qu'elle soit écrite en 1804 elle a existé pendant des siècles et des siècles. Une telle règle ne fait qu'exprimer quelque chose d'évident, qui existait déjà. » (Patrick Simon)

« Le droit naturel des hommes diffère du droit légitime ou du droit décerné par les lois humaines, en ce qu'il est reconnu avec évidence par les lumières de la raison, et que par cette évidence seule, il est obligatoire indépendamment d'aucune contrainte ; au lieu que le droit légitime limité par une loi positive, est obligatoire en raison de la peine attachée à la

transgression par la sanction de cette loi, quand même nous ne la connaîtrions que par la simple indication énoncée dans la loi. » (François Quesnay, *Le droit naturel*, chap 2)

« Le concept de droit naturel, contre lequel toute la jurisprudence moderne a réagi, est la conception rationaliste pervertie qui interprétait le droit naturel comme une construction déductive de la "raison naturelle" plutôt que comme le résultat imprévu d'un processus de croissance dans lequel le test servant à déterminer ce qui est juste n'est pas la volonté arbitraire de quiconque, mais la compatibilité avec tout un système de règles héritées mais partiellement désorganisé. » (Hayek, "Le résultat de l'action humaine mais non d'un dessein humain", *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*)

« Vous qui avez perdu la notion de ce qu'est un droit, vous qui hésitez dans une fuite stérile entre l'affirmation que les droits sont un don de Dieu, un cadeau surnaturel reposant sur la foi, ou que les droits sont un don de la société, qu'il faut arracher à son désir arbitraire, apprenez que les droits de l'homme ne découlent ni de la loi divine ni de la loi sociale, mais de la loi de l'identité. A est A ; et l'Homme est l'Homme. Ses droits sont les conditions d'existence requises par sa nature pour sa propre survie. » (Ayn Rand, *Atlas Shrugged*, Discours de John Galt)

« Celui qui part de l'idée préconçue que la notion du droit doit être positive, et qui ensuite entreprend de la définir, n'aboutira à rien ; il veut saisir une ombre, poursuit un spectre, entreprend la recherche d'une chose qui n'existe pas. La notion du droit, comme celle de la liberté, est négative ; son contenu est une pure négation. C'est la notion du tort qui est positive ; elle a la même signification que nuisance - *læsio* - dans le sens le plus large. Cette nuisance peut concerner ou la personne, ou la propriété, ou l'honneur. Il s'ensuit de là que les droits de l'homme sont faciles à définir : chacun a le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à un autre. » (Arthur Schopenhauer, *Parerga et Paralipomena*)

Liens externes

- Droit naturel sur Wikipedia (**fr**)
- Article sur le Droit naturel dans la Catholic Encyclopedia (**en**)
- Analyse d'Alpheccar (**fr**)
- Droit naturel, analyse de Frank van Dun (**en**)

- Idéal libertaire et idée du droit naturel, par Alain Perrinjaquet (**fr**)
- Critique des fondements du droit libéral (vu par un libéral de gauche) (**fr**)
- *La Justice dans la tradition du droit naturel classique. Pertinence économique d'une définition d'ordre éthique*, par Sylvain Trifilio - Centre d'Analyse économique (**fr**)
- *L'Éthique de la Liberté*, par exemple le chapitre 13 ("la proportionnalité des peines") pour une conception libertarienne de la justice (**fr**)
- Natural Law or the Science of Justice par Lysander Spooner (**en**)
- Laws of Nature & Nature's God Institute, site entièrement consacré au Droit naturel (plusieurs classiques jusnaturalistes en ligne) (**en**)
- Le Droit naturel: Moralistes et Philosophes (**fr**)
- *La Renaissance du droit naturel* par Antoine Rougier (**fr**)
- Pourquoi avons-nous des droits ? par Christian Michel (**fr**)
- A Law professor's Guide to Natural Law and Natural Rights par Randy E. Barnett (**en**)
- Droit naturel : débat entre Patrick Simon et Frank van Dun

Wikibéral



La Glorieuse Révolution d'Angleterre



Guillaume III d'Orange

La **Glorieuse Révolution d'Angleterre** (en anglais *Glorious Revolution*, aussi appelé *Seconde Révolution anglaise* par certains historiens français, ou encore "*bloodless revolution*") fut une révolution pacifique (1688-1689) qui renversa le roi Jacques II (Jacques VII d'Écosse) et provoqua l'avènement de la fille de celui-ci, Marie II et de son époux, Guillaume III, prince d'Orange. La révolution aboutit à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire à la place du gouvernement autocratique des Stuarts.

Succédant à son frère Charles II en 1685, le catholique Jacques II s'aliéna rapidement l'opinion par des mesures impopulaires : brutalité de la répression contre la rébellion du duc de Monmouth, création d'une armée permanente, entrée de catholiques au gouvernement, dans l'armée et dans les universités, ainsi que le rapprochement avec la papauté (venue d'un nonce apostolique à Londres). En 1687, il ordonna qu'une déclaration

d'indulgence, accordant la liberté de culte aux catholiques et aux dissidents, soit lue dans toutes les églises.

Cette décision, ajoutée à la naissance de son fils en juin 1688 d'un second mariage avec une catholique, qui garantissait une succession catholique, incita les opposants au roi à agir, mais le souvenir encore frais de la guerre civile, assorti d'un certain loyalisme, dissuadèrent tout mouvement violent.

Le gendre de Jacques II, Guillaume III d'Orange, stathouder des Pays-Bas, époux de la princesse Marie, voyant s'éloigner la perspective d'accéder indirectement au trône, déclencha les hostilités en débarquant avec une petite armée anglo-hollandaise le 5 novembre 1688, à Torkay. Pris de panique, le roi Jacques II s'enfuit en France, ce dont profita Guillaume d'Orange qui, dès son arrivée à Londres le 28 décembre 1688, fit valoir que la fuite du roi équivalait à une abdication. S'emparant de fait du gouvernement, Guillaume d'Orange, en accord avec le Parlement, fit réunir une convention qui proclama la déchéance du roi et offrit conjointement le trône au prince Guillaume et à la princesse Marie.

En contrepartie, ceux-ci devaient contresigner, en février 1689, la Déclaration des droits (*Bill of Rights*) laquelle inscrivit dans la loi les acquis du Commonwealth d'Angleterre et du règne de Charles II. La Déclaration interdisait l'accession au trône d'un catholique, assurait des élections libres et le renouvellement du Parlement, rendait illégale la présence d'une armée en temps de paix.

Les partisans de Jacques II qui refusèrent l'allégeance à Guillaume et Marie furent appelés les non-jureurs ou jacobites. Nombreux parmi les catholiques irlandais et écossais, ils furent écrasés à la bataille de la Boyne, en Irlande en 1690 et, à Glencoe, en Écosse en 1692.

Wikibéral



Fénelon et le clan des Ducs



Fénelon (François de Salignac de La Mothe) (Château de Fénelon, Périgord, 6 août 1651 - Cambrai, 7 janvier 1715), surnommé « le Cygne de Cambrai », est un homme d'Eglise français, connu pour ses nombreux écrits.

Biographie

Après des études à l'Université de Cahors, François de Salignac de la Mothe-Fénelon est ordonné prêtre en 1677. Ses prêches et sermons s'opposent aux thèses libertines et à Malebranche et condamnent le protestantisme, notamment par le biais de textes à portée théologique (tel que son *Traité de l'existence et des attributs de Dieu*).

Remarqué par Louis XIV, il devient le précepteur de son petit-fils, le Duc de Bourgogne. A des fins d'éducation politique, Fénelon rédige *Les Aventures de Télémaque* (récit publié en 1699), qui sera interprété comme un prône en faveur de la modération monarchique et, de ce fait, perçu comme une contestation de sa politique par le Roi-Soleil. Dans ce roman à la fois

pseudo-historique et utopique, il conduit le jeune Télémaque, fils d'Ulysse, flanqué de son précepteur *Mentor* (manifestement le porte-parole de Fénelon) à travers différents États de l'Antiquité, qui la plupart du temps, par la faute des mauvais conseillers qui entourent les dirigeants, connaissent des problèmes semblables à ceux de la France des années 1690, plongée dans des guerres qui l'appauvrissent, problèmes qui cependant peuvent se résoudre (au moins dans le roman) grâce aux conseils de *Mentor* par le moyen d'une entente pacifique avec les voisins, de réformes économiques qui permettraient la croissance, et surtout de la promotion de l'agriculture et l'arrêt de la production d'objets de luxe.

Entre-temps élu à l'Académie française (1693), Fénelon a déjà essuyé des déconvenues pour avoir pris la défense du quiétisme (ou doctrine du « pur amour ») dans son *Explication de la maxime des Saints* (1696), qui suscitera une riposte de Bossuet. Sous l'influence de « l'Aigle de Meaux », Le roi, déjà indisposé par la *Lettre à Louis XIV* (dont on suppose que c'est Mme de Maintenon qui la lui a fait connaître), le désavoue et lui donne l'ordre de ne plus reparaitre à la Cour, avant que le Saint-Siège ne condamne à son tour l'ouvrage par un bref du 12 mars 1699 et pousse Fénelon à se retirer à Cambrai, dont il est l'archevêque depuis 1695.

Vieillissant, le Cygne de Cambrai durcit sa critique de l'absolutisme royal et écrit divers pamphlets à caractère programmatique : *L'Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* (1711) et surtout *Les Plans de gouvernement concertés avec le Duc de Chevreuse pour être proposés au Duc de Bourgogne* dits aussi *Tables de Chaulnes* (même période). Il critiquera avec sévérité les intrigues liées à la succession de la Couronne espagnole dans ses *Mémoires sur la guerre de succession d'Espagne* (1710) avant de mourir en 1715.

Ses idées

Un anti-absolutisme favorable à la paix

Les idées politiques de Fénelon ont parfois été interprétées comme une manifestation de la réaction nobiliaire au pouvoir expansif de Louis XIV. Or cet auteur n'est pas uniquement un nostalgique de temps féodaux plus ou moins idéalisés, comme l'est un Duc de Saint-Simon par exemple ; il propose une critique prélibérale de l'absolutisme et propose des remèdes dont les libéraux se souviendront.

C'est ainsi que Fénelon dénonce l'inextinguible soif de pouvoir de Louis XIV et son peu de respect pour la vie de ses sujets, comme en témoignent les guerres meurtrières organisées par le monarque et son mépris invétéré des traités de paix. En réponse à ce bellicisme, l'archevêque considère que le chef de l'Etat doit en revenir au *jus gentium* strict (tel que formalisé par Grotius, par exemple). Quels que soient son prestige et ses mérites, un prince ne bénéficie d'aucun droit supérieur à ceux avec qui il contracte, que ce soit en affaires intérieures ou concernant les questions diplomatiques. Il envisage même, un siècle avant Kant, une sorte de république universelle en vue d'assurer la « paix perpétuelle ».

Ainsi qu'il l'expose dans son *Télémaque*, Fénelon considère que ce ne sont pas les hommes mais les lois qui doivent gouverner :

Ceux qui ont dans les mains les lois pour gouverner les peuples doivent toujours se laisser gouverner eux-mêmes par les lois.

Toujours dans ses *Aventures de Télémaque*, cohabitent trois révolutions romanesques qui toutes surviennent dans une monarchie dont le prince est un tyran. Le peuple opprimé se soulève et, le tyran chassé, se choisit un nouveau prince. La Révolution n'est donc pas chez Fénelon la création d'un ordre nouveau, ni même la modification fondamentale du mode d'exercice de la souveraineté, mais un retour à la perfection de l'ordre ancien que la tyrannie a pervertie.

Défenseur de ce que les Anglais commencent à nommer la *Rule of Law*, mais ignorant très probablement cette expression alors en formation, Fénelon tire sa défense de ses règles de juste gouvernement du Droit canon. A ses yeux, Louis XIV représente l'antithèse du roi chrétien (dans sa fameuse lettre, il note d'ailleurs que le souverain craint les flammes de l'enfer, mais pas le jugement divin). Contestant l'idée d'une souveraineté absolue telle que prônée par son rival Bossuet, il n'hésite pas à écrire :

(Le monarque) n'a-t-il pas assez de gloire à faire garder les lois ? Celle de se mettre au-dessus des lois est une gloire fausse qui ne mérite que de l'horreur et du mépris.

De façon très pertinente, Lucien Jaume définira à cet égard la philosophie politique de Fénelon comme une « déflation de la souveraineté ».

Pour une économie libérée des intérêts monarchiques

Pour contrer l'extension du pouvoir monarchique, Fénelon propose une réduction drastique de la fiscalité qui ira de pair avec une suppression des fastes de la Cour et, partant, un retour à une plus grande frugalité. De plus, il avancera des idées prédemocratiques (réunion triennale des Etats généraux, indépendants de la volonté royale) et favorables à une décentralisation assez importante (constitutions d'assemblées locales chargées de voter l'impôt).

Très favorable à l'ouverture des échanges (en particulier avec la Hollande et l'Angleterre) et du commerce en général, Fénelon condamne le colbertisme. Il estime que la paix connaîtra de la sorte de meilleures garanties. Sur le plan économique toujours, il n'en reste pas moins un tenant du contrôle des banques.

Citations extraites de sa Lettre à Louis XIV

« Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernaient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violents, de mauvaise foi. »

« En voilà assez, Sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent, hors de celui de l'Evangile. Tant de troubles affreux, qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villages mis en cendres sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. »

« (...) Vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre Etat pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au-dehors. Au lieu de tirer l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. (...) C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras. »

Liens externes

- Site dédié à Fénelon (**fr**)
- Vie et œuvre de Fénelon par Emile Faguet (**fr**)

Wikibéral

e Duc de Saint-Simon et la polysynodie



Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre

Jacques de Saint Victor évoque l'épisode de la Régence, et la polysynodie mise en place par le duc d'Orléans, comme un exemple topique de l'influence libérale exercée par la haute aristocratie sous l'Ancien Régime. On peut lui savoir gré d'une telle démonstration.

Qu'est-ce que la polysynodie exactement ? Un examen attentif de la conjoncture politique des années 1715-1723 va nous éclairer. C'est celui qui couvre l'épisode dit de la « Régence ». A la mort de Louis XIV (1^{er} septembre 1715), à cause du trop jeune âge de son héritier désigné, Louis XV, qui n'a que 5 ans, le fils de Philippe de France (Monsieur), Philippe d'Orléans, exerça le pouvoir à la place et pour le compte de Louis XV.

Cette période est marquée par la prise du pouvoir par Philippe d'Orléans au détriment du Duc du Maine, ce qui entraîne une certaine agitation de Cour ; par l'entente et le partage du pouvoir absolu entre Régent, haute noblesse et parlementaires ; par le système innovant, mais

finalement décevant de la Polysynodie ; et enfin par le système de Law, sa réussite à assainir les finances de l'État, mais son effondrement final.

A la lecture du testament de Louis XIV, celui-ci désigne son fils le duc du Maine, bâtard légitimé, pour exercer le pouvoir réel (« régence »), tandis qu'au duc D'Orléans revient la charge, purement honorifique, de « président du conseil de régence ».

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le duc d'Orléans a le sens de la réactivité. Dès le lendemain, le 2 septembre donc, il fit alliance avec le Parlement de Paris pour casser partiellement le testament du roi défunt. Il obtient le soutien des parlementaires pour être proclamé Régent du royaume, et plus encore détenteur effectif du pouvoir. En échange, et cela n'est pas sans évoquer la tractation façon marchand de tapis entre Guillaume d'Orange et le Parlement d'Angleterre au moment de la Glorieuse Révolution, Philippe d'Orléans restitue le 15 septembre 1715 au Parlement son droit de remontrances. En échange, le Parlement de Paris lui accorde un droit exclusif et absolu à la régence. Par ailleurs, là encore dans un sens libéral, le désormais Régent institue le 1^{er} octobre ce qui s'appellera la polysynodie. Derrière ce mot compliqué se cache une réalité simple : les Ministres du roi sont remplacés par des Conseils (« synodie »), dans lesquels la Haute noblesse reparticipe à la vie politique par les conseils.

Le Parlement va momentanément se montrer entièrement acquis à la cause de Philippe.

Le Régent procède à bon nombre de changements politiques – lois et choix politiques –, ces actions principales étant constituées par une modification des alliances (le Régent renverse les alliances : il se rapproche de l'Angleterre au détriment de l'Espagne de Philippe V, un parent et héritier concurrent, pouvant d'autant plus légitimement réclamer le trône français si le jeune Louis XV meurt), l'institution du système de Law¹ améliorant la

¹ Le système de Law (prononcez « Lass ») recommande l'utilisation de papier monnaie plutôt que de monnaie métal, le papier-monnaie ayant l'avantage de circuler facilement entre les individus et c'est cette circulation qui crée la richesse réelle d'une économie.

Ce système sera tenté en France, de 1716 à 1720, d'abord avec succès, succès qui permet à la Banque générale – organisme strictement financier – de grossir jusqu'à absorber les compagnies et l'activité coloniale française de sa société sœur, la compagnie perpétuelle des Indes. Mais la vassalité de ce système à l'État français, en lui demandant de prendre à sa charge les dettes des finances françaises, et la spéculation qui se joue sur les actions de la compagnie de Law vont finalement en ruiner le système. Lorsque les

situation des dettes de l'État, l'augmentation des libertés et la légitimation du Parlement. Sept conseils avaient pour tâche de simplifier le travail du Conseil de Régence (conscience, affaires étrangères, guerre, marine, finances, affaires du dedans du royaume, commerce).

Chaque domaine, et question sujette à un domaine, est discuté par le conseil approprié. Par exemple, une guerre potentielle est discutée par le Conseil d'État à la Guerre, qui rassemble des membres de la haute noblesse ainsi que des notables. Ensemble, ils doivent discuter des faits, des solutions possibles, pour finalement apporter au Régent et à son Conseil de Régence un bilan et la marche à suivre.

Ce système de gouvernement par conseils s'inspire de celui des Habsbourg, celui des monarchies espagnoles ou autrichiennes, où domine alors la haute aristocratie. Ce modèle « germanique » se démarque à la fois du système anglais, car le débat n'a jamais lieu en public, mais il s'oppose aussi au système administratif et centralisé de la monarchie de Louis XIV, où tout repose sur les secrétaires d'État. Dans la polysynodie, les « ministres » ne sont que de simples exécutants.

Le système de secrétaire d'État du roi est ainsi cassé dès la mort de Louis XIV. La polysynodie (1715-1718), en remplaçant chaque secrétaire d'État par un conseil d'État où haute noblesse, magistrats et notables siègent, redistribue les pouvoirs confisqués par Louis XIV et ses proches conseillers.

Jacques de Saint Victor voit en Le Laboureur et plus encore en le duc de Saint-Simon les deux inspirateurs de la polysynodie. Ce dernier entend revenir aux origines de la monarchie. Les rois partageaient avec les guerriers francs le pouvoir lors des champs de Mars et de Mai. Qui sont les héritiers de ces guerriers francs ? Les pairs de France. Ce n'est ni au parlement, ni même aux Etats Généraux, que revient le droit de partager le pouvoir avec le roi, mais à la seule haute noblesse. C'est au printemps 1714 que Saint-Simon convainc le futur Régent de remplacer les secrétaires d'État par sept conseils, ramenant ainsi les premiers à de simples fonctions d'exécution. Saint Victor affirme que Philippe d'Orléans s'est servi du duc de Saint-Simon, lui proposant même un poste qu'il était incapable de tenir, afin d'accéder au pouvoir. Pourquoi pas.

actionnaires, en 1720, demanderont subitement à récupérer leur or, celui-ci a déjà disparu pour renflouer les caisses de l'État, et les richesses coloniales ne sont pas encore arrivées : le système doit admettre sa banqueroute.

Il convient aussi de souligner que deux œuvres ont à la fois exposé et défendu le sens et la nature de la polysynodie : celle de l'abbé de Saint-Pierre² surtout, et dans une moindre mesure celle de Jean-Jacques Rousseau³.

Mais la lenteur de ce système polysynodique, les oppositions fréquentes entre les membres d'un même conseil, encouragent finalement un retour aux secrétaires d'État, individus uniques, spécialisés et responsables d'un domaine, chargés de conseiller le roi (en l'occurrence, le Régent). La plupart de ces grands seigneurs sont sérieux, mais ils ont une faiblesse : ils connaissent mal les rouages administratifs mis en place par les commis de Colbert. La Polysynodie reste une expérience qui se termine par un échec. La mauvaise cohésion entre les conseils, les querelles de préséance, les rivalités entre les différents clans nobles et le manque d'expérience des membres ont raison du gouvernement instauré par le régent.

Au surplus, par faiblesse ou par tactique, Philippe d'Orléans nomme aux Conseils un nombre excessif de conseillers, les choisissant avec une certaine insouciance, aggravant la lenteur des procédures et la qualité des décisions prises⁴.

Mais derrière l'animosité aristocratique, il faut aussi lire l'opposition à l'étatisation rampante de la société. Le projet de la polysynodie a donc un sens dans une société d'ordres : la superbe des grands seigneurs aurait pu freiner utilement, comme dans l'empire des Habsbourg, la morgue « technocratique » des administrateurs. Pourtant, le projet est timide : pourquoi passe-t-il à côté de l'essentiel en ne supprimant pas les intendants, comme l'avait suggéré Fénelon ? Surtout, le projet est trop tardif. La société française de ce temps n'est plus une société d'ordres et les ducs ne peuvent plus en imposer aux administrateurs. La France n'est pas le Saint Empire romain germanique. La monarchie administrative a mis fin d'elle-même à l'ancienne société holiste ; les grands seigneurs, par leurs querelles intestines,

² Abbé de Saint-Pierre, *Discours sur la Polysynodie*, 1719, Amsterdam, impr. du Villard et Changuion, et 1718, *La Polysynodie ou la pluralité des conseils*, ouvrage dans lequel il critique ouvertement la politique du défunt Louis XIV, la jugeant despotique et proposant le remplacement des ministres nommés par des conseils élus. Cette impertinence lui vaut d'être exclu de l'Académie française, sans être pour autant remplacé avant sa mort.

³ Jean-Jacques Rousseau, *Écrits sur l'abbé de Saint-Pierre*, in *Œuvres*, vol. 3, éd. Gallimard, coll. la Pléiade

⁴ Voici le mot de Montesquieu : « C'est le duc de Saint-Simon qui fit les conseils. Monsieur le duc d'Orléans y fit entrer tous ceux qui voulurent et ce fut une pétaudière », *Le Spicilège*.

perdent définitivement toute possibilité d'en imposer au roi. Les luttes entre princes de sang, princes légitimés, ducs et pairs et simples gentilshommes, sans compter les rivalités entre les nobles de race et le parlement torpillent toute réforme en profondeur du royaume.

Au surplus, en février 1723, à 13 ans, la minorité de Louis XV prend fin : le roi est majeur, la Régence cesse. Philippe d'Orléans continue d'assurer la réalité du pouvoir, d'abord au travers du cardinal Dubois, premier ministre (1722-1723) puis directement, à la mort de Dubois (22 août 1723). Il se fait nommer Premier ministre, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort le 2 décembre 1723. Ainsi se termine cet intéressant épisode de l'histoire de France.

Fabrice Ribet

rançois Hotman, un précurseur libéral



Parmi les penseurs qui ont préparé le débat sur les libertés germaniques au XVII^e siècle, le protestant François Hotman¹ occupe une place importante. C'est à juste titre que Jacques de Saint-Victor développe ses idées à plusieurs reprises dans *Les Racines de la liberté*. Cependant un tel ouvrage de synthèse ne se prête pas à une présentation détaillée des idées de chacun des penseurs abordés. Comblons ce manque par cet article des *Mélanges en l'honneur des Racines de la liberté*.

Biographie

François Hotman naît à Paris le 23 août 1524, dans une famille catholique originaire de Silésie. Dès ses quatorze ans, il suit des études de juriste à l'université d'Orléans et

¹ A ne pas confondre avec son frère Antoine Hotman (1525-1596), juriste partisan de la Ligue puis rallié à Henri IV

devient rapidement docteur en droit. Il se convertit au protestantisme en 1547, et se réfugie quelques temps en Suisse, où il enseigne à l'université protestante de Berne. Il enseigne également la philologie à Lausanne. En 1555, l'université de Strasbourg le convainc de venir y enseigner, ce qu'il fait dès l'année suivante. Progressivement il devient un juriste d'envergure européenne ; il enseigne le droit romain dans de nombreuses universités et est invité aux cours de Prusse par Albert de Brandebourg, de Saxe ou d'Angleterre par Elisabeth.

Impliqué dans la conjuration d'Amboise en mars 1560, il s'éloigne temporairement de la France et rejoint la cour d'Henri de Navarre, futur Henri IV. Il revient par la suite enseigner à Valence ou à Bourges. Sa position à la cour de Navarre le rapproche d'Henri IV dont il devient conseiller d'Etat et en défense duquel il écrit en 1586 son *Papae Sixti V brutum fulmen..* Il remplit de nombreuses tâches pour lui, régulièrement en Suisse. Lors du massacre de la Saint Barthélémy en 1572, il échappe de peu à la mort grâce à ses étudiants de Bourges qui le sauvent. Son exil sur les terres suisses devient alors définitif. Il s'installe à Genève puis à Bâle où il meurt le 12 février 1590.

Pensée

Si nous nous intéressons à François Hotman dans ces *Mélanges*, c'est qu'il fut l'un des précurseurs du débat sur les libertés germaniques dépeint par Jacques de Saint-Victor. Monarchomaque, il appartenait à ceux qu'on dénommera les « Antiquaires », des juristes de la Renaissance qui entendaient rompre avec la domination du droit romain et soulignaient l'importance des coutumes françaises (André Alciat, Pasquier, du Haillan, etc.). En effet, le droit universel romain servit de fondement aux doctrines de l'absolutisme qui apparaissaient alors, en faisant du roi de France un empereur sur son territoire².

A l'opposé de ces défenseurs du droit romain, Hotman lutte dans son *Antitribonian* (1567) pour rétablir un système féodal fondé sur les libertés germaniques. Il poursuit ce combat dans son ouvrage le plus connu, *Franco-Gallia* (La Gaule Franque), paru en 1573 à Genève puis en 1574 à Cologne³.

² Voir par exemple Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques dans l'Antiquité et au Moyen-Âge* et *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, PUF

³ De son titre complet *Franco-Gallia sive tractatus de regimine regum Galliae et de jure successionis*

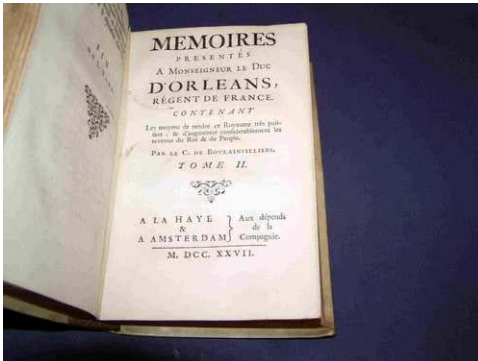
Hotman se place dans une perspective historique pour revenir à ce qu'il estime être le fondement de l' « antique constitution du royaume » : c'est la Gaule originaire qui sert de modèle pour le gouvernement souhaité par Hotman, un pays sans monarchie centralisée et dans lequel les chefs étaient élus, contrôlés et déposés par les assemblées des villes. Il poursuit sa justification historique avec l'alliance entre Francs et Gaulois (d'où la *Franco-Gallia*) : l'élection des souverains y était encore la règle, ils devaient être « hissés sur le pavois ». Cette pratique de l'élection se poursuit sous les Carolingiens et les premiers Capétiens insiste Hotman. Le principe de l'hérédité directe est donc une nouveauté, contre laquelle il faut lutter. Les Valois et leurs successeurs n'ont été que des usurpateurs qui ont détourné ce système de gouvernement. Cette idée se retrouve également chez Duplessis-Mornay ou, ultérieurement, chez Boulainvilliers.

On peut souligner avec Jacques de Saint-Victor que François Hotman est précurseur dans cette utilisation de l'histoire comme justification du système de gouvernement préférable. Cet appel à l'histoire sera l'une des caractéristiques du mouvement d'idées analysé dans les *Racines de la liberté*.

En opposition à ce principe d'hérédité dans la succession au trône, Hotman défend les assemblées représentatives ; il entend revenir à des rois qui seraient « gardiens et défenseurs des libertés nationales », comme les rois francs des origines, encadrés par les assemblées comme les champs de Mars. Les Etats Généraux en sont les modernes successeurs pour Hotman, et il leur confère la plus grande partie des « marques de souveraineté » que Jean Bodin, théoricien de l'absolutisme, attribue au roi.

Quentin Michon

Henri de Boulainvilliers, un
« incontournable »



Anne Gabriel
Henri Bernard, marquis de Boulainvilliers, né à Saint-Saire le 11 octobre 1658 et mort le Paris le 23 janvier 1722, est un historien et politologue français.

Un théoricien
antinational

Militaire de carrière jusqu'à la mort de son père survenue en 1697, Boulainvilliers se lança alors dans l'histoire et fut le premier à analyser l'histoire des institutions françaises. Il est considéré comme un des premiers historiens à considérer l'art de gouverner comme une science.

Imbu d'idées aristocratiques, Boulainvilliers fut un ardent défenseur du système féodal, le seul, à ses yeux, juste, légitime et conforme à la réalité historique. Il fut le principal représentant du courant idéologique de réaction féodale au XVIII^e siècle qui a envisagé les institutions médiévales comme une république fédérative et aristocratique, plutôt que monarchique.

Selon sa doctrine, la noblesse française descendait des conquérants francs établis en France à la chute de l'Empire romain et le tiers état des Gaulois. Les seigneurs francs étaient, à ce titre, indépendants et libres de faire justice à leurs sujets sans interférence de la part du roi, simple magistrat civil choisi afin d'arbitrer les disputes entre individus. Tous les membres de la noblesse étaient donc, comme tels, sur un pied d'égalité avec le roi, simple *primus inter pares*.

Boulainvilliers tenait la monarchie française pour responsable du déclin progressif des privilèges de la noblesse. Il fait remonter le début de ce déclin aux Croisades pour lesquelles nombre de nobles auraient hypothéqué ou vendu leurs honoraires à des plébéiens aisés. En s'introduisant, à cette occasion, dans la noblesse, ceux-ci, qu'il qualifiait d'« ignobles », la corrompirent. Ensuite, l'ignorance et la négligence des seigneurs rendant la justice les forcèrent à se décharger des fonctions judiciaires dont ils étaient les dépositaires légitimes sur des clercs et des juristes, la dignité intrinsèque à ce rôle rendant bientôt aussi importants que ceux au nom desquels ils rendaient la justice. Boulainvilliers considérait la nouvelle « noblesse de robe » née de cette circonstance comme une « monstruosité ». Il y avait enfin la politique de la monarchie capétienne qu'il considère comme le fossoyeur du féodalisme. Les Capétiens affaiblirent d'abord le pouvoir de la noblesse française éblouie par le brillant de la cour en ajoutant de grands fiefs au domaine royal. En résultat, les rois assumèrent une importance jusque-là inconnue d'eux et bientôt entièrement disproportionnée. Les seigneurs seraient alors devenus les serviteurs de ceux dont ils avaient été les pairs. L'admission aux rangs de la noblesse de bureaucrates plébéiens qui n'y avaient nul droit puis celle du Tiers état aux États généraux aurait, selon lui, achevé de consommer le renversement de la noblesse.

Cette réaction contre l'alliance entre le monarque absolu et le Tiers état fait de lui un antinational, quand l'idée de nation, fondée sur l'égalité des droits, était ressentie comme révolutionnaire.

En posant une soi-disant origine généalogique originale à la prétendue spécificité raciale aristocratique, Boulainvilliers a été le premier à élaborer une théorie des classes. Bien que le caractère radicalement inégalitaire sur lequel il adosse la supériorité présumée de l'aristocratie repose sur « le droit de conquête et le besoin de soumission toujours dû au plus fort » et qu'il parle toujours non de races mais d'individus, de « droit du plus fort » et non de caractéristiques biologiques de groupe, la distinction raciale à laquelle il s'est livré a néanmoins ouvert la voie à une pensée raciale, voire raciste. Ses œuvres ne furent publiées en Hollande qu'après sa mort et interdites en France.

Boulainvilliers a été un auteur proluxe mais la paternité de certains ouvrages est parfois plus que contestable : « *Tout ce qui est imprimé sous le nom du comte de Boulainvillier n'est pas sorti de sa plume, ses ouvrages qu'il communiquait volontiers à ses amis ont été copiés dans des tems différens et plusieurs avant qu'il les eut retouchés... La réputation qu'il s'estoit acquise a fait mettre sous son nom plusieurs traités qu'il n'a ni composez ni revûs* » (Bibl. du Sénat, ms. 985, II). Il a réalisé la traduction française de l'Éthique de Spinoza d'après le manuscrit inédit conservé à la bibliothèque municipale de Lyon.

Voltaire a enrôlé Boulainvilliers dans sa propre croisade contre « l'infâme » en faisant de lui un personnage de son *Dîner du Comte de Boulainvilliers* (1767).

Influences

L'influence de Boulainvilliers sur l'aristocratie française était forte à la veille de la Révolution. Du Buat-Nançay, dans ses *Origines de l'Ancien Gouvernement de France, de l'Allemagne et de l'Italie* publiées en 1789, reprenait ses thèses antinationales pour en appeler à « *la création d'une sorte d'internationale de l'aristocratie d'origine barbare* ». Les Émigrés contribuèrent à la diffusion des ces idées en Europe, notamment dans les états allemands, puisque les origines de la noblesse française étaient supposées identiques à celles de la noblesse allemande.

On trouve en négatif des traces de ces thèses dans le pamphlet *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* Sieyès y invite en effet le Tiers à « *renvoyer dans les forêts de Franconie toutes les familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à des droits de conquête.* »

C'est au comte François Dominique de Reynaud de Montlosier que l'on doit l'infléchissement des idées de Boulainvilliers vers le racisme, lorsque, après Valmy, les nobles ne pouvant plus fonder leur supériorité sur la conquête, le droit du plus fort ou la *fortune des armes*, il avança l'idée d'une race germanique supérieure au « *nouveau peuple né d'esclaves, [mélange] de toutes les races et de tous les tems.* »

Cette identification des classes dominantes à des races supérieures se retrouve ensuite chez les historiens français du XIX^e siècle tels qu'Augustin Thierry, qui distingue « *noblesse germanique* » et « *bourgeoisie celte* », ou Charles de Rémusat, qui postule l'origine germanique de toute l'aristocratie européenne. C'est finalement avec Gobineau qu'elle versera dans le racisme à prétention scientifique.

Œuvres

Mémoire pour la noblesse de France contre les ducs et pairs, 1717

Essai sur la noblesse de France, 1732

François-Xavier de Feller, *Dictionnaire historique ; ou, Histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom*, t. 4, Paris, Houdaille, 1836, p. 225.

Histoire de l'ancien gouvernement de la France avec XIV lettres historiques sur les Parlements ou États-Généraux, La Haye & Amsterdam, aux dépens de la compagnie, 1727, 3 tomes.

Cet ouvrage est considéré par Renée Simon comme « le chef-d'œuvre de Boulainvilliers ». Il dénonce ici l'absolutisme royal qu'il accuse d'avoir détruit le système féodal qui assurait plus de liberté au peuple. Il réclame le rétablissement des États Généraux comme contrôle du pouvoir royal.

État de la France, dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, les finances, le commerce, les manufactures, le nombre des habitans, & en general tout ce qui peut faire connoître a fond cette monarchie: extrait des memoires dressez par les intendans du Royaume, par ordre du Roi, Louis XIV. a l... Londres, T.Wood & S. Palmer 1727-1728.

Histoire de l'ancien gouvernement de la France. Avec XIV lettres historiques sur les Parlemens ou États-Généraux, A La Haye, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1727. 3 volumes.

Mémoires présentés à Monseigneur d'Orléans, contenant les moyens de rendre ce royaume très-puissant, & d'augmenter considérablement les revenus du Roy et du peuple. A La Haye & à Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1727. 2 volumes.

Boulainvilliers étudie les finances publiques et essaye de trouver des solutions libérales pour faire progresser la situation des classes laborieuses. Il s'y montre opposé aux taxations arbitraires, à la gabelle et au désordre des finances publiques. L'édition originale fut interdite par les autorités françaises. Rédigé en réalité à la fin du XVII^e siècle, cet ouvrage posthume place Boulainvilliers, par les réformes qu'il propose, parmi les précurseurs de Boisguilbert et de Vauban.

La Vie de Mahomed ; avec des réflexions sur la religion mahometane, & les coutumes des musulmans. London, et se trouve à Amsterdam chez P. Humbert, 1730. Amsterdam, Francois Changuion, 1731.

Réfutation des Erreurs de Benoît de Spinoza. Par M. De Fenelon....., par le P. Lami..... & par M. le Comte de Boulainvilliers. Avec la vie de Spinose, Ecrite par M. [Jean Colerus, Ministre de l'Eglise Luthérienne de la Haye; augmentée de beaucoup de particularités tirées d'une Vie Manuscrite de ce Philosophe, faite par un de ses Amis. A Bruxelles, Chez François Foppens, 1731.

Essais sur la noblesse de France, contenant une dissertation sur son origine & abaissement. Avec des notes historiques, Critiques et Politiques; Un projet de Dissertation sur les premiers Français & leurs Colonies; et un Supplément aux notes par forme de Dictionnaire pour la Noblesse, Amsterdam Rouen, 1732.

Boulainvilliers s'y déclare favorable au commerce et attribue le déclin de la noblesse à une excessive centralisation. Son œuvre fournit des armes à Voltaire qui l'avait rencontré; «il a servi d'inspirateur à Montesquieu et ses thèses sont reproduites dans la dernière partie de l'Esprit des Lois» (cf. G. Lefebvre, «Naissance de l'historiographie moderne», p. 100 sq.).

Abrégé chronologique de l'histoire de France, La Haye: Gosse et Neaulme, 1733. 3 volumes.

Anecdotes curieuses du règne de saint Louis, roi de France, depuis 1226 jusqu'en l'an 1270, laissées manuscrites par le Comte de Boullainvilliers, 1753.

Il s'agit en fait d'un ouvrage demeuré inédit dont l'auteur serait Antoine Aubéry. L'erreur d'attribution provient du fait que Boulainvilliers est l'auteur de la préface et non des Anecdotes proprement dites.

Lettres sur les anciens Parlemens de France qu'on nomme États-Généraux, A Londres, Chez T. Wood & S. Palmer, 1753. 3 volumes.

Première édition séparée d'un des ouvrages importants de Boulainvilliers. Tous ses livres furent publiés hors de France, où, interdits, ils circulaient sous le manteau.

Analyse du Traité Théologi-politique de Spinoza, par le comte de Boulainvilliers, Londres, 1767.

Édition moderne

Œuvres philosophiques, Éd. Renée Simon, La Haye, Nijhoff, 1973-1975

Bibliographie

- Renée Simon, *À la recherche d'un homme et d'un auteur. Essai de bibliographie des ouvrages du comte de Boulainvilliers*, Paris, Boivin, 1941
- Renée Simon, *Henry de Boulainvilliers. Historien, politique, philosophe, astrologue 1658-1722*, Paris, Boivin, 1941
- Renée Simon, *Un révolté du grand siècle, Henry de Boulainvilliers*, Garches, Nouvel humanisme, 1948
- Hannah Arendt, *Penser la race avant le racisme*, in *L'impérialisme*, Fayard, 1982, pp.75-80

Wikipédia

Montesquieu, le plus grand penseur libéral du siècle ?



Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu est un philosophe et magistrat français du siècle des Lumières né le 18 janvier 1689 à la Brède (Gironde), et mort à Paris le 10 février 1755.

Certains ont voulu le réduire, à l'image d'un doctrinaire univoque du libéralisme, mais en fait il fut l'inspirateur le plus lucide avec John Locke des principes d'organisation politique et sociale sur lesquels nos sociétés modernes s'appuient.

« Dans une nation libre, il est très souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal: il suffit qu'ils raisonnent; de là sort la liberté, qui garantit des effets de ces mêmes raisonnements ».

Il est le père de la théorie de la séparation des pouvoirs afin d'en neutraliser les abus. Montesquieu voit dans le législatif le pouvoir le plus susceptible d'abuser de son autorité. Toutefois, Montesquieu ne désirait rien d'autre que de voir évoluer la monarchie française vers le modèle britannique, alors que les pères fondateurs de la Révolution française (excepté Mounier) fuyaient au contraire ce modèle gangrené par la corruption.

Biographie

Fils de Jacques de Secondat, baron de Montesquieu (1654-1713) et de Marie-Françoise de Pesnel, baronne de la Brède (1665-1696), Montesquieu naît dans une famille de magistrats, au château de la Brède (près de Bordeaux) dont il porte d'abord le nom et auquel il sera toujours très attaché. Ses parents lui choisissent un mendiant pour parrain afin qu'il se souvienne toute sa vie que les pauvres sont ses frères¹.

Après une scolarité au collège de Juilly et des études de droit, il devient conseiller du parlement de Bordeaux en 1714. En 1715, il épouse à 26 ans Jeanne de Lartigue, une protestante issue d'une riche famille et de noblesse récente qui lui apporte une dot importante. C'est en 1716, à la mort de son oncle, que Montesquieu hérite d'une vraie fortune, de la charge de président à mortier du parlement de Bordeaux et de la baronnie de Montesquieu, dont il prend le nom. Délaissant sa charge dès qu'il le peut, il s'intéresse au monde et au plaisir.

À cette époque l'Angleterre s'est constituée en monarchie constitutionnelle à la suite de la Glorieuse Révolution (1688-1689) et s'est unie à l'Écosse en 1707 pour former la Grande-Bretagne. En 1715, le Roi Soleil Louis XIV s'éteint après un très long règne et lui succèdent des monarques plus faibles. Ces transformations nationales influencent grandement Montesquieu ; il s'y référera souvent.

Il se passionne pour les sciences et mène des expériences scientifiques (anatomie, botanique, physique...). Il écrit, à ce sujet, trois communications scientifiques qui donnent la mesure de la diversité de son

¹ ce fait fut d'ailleurs mentionné dans l'acte paroissial : « *Ce jour 18 janvier 1689, a été baptisé dans notre Eglise paroissiale, le fils de M. de Secondat, notre seigneur. Il a été tenu sur les fonds par un pauvre mendiant de cette paroisse, nommé Charles, à telle fin que son parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont nos frères. Que le Bon Dieu nous conserve cet enfant.* »

talent et de sa curiosité : *Les causes de l'écho*, *Les glandes rénales* et *La cause de la pesanteur des corps*.

Puis il oriente sa curiosité vers la politique et l'analyse de la société à travers la littérature et la philosophie. Dans *Lettres persanes*, qu'il publie anonymement (bien que personne ne s'y trompe) en 1721 à Amsterdam, il dépeint admirablement, sur un ton humoristique et satirique, la société française à travers le regard de visiteurs perses. Cette œuvre connaît un succès considérable : le côté exotique, parfois érotique, la veine satirique mais sur un ton spirituel et amusé sur lesquels joue Montesquieu, plaisent.

En 1726, Montesquieu vend sa charge pour payer ses dettes, tout en préservant prudemment les droits de ses héritiers sur celle-ci. Après son élection à l'Académie française (1728), il réalise une série de longs voyages à travers l'Europe, lors desquels il se rend en Autriche, en Hongrie, en Italie (1728), en Allemagne (1729), en Hollande et en Angleterre (1730), où il séjourne plus d'un an. Lors de ces voyages, il observe attentivement la géographie, l'économie, la politique et les mœurs des pays qu'il visite. Avant 1735, il avait été initié à la franc-maçonnerie en Angleterre².

De retour au château de la Brède, en 1734, il publie une réflexion historique intitulée *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, monument dense, couronnement de ses années de voyages et il accumule de nombreux documents et témoignages pour préparer l'œuvre de sa vie, *De l'esprit des lois*. D'abord publié anonymement en 1748 grâce à l'aide de Mme de Tencin, le livre acquiert rapidement une influence majeure alors que Montesquieu est âgé de 59 ans. Ce maître-livre, qui rencontre un énorme succès, établit les principes fondamentaux des sciences économiques et sociales et concentre toute la substance de la pensée libérale. Il est cependant critiqué, attaqué et montré du doigt, ce qui conduit son auteur à publier en 1750 la *Défense de l'Esprit des lois*. L'Église catholique romaine interdit le livre - de même que de nombreux autres ouvrages de Montesquieu - en 1751 et l'inscrit à l'Index (La partie religion avait été écrite au même titre que les autres). Mais à travers l'Europe, et particulièrement en Grande-Bretagne, *De l'esprit des lois* est couvert d'éloges.

Dès la publication de ce monument, Montesquieu est entouré d'un véritable culte. Il continue de voyager notamment en Hongrie, en Autriche, en Italie où il demeure un an, au Royaume-Uni où il reste 18 mois. Il poursuit sa vie de notable, mais reste affligé par la perte presque totale de la

² Jean-Robert Ragache, *Les Chroniques des franc-maçons*, 1993

vue. Il trouve cependant le moyen de participer à l'Encyclopédie, que son statut permettra de faire connaître, et entame la rédaction de l'article *Goût* : 'il n'aura pas le temps de terminer, c'est Voltaire qui s'en chargera.

C'est le 10 février 1755 qu'il meurt d'une fièvre inflammatoire.

Bibliographie

- *Les causes de l'écho*
- *Les glandes rénales*
- *La cause de la pesanteur des corps*
- *La damnation éternelle des païens* (1711)
- *Système des Idées* (1716)
- *Lettres persanes* (1721)
- *Le temple de Gnide* (1724), roman
- *Histoire véritable d'Arsace et Isménie* (1730), roman
- *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734)
- *De l'esprit des lois* (1748)
- *La défense de « L'Esprit des lois »* (1750)
- *Pensées suivies de Spicilège*

Citations

« Si je savais quelque chose qui fût utile à ma patrie et qui fût préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime »

« Chacun va au bien commun croyant aller à ses intérêts particuliers » (*De l'Esprit des Lois*, III, 7)

« Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle est loi parce qu'elle est juste »

« Il y a deux genres de corruption : l'un, lorsque le peuple n'observe point les lois ; l'autre, lorsqu'il est corrompu par les lois ; mal incurable, parce qu'il est dans le remède même. » (*De l'Esprit des Lois*, VI, 12)

« Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser » (*De l'Esprit des Lois*, XI, 4)

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut, que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » (*De l'Esprit des Lois*, XI, 4)

« L'effet naturel du commerce est de porter à la paix » (*De l'Esprit des Lois*, XX, 2)

« Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas » (*De l'Esprit des Lois*, XXIII, 29)

« Les hommes, fripons en détails, sont en gros de très honnêtes gens : ils aiment la morale » (*De l'Esprit des Lois*, XXV, 2)

« Le pouvoir le plus immense est toujours borné par quelque coin » ("Considérations sur la Grandeur des Romains", XXII)

« Montesquieu prône la séparation des pouvoirs, la simplification administrative et le libéralisme à visage humain. » (Basile de Koch, *Histoire universelle de la pensée*, 2005) (**humour**)

Wikibéral



La Fronde et les idées libérales

Les guerres civiles de France ont été plus longues, plus cruelles, plus fécondes en crimes que celles d'Angleterre ; mais, de toutes ces guerres civiles, aucune n'a eu une liberté sage pour objet.

Voltaire, *Lettres philosophiques*¹



La période de la Fronde qui va de 1648 à 1653 constitue la dernière grande opposition nobiliaire à la montée en puissance de l'absolutisme royal. Les revendications qu'analyse Jacques de Saint-Victor dans *Les Racines de la liberté* sont déjà partiellement exprimées. Est-ce à dire que la Fronde constitue une

¹ Voltaire, *Lettres philosophiques*, 8^e lettre, 1734

« révolution de la liberté », porteuse des idées libérales avant 1789 ? Quel rôle a-t-elle joué dans la promotion des idées du libéralisme ou des libertés germaniques ? Autant de questions qui permettent de mieux comprendre la réflexion menée par Jacques de Saint-Victor, en revenant sur les fondements de la période qui précède 1689-1788.

Voyons pour y répondre quelles ont été les causes des événements, avant de procéder à une présentation plus détaillée de ces derniers et des raisons de l'échec du mouvement. Nous passerons ensuite à l'étude des liens de ce mouvement avec le libéralisme avant d'en voir les conséquences sur l'évolution des institutions en France. Enfin, nous procéderons à une analyse comparée de la première révolution anglaise avec la Fronde pour comprendre le succès de la première et l'échec de la seconde et en dégager la « méthode libérale » du changement politique.

Les causes des événements

Les événements de la Fronde, ou plutôt *des Frondes* arrivent au terme d'une période très agitée, dont les lignes directrices permettent de mieux comprendre les événements. Revenons tout d'abord sur ces circonstances qui permettent de mieux comprendre notre sujet.

Outre un important mécontentement populaire sur lequel nous reviendrons, un esprit « frondeur » avant la lettre règne parmi la noblesse, comme l'illustre la Cabale des Importants. Plus largement, règne, en particulier dans la noblesse, un « esprit de résistance accoutumé à l'action »² selon les mots de Benjamin Constant, esprit qui ne demande qu'à s'exprimer par une révolte armée. Parmi les comploteurs, des personnages comme Gaston d'Orléans ou Cinq-Mars.

Parallèlement, la monarchie est affaiblie par la minorité de Louis XIV, dont la régence est assurée par Anne d'Autriche, assistée du Cardinal Mazarin.

En outre, la guerre de Trente ans a pour conséquence une forte augmentation des dépenses de l'Etat et donc de la pression fiscale. Ainsi, l'historien François Bluche souligne que, « dans les cinq ans qui ont précédé la déclaration de guerre faite à l'Espagne (1635), l'impôt triple en France »³.

² Benjamin Constant, *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, Les Belles Lettres, édition 2004, chapitre 11

³ François Bluche, *Louis XIV*, Pluriel, 1986, p.56

L'élargissement de l'assiette de nombreux impôts suscite le mécontentement dans la population. Un homme joue un rôle majeur sur ces questions, Particelly d'Emery ; intendant des finances, il se voit confier par Mazarin les affaires financières du royaume en 1643. Il devient contrôleur général puis surintendant des finances en juillet 1647. C'est lui qui créa de nouveaux impôts pour ceux qui étaient exemptés de la taille, comme les habitants de Paris ou de Rouen. Ainsi, en janvier 1644 l'édit du Toisé frappe tous les bâtiments construits depuis Henri II dans la capitale, en août de la même année la taxe des Aisés vise les marchands bourgeois de la capitale, à l'automne 1646, les taxes sur l'entrée des marchandises dans la ville sont augmentées par l'édit du Tarif. Emprunts forcés et diminutions de rentes font aussi partie des expédients utilisés. Les Parlements s'opposent à plusieurs reprises, souvent avec succès, au prélèvement de ces nouveaux impôts, mais le mécontentement s'accroît et Mazarin s'irrite des résistances parlementaires aux décisions royales.

A cela s'ajoute le mécontentement parmi les officiers de robe, en raison de la multiplication des offices vendus par le roi, ce qui réduit la valeur de leurs propres offices. L'historien Roland Mousnier a ainsi calculé que le nombre d'offices fut multiplié par onze entre 1515 et 1665⁴. Rien qu'en 1648, douze maîtres des requêtes furent créés. En outre, le système de la paulette, qui assurait l'hérédité des offices, était menacé de suppression par Mazarin qui l'utilisait comme moyen de chantage.

Enfin, le mécontentement monte parmi les princes et les Parlements devant la montée du pouvoir royal, au détriment des Etats généraux. La situation est propice à des évènements révolutionnaires ; de fait, de la rencontre entre ce mécontentement des parlements et de la noblesse naîtront les évènements de la Fronde.

Les Frondes

La Fronde est une suite d'évènements complexe et dont la cohérence n'est pas évidente au premier regard. On ne tentera donc ici que de dégager les grandes lignes de ces évènements, en renvoyant le lecteur à des ouvrages plus spécialisés s'il veut approfondir la question.

On distingue généralement trois périodes distinctes dans ce que l'on appelle la « Fronde » ; d'une part la Fronde parlementaire, puis la Fronde des

⁴ Roland Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Rouen, Maugard, 1946, 2e éd., Paris, PUF, 1971, réimpression 1979

princes et ensuite la Fronde Condéenne, du nom de Louis II de Bourbon, Prince de Condé.

La Fronde parlementaire

Lors de la Fronde parlementaire, les parlementaires parisiens s'opposent à la tentative d'Anne d'Autriche d'imposer, par un lit de justice du 15 janvier 1648 de nouveaux impôts. Par ce procédé, Anne d'Autriche entendait passer outre l'avis des parlementaires. La contestation menée par le conseiller Pierre Broussel l'emporte temporairement sur Anne d'Autriche et sur Mazarin, malgré les tentatives de ce dernier pour diviser les cours souveraines. Par les conférences de Saint-Germain, la royauté cède aux revendications des parlementaires réunis dans la Chambre Saint Louis (réduction de la fiscalité, réaffirmation du pouvoir des Parlements en la matière et garantie des libertés individuelles). Par ce dernier point, c'est une forme d'*Habeas Corpus* avant la loi anglaise, qui ne sera adoptée qu'en 1679. Cependant, les paroles ne se traduisent pas dans les faits et les infractions aux accords se multiplient jusqu'à la fin de 1648. Les victoires militaires de l'été 1648⁵ convainquent Mazarin de frapper l'opposition : le 26 août 1648, il fait arrêter les meneurs de la Fronde parlementaire, dont le très populaire Pierre Broussel et le président Potier de Blancmesnil. Les parlementaires et les parisiens se révoltent : plus de mille deux cents barricades s'érigent dans Paris et la reine quitte Paris pour Rueil le 13 septembre pour se soustraire à la pression de la foule. Elle doit malgré tout se rallier aux parlementaires et les articles votés par la chambre Saint Louis sont entérinés le 24 octobre 1648. C'est une véritable monarchie constitutionnelle qui voit le jour, en théorie. Hélas la Fronde ne s'arrête pas là.

Au début de 1649, les conflits larvés sont de plus en plus nombreux et la situation empire : la première guerre de la Fronde éclate ; Mazarin fait assiéger Paris par Condé et ses mercenaires allemands (8 à 10.000 hommes) pour écraser le Parlement. Dans ce siège de Paris, les parlementaires sont rejoints par le prince de Conti, déclaré généralissime des troupes de la Fronde, et une partie de la noblesse. Les armées loyalistes perturbent fortement le ravitaillement de la capitale, dans laquelle les *mazarinades*, libelles contre Mazarin, se multiplient ; on en a recensé plus de 5.000⁶.

⁵ Tortosa en Catalogne est prise, Condé défait les espagnols à Lens le 20 août, etc.

⁶ Lucien Bély, *La France moderne*, PUF, 1999, p.351

L'échec de Turenne, rallié aux frondeurs, à briser le siège signe la fin de leurs espoirs ; la paix de Saint-Germain du 1^{er} avril 1649 vient mettre un terme au conflit armé et permettre un retour au calme précaire. Les frondeurs sont pardonnés et le roi rentre à Paris, même si les esprits restent échauffés. En sous-main, Mazarin se rapproche des anciens frondeurs pour casser toute velléité future de résistance.

La Fronde des princes

En 1650, la Fronde entre dans une seconde phase, la Fronde des princes. Une paix précaire ayant été restaurée, Mazarin tente d'écartier du pouvoir les anciens frondeurs qui ont pu s'en rapprocher. Le 18 janvier 1650, il fait arrêter Condé, son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville. Il espère ainsi casser les dernières velléités de résistance mais ne parvient qu'à relancer un conflit qui n'avait pas disparu. Le prince de Condé avait sauvé la monarchie lors de la Fronde parlementaire face à Conti mais les manœuvres de Mazarin font se rejoindre les deux hommes dans leur opposition commune au cardinal italien. Turenne envisage d'aller les délivrer par la force, tandis que leurs clientèles en province se soulèvent : Normandie, Bourgogne ou Guyenne se révoltent. Les troupes royales parcourent alors le pays pour reconquérir les régions rebelles et réactiver la ferveur monarchiste en montrant la personne du roi encore enfant. Les troupes royales prennent le dessus sur les troupes de la Fronde : Turenne essuie une cuisante défaite face aux armées royales le 15 décembre 1650 tandis que les Espagnols, alliés des Frondeurs et entrés sur le territoire du royaume, sont arrêtés par la débâcle de leur allié.

Malgré ces victoires militaires, le problème politique reste intact : les parlementaires se rapprochent des princes et l'union des deux causes, princière et parlementaire, commence à se réaliser. Gondi, futur cardinal de Retz, qui avait attiré la « vieille Fronde » aux côtés des princes, demande la démission de Mazarin. Ce dernier choisit de s'enfuir dans la nuit du 6 au 7 février 1651, conscient que l'opposition à sa personne est le seul facteur unificateur des Frondes. C'est Anne d'Autriche qui continue à exercer le pouvoir politique. Des assemblées informelles de gentilshommes se réunissent et la tenue d'Etats généraux est prévue. Les cahiers de doléance rédigés à l'occasion expriment le souhait d' « une monarchie contrôlée par les Etats, dépourvue de fiscalité centralisée, laissant donc la réalité du

pouvoir aux instances locales, un peu les cours de justice, surtout les villes et la noblesse. »⁷

Cependant, une fois éloigné l'épouvantail Mazarin, la désunion s'installe parmi les frondeurs. Le clergé parisien conduit par Gondi s'oppose au parlement et la majorité de Louis XIV le 7 septembre 1651 vient mettre un terme à la régence. Condé se replie sur ses terres de Guyenne tandis que Gondi obtient enfin la pourpre cardinalice et devient cardinal de Retz.

La Fronde Condéenne

Depuis la Guyenne, Condé se révolte, estimant mériter une plus grande part du pouvoir. Ce n'est pas une limitation du pouvoir royal qu'il appelle de ses vœux : il souhaite y être directement associé, pouvoir guider le jeune roi à la place de Mazarin, ennemi toujours exécré. Pour appuyer ses ambitions, il a Bordeaux et la Guyenne, et l'assistance des Espagnols contre la promesse de leur céder Bourg-sur-Gironde. Il négocie aussi pour obtenir le soutien de Cromwell ou de Charles IV, duc de Lorraine.

Face à la menace, réelle, de Condé, Anne d'Autriche rappelle Mazarin au pouvoir. Turenne lui aussi est rappelé et accepte le commandement des troupes royales, dans la situation opposée à celle des premiers moments de la Fronde. Turenne défait Condé à plusieurs reprises en 1652. Les Lorrains, un temps menaçants, reculent vers la Champagne. Les combats se poursuivent cependant entre les armées de Condé et les armées loyalistes, jusqu'à Paris. Au début de juillet 1652, Condé échoue à entrer dans Paris mais la Grande Mademoiselle fait tirer les canons de la Bastille sur les troupes de Louis XIV pour le faire entrer. Ce sont les combats de la porte Saint-Antoine⁸. Le 4 juillet, c'est la terreur Condéenne, une journée sanglante à l'intérieur même de Paris, qui a pour effet de faire croire l'hostilité vis-à-vis de Condé.

La lassitude devient de plus en plus évidente parmi les acteurs de la Fronde mais aussi et surtout parmi la population parisienne et française. Fin calculateur, Mazarin quitte à nouveau Paris pour apaiser la situation et Condé quitte la France pour l'Espagne. Le 21 octobre 1652, Louis XIV rentre triomphalement dans Paris et Mazarin, lui aussi acclamé, rentre le 3 février

⁷ Yves-Marie Bercé, *La naissance dramatique de l'absolutisme 1598-1661*, Paris, 1992

⁸ Voir l'illustration de cet article

1653. La paix revient progressivement dans le pays et Bordeaux, dernière ville rebelle, tombe en juillet 1653. Un lit de justice triomphal, tenu au Louvre et non au Palais⁹, interdit aux magistrats de « prendre aucune connaissance des affaires de l'État ».

Les frondeurs ont échoué à imposer la monarchie limitée que la plupart appelait de leurs vœux. Pourquoi ?

Les causes de l'échec de la Fronde

Il convient de distinguer plusieurs facteurs majeurs :

D'une part, les événements de la Fronde surviennent à l'issue d'une période très troublée : les guerres de religion ont mis le pays à feu et à sang jusqu'à la victoire sur la Ligue et la promulgation de l'Édit de Nantes en 1598. La période de paix ne dure qu'une dizaine d'années et les conflits reprennent de plus belle sous le règne de Louis XIII. Les soulèvements populaires restent monnaie courante : en 1624, une révolte des croquants met une partie du pays à feu et à sang, en 1635-1637 de nouvelles révoltes de croquants, en 1639 la révolte des va-nu-pieds a lieu en Normandie, en 1643 les croquants du Rouergue se soulèvent, tandis qu'entre 1621 et 1629 les protestants nourrissent une révolte récurrente dans le Midi. Ajoutons un état de guerre durable avec la guerre de Trente Ans et l'on comprend le trouble qui règne alors et l'épuisement d'une population qui aspire à la paix¹⁰. La Fronde entre 1648 et 1653 vient pourtant apporter plus encore d'instabilité et de troubles, face à laquelle la demande d'ordre et de stabilité grandit. La victoire de la monarchie fut donc en partie une victoire née de la fatigue générale et de la volonté de sécurité. Comme le souligne le philosophe Philippe Nemo dans son *Histoire des idées politiques*, « au moment où commence le règne personnel de Louis XIV, le pays aspirait profondément à la paix »¹¹. De même, l'historien François Bluche écrit dans son *Louis XIV* que : « Ce n'est pas seulement la fin de la Fronde que l'opinion salue, mais la fin de quarante années de trouble »¹².

D'autre part, aucune union durable autour d'un programme cohérent ne s'est établie entre princes et parlements, d'où le terme *des Frondes*

⁹ A ne pas confondre avec le lieu de résidence royal...

¹⁰ Bluche, *op. cit.*, p.97-98

¹¹ Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, PUF, p.110

¹² Bluche, *op. cit.*, p.97-98

et non de *la Fronde*. Certes les intérêts de ces deux acteurs sont très différents car chacun cherche à être celui qui influera le plus et sauvera ses avantages face à la montée du pouvoir monarchique. Il manque au mouvement un idéal qui les réunisse. Comme l'écrit Lucien Bély, « sous des proclamations audacieuses, il s'agissait surtout de conserver des avantages anciens face aux entreprises de la monarchie administrative. »¹³ Entre autres pour cette raison, le compromis qui aurait permis de satisfaire et les princes et les parlements n'est jamais trouvé de façon durable. Aucune idéologie ou idéal ne permit de mobilisation générale contre la régence, alors que la monarchie anglaise avait fourni la raison de la mobilisation en s'aliénant une partie des protestants. Les alliés naturels se déchirent sans cesse au cours des Frondes, allant jusqu'à faire écrire à Voltaire au siècle suivant : « il me semble que je vois des écoliers qui se mutinent contre le préfet d'un collège, et qui finissent par être fouettés ; le cardinal de Retz, [...], rebelle sans aucun sujet, factieux sans dessein, chef de parti sans armée [...]. Le Parlement ne savait ce qu'il voulait, ni ce qu'il ne voulait pas ; il levait des troupes par arrêt, il les cassait ; il menaçait, il demandait pardon ; il mettait à prix la tête du cardinal Mazarin, et ensuite venait le complimenter en cérémonie. Nos guerres civiles sous Charles VI avaient été cruelles, celles de la Ligue furent abominables, celle de la Fronde fut ridicule. »¹⁴. La noblesse en particulier n'arrive même pas à rester unie et chacun est prêt « pour un bon prix, à faire son traité particulier avec la couronne », n'essayant même pas de « donner à sa rébellion l'allure d'une défense de l'intérêt général »¹⁵. Par cette alliance qui ne se fait pas, les frondeurs se condamnent à l'échec.

Une autre explication importante de cet échec est la faiblesse numérique des classes sociales qui auraient pu être entraînées dans le mouvement. Sur ce point comme sur le précédent, on observe une certaine similitude avec les *comuneros* de la guerre des communautés de Castille au siècle précédent. A l'inverse, les pays disposant d'une économie moderne, dans laquelle les « classes capitalistes » ont un poids politique ou économique important et aspirent à la liberté face à l'arbitraire royal, les révolutions réussissent. Les situations anglaises et hollandaises sont à comprendre dans ce cadre. Résumant la différence de situation entre France et Angleterre, l'historien Lucien Bély remarque que « les parlementaires parisiens ou la grande noblesse ne trouvèrent pas des couches sociales qui serviraient à entraîner les Français, à l'instar de la *gentry*, la petite noblesse anglaise »¹⁶. Ebauchons une comparaison entre les deux pays : pour

¹³ Bély, *op. cit.*, p.356

¹⁴ Voltaire, 8^e lettre philosophique, 1734

¹⁵ Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, Pluriel, p.308

¹⁶ Bély, *op. cit.*, p.356

l'historien Pierre Goubert, « la France pourrait être simplement caractérisée : un terroir agricole riche et varié, un retard technique considérable, une fortune nationale importante, mais dormante »¹⁷. A l'inverse, une classe capitaliste se développe en Angleterre, avec un début de progrès technique ; la production de houille double entre 1608 et 1633 et les fabriques de drap se multiplient. Dans le domaine agricole, le mouvement des *enclosures* prend de l'ampleur. Les nouvelles classes capitalistes demandent une plus grande liberté du commerce et une plus grande liberté politique. Traduction dans les faits de cette différence essentielle, en France, les Frondeurs s'enferment dans un mouvement parisien et qui ne touche que peu la population, jamais entraînée réellement dans le mouvement. Plus grave, les antagonismes entre parlements et princes, et le comportement de la grande noblesse discréditent les deux acteurs aux yeux de la population.

En outre, les corps qui auraient pu constituer un contre-pouvoir face à l'autorité royale ne cherchent que partiellement à remplir ce rôle. En effet, l'intérêt de la noblesse de robe est de plus en plus lié à celui du pouvoir monarchique. Ainsi, à la différence des assemblées anglaises, les parlements français sont aux mains des juristes royaux et ont principalement un rôle juridique. Ils sont pleinement insérés dans l'appareil d'état monarchique, comme le groupe de plus en plus puissant des fonctionnaires royaux. C'est ce que résume Jouvenel dans son *Du Pouvoir* : « Sous une opposition parlementaire qui, acceptée, aurait transformé la monarchie absolue en monarchie limitée, s'impatiente une élite plébéienne qui, admise dans l'Etat, aurait poussé toujours plus loin la centralisation monarchique. »¹⁸

En dernier lieu, il ne faut pas sous-estimer le rôle des individus dans les multiples manipulations, manœuvres et coups fourrés qui firent échouer la Fronde. En particulier, la ruse de Mazarin et sa capacité à se retirer pour protéger le pouvoir participèrent de l'échec du mouvement, en particulier vers la fin de la Fronde parlementaire. Comme le souligne François Bluche, Mazarin n'a « jamais été aussi intelligent » qu'alors¹⁹. A l'inverse, Charles I^{er} comme son père Jacques Stuart se revendiquent de l'absolutisme sans compromis. William Laud, archevêque de Cantorbéry, rend vite l'église anglicane impopulaire en imposant rigidité doctrinale et méthode autoritaire. Les puritains s'éloignent du régime. En France, c'est encore une tolérance relative qui prévaut avec l'Edit de Nantes, et qui donc exacerbe moins les tensions religieuses.

¹⁷ Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Livre de poche, 1966, p.51

¹⁸ Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, Pluriel, p.316

¹⁹ Bluche, *op.cit.*, p.70

Pour ces multiples raisons, la Fronde échoue. Cela n'en rend pas moins intéressant de voir quel message elle véhiculait

Un libéralisme incomplet

Si la Fronde présente un intérêt particulier pour ce recueil d'articles en l'honneur des *Racines de la liberté*, c'est que les idées qu'elle porte rejoignent sur plusieurs aspects les revendications libérales. Elles les rejoignent cependant de façon très incomplète. Nous nous focaliserons sur les revendications essentielles de la Fronde en matière de limitation du pouvoir, et non sur les revendications Condéennes qui sont difficilement conciliables avec celles-ci.

L'idée-force défendue par les Frondeurs est celle de la limitation du pouvoir royal, qui doit être encadrée par des assemblées, des corporations ou l'aristocratie. Ainsi, la Fronde cherche à défendre les libertés anciennes, les libertés féodales des villes à charte, des corporations, des parlements, des aristocrates, plus que *la* liberté. On peut voir un parallèle, dans une certaine mesure, avec les « libertés germaines » dont les hommes du XVII-XVIII^e siècle se feront les hérauts et que Jaques de Saint-Victor analyse dans les *Racines de la liberté*.

Il ne s'agit donc pas d'un message « révolutionnaire », appelant à une abolition de la monarchie. Celle-ci n'est jamais remise en cause en tant que telle. Et ce message, contrairement à ce qu'une première impression pourrait laisser croire, ne suffit pas à dissocier la Fronde des idées libérales : le libéralisme ne se préoccupe en effet pas tant de qui doit exercer le pouvoir, que de sa limitation, comme l'a souligné Benjamin Constant. Une monarchie peut être libérale et une démocratie ne pas l'être. L'essentiel est que ce pouvoir soit encadré par un état de droit, le régime de *Rule of Law* cher à Hayek. Vouloir encadrer le pouvoir et le limiter va dès lors plutôt dans le bon sens.

Cette ressemblance ne suffit cependant pas à faire des idées directrices de la Fronde des idées authentiquement libérales. On peut souligner deux différences majeures :

D'une part, le mouvement, surtout nobiliaire, cherche à conquérir une part du pouvoir en limitant le pouvoir existant, mais à son profit. Or, que ce soit la noblesse ou les parlements, aucuns ne sont vraiment représentatifs de l'ensemble de la population. Dans les deux cas, c'est

l'hérédité qui prime²⁰. Les parlements en l'occurrence ressemblent plus à des cours d'appels qu'au parlement anglais. Pour les Frondeurs, il s'agit bien souvent d'obtenir pour les « privilégiés » des avantages supplémentaires, ce qu'on pourrait difficilement définir comme libéral. On parle bien un moment de réunir les Etats généraux, qui sont eux plus proches du parlement britannique que les parlements de l'époque. Le Littré nous permet d'éviter cette confusion avec le sens contemporain du mot : « Parlement : Nom [...] donné aux assemblées qui représentaient la nation, et qui n'est resté qu'en Angleterre ; en France ces assemblées prirent le nom d'états généraux »²¹. Pourtant, l'idée est abandonnée et les Etats ne se réunirent pas. Il faudra attendre le 24 juillet 1788 pour qu'ils soient à nouveau convoqués...

La raison de cette divergence essentielle avec les idées libérales, c'est que la référence des frondeurs se trouve dans les libertés féodales. A l'inverse, le projet libéral se construit à partir d'un modèle positif, qui donne à chaque individu des droits naturels que nul ne peut lui retirer. Quand le frondeur regarde vers le passé féodal, le libéral regarde vers un projet d'avenir. Quand le frondeur défend les libertés de groupe comme les corporations, les villes ou les assemblées, le libéral défend les libertés de l'individu. La Fronde regarde vers l'arrière, comme les propagandistes des libertés germaines ultérieurement. L'historien Lucien Bély résume cela en écrivant : « La Fronde regardait en arrière plutôt qu'en avant »²².

Il ne faut pas non plus oublier que ce message de limitation du pouvoir royal n'est qu'un des messages de la Fronde. Si elle échoue, c'est parce qu'elle n'arrive pas à convaincre de la justesse de ce message et laisse transparaître des motifs plus prosaïques, comme on l'a vu ci-dessus.

Des conséquences qui affaiblissent le libéralisme

Les idées libérales et celles des Frondeurs peuvent se rejoindre parfois, cependant les événements de la Fronde ont des conséquences qui vont à l'encontre des attentes libérales. Cela doit essentiellement à l'échec de la Fronde, pour les raisons que nous avons détaillées. Au lieu de sonner l'avènement d'une monarchie parlementaire « à l'anglaise », la Fronde entraîne en effet la montée rapide de l'absolutisme français.

²⁰ De façon évidente pour la noblesse, par le paiement de la Paulette pour les parlementaires

²¹ Article Parlement du dictionnaire Littré, édition 1863

²² Lucien Bély, *op. cit.*, p.356

D'une part, l'incapacité des frondeurs à s'allier et l'attitude des princes discréditent le combat pour la défense des « libertés » dont certains se revendiquaient. Comment voir dans la longue suite de batailles confuses et d'alliances changeantes autre chose que de l'opportunisme et dans les demandes de limitation du pouvoir une tentative d'en prendre le contrôle ? Or, comme nous le montre l'exemple anglais, ces idées rejoignent le combat libéral et aurait permis une évolution plus douce que la Révolution Française.

D'autre part, les événements de la Fronde offre au pouvoir royal l'opportunité de se renforcer et devenir la plus absolue des monarchies européennes. Même Mazarin, honni par la foule parisienne, est acclamé à son retour dans la ville. Louis XIV qui, enfant, aura du fuir sa capitale, n'aura de cesse de réduire les pouvoirs de l'aristocratie et de la garder sous son contrôle direct, en poursuivant l'œuvre de Richelieu et surtout de Mazarin. Prenant avantage de la demande de sécurité de la société française, Louis XIV réduira toute opposition à son pouvoir quand il commencera son règne personnel. C'est ce que souligne Jouvenel dans son ouvrage sur l'histoire du pouvoir : « Il faut écouter les cris de dépit de Saint-Simon contre Mazarin. Il a bien compris qu'au temps de la Fronde une révolution s'était accomplie, non pas celle, tumultueuse, que tentaient les émeutiers, mais celle au contraire invisible, qu'accomplissait le ministre éducateur de Louis XIV : "Il en méprise les lois, le génie, les avantages, il en ignore les règles et les formes, il ne pense qu'à tout subjuguier, à tout confondre, à faire que tout soit peuple" »²³. Cette révolution invisible, c'est la poursuite accélérée de la montée en puissance de l'administration pour se substituer à la noblesse et l'affaiblir. La royauté attire donc auprès d'elle des fonctionnaires, souvent de basse extraction²⁴, avec le but conscient ou non, de développer son pouvoir propre et donc pour cela d'aplanir les contre-pouvoirs qui pourraient résister. Un centralisme administratif dont le roi est la tête, et qui s'oppose de front aux idées de limitation du pouvoir que promeuvent une partie des Frondeurs et que défendent les libéraux. « L'échec des ambitions nobiliaires et parlementaires aboutit, dans un pays épuisé, au renforcement de l'absolutisme monarchique. »²⁵

²³ Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, collection Pluriel, p.304-305

²⁴ Ce point sera souligné par Tocqueville dans *L'ancien régime et la révolution* (1856), où il écrit du conseil du roi qu'il « n'est point composé de grands seigneurs, mais de personnalités de médiocre ou de basse naissance, d'anciens intendants et autres gens consommés dans la -pratique des affaires, tous révocables »

²⁵ François Lebrun, *Le XVIIIe siècle*, Armand Colin, 1981, p.117

Il ne faut toutefois pas exagérer le rôle de la Fronde dans la montée de l'absolutisme. Les fondements de la pensée absolutiste en particulier sont déjà exprimés bien avant les événements de la Fronde et la réaction monarchique qui la suit. Ainsi, Cardin Le Bret, juriste qui défend l'œuvre de Richelieu, écrit son *De la Souveraineté du roi* dès 1632. Il y pose déjà les bases d'une monarchie absolutiste de droit divin²⁶. La Fronde est le dernier sursaut de pouvoirs en voie de disparition ou plutôt d'absorption dans la pyramide administrative que Cardin le Bret décrivait. Le cadre intellectuel des changements à venir est déjà prêt, la Fronde ne sera que le déclencheur d'une application plus poussée. Nul besoin de la Fronde pour que Cardin Le Bret écrive dans sa *remontrance faite à l'ouverture du Parlement à Pâques 1614* : « Dieu nous a tellement obligés à nous soumettre aux volontés de nos princes, qu'il ne nous est pas permis, pour quelque occasion que ce soit, de nous révolter et de prendre les armes contre eux ; s'ils nous chassent de nos maisons, s'ils pillent nos biens, nous devons lever les mains vers le ciel et prier pour leur prospérité. »²⁷ Dans le même ordre d'idée, Tocqueville montrera que le processus centralisateur et de développement de l'administration a été un processus de très long terme dans l'histoire de l'affermissement de la monarchie. Le succès des idées absolutistes tient donc à la demande générale de sécurité et à la volonté royale d'affermir plus encore son pouvoir, mais ces idées ne naissent pas *ex nihilo* en réaction à la Fronde. Elles sont au contraire en germe depuis longtemps.

Une comparaison avec le cas anglais : une illustration de la méthode libérale du changement pacifique et progressif

Le succès anglais et l'échec français

La Fronde s'inspire pour une petite partie de la révolution anglaise de 1642. Pourtant, les tentatives françaises déboucheront sur l'absolutisme et les tentatives anglaises sur une monarchie constitutionnelle après 1688. Comme le souligne Voltaire en 1734, « le fruit des guerres civiles de Rome a été l'esclavage, et celui des troubles d'Angleterre, la liberté. La nation

²⁶ Pour une présentation de la pensée de Cardin le Bret, on pourra se référer à l'article Wikibéral

²⁷ Cardin Le Bret, *Remontrance 10e faite à l'ouverture du Parlement à Pâques 1614*, in *Recueil de plusieurs remontrances de M. Le Bret*, 1689, Citation reprise par Philippe Nemo in *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, PUF, p.119

anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant. »²⁸.

Pourtant, on retrouve des similitudes dans les évènements qui constituent la première révolution et la Fronde : c'est la grande remontrance du Long Parlement le 22 novembre 1641 qui est le pendant anglais des décisions des parlements réunis dans la chambre Saint Louis en 1648 en France. La tentative d'arrestation des leaders de l'opposition à la chambre des communes (John Pym et John Hampden entre autres) à rapprocher de celle, temporaire, de Pierre Broussel en France. A mêmes évènements, mêmes conséquences, Londres se soulève en 1641, comme Paris en 1648. Jacques Ier fuit à Oxford quand la reine mère fuit à Rueil.

Ces ressemblances factuelles ne peuvent cependant masquer d'importantes divergences. Ainsi, la tradition anglaise de défense des libertés est probablement plus forte, avec la Magna Carta de 1215 par exemple. La pétition des droits (*Petitions of the Rights*) de 1628 s'y réfère d'ailleurs directement dans son article trois. Cette tradition plus forte est à rapprocher de la différence de comportement dans les noblesses des deux pays. Les nobles français se révoltent brutalement et sporadiquement, de manière plus ou moins isolée, là où l'aristocratie anglaise sait mieux agir en corps. Par cynisme ou non, elle parvient à entraîner dans son combat les autres classes sociales, en faisant une place aux *yeomen*, ces petits propriétaires terriens. Elle a, depuis le Moyen-âge, moins de privilèges et une importance moindre que sur le continent²⁹. Elle a du, pour ne pas se retrouver isolée, être plus ouverte aux revendications de la bourgeoisie et des classes capitalistes. Elle dispose par exemple de revenus financiers moindres et, entre 1558 et 1602, perd un quart de ses propriétés foncières. Entre 1602 et 1641, elle subit la perte d'un nouveau cinquième³⁰.

Dès lors, l'aristocratie anglaise est trop affaiblie pour jouer le rôle d'unique contre-pouvoir face au roi. La multiplication des titres par Jacques Ier et Charles Ier permet en plus une entrée de la bourgeoisie dans la noblesse. Soixante-et-une grandes familles aristocratiques constituent le *peerage* en 1559, contre 121 pairs en 1641³¹. La richesse permet de rejoindre la noblesse, grâce à un « don gratuit » de 4.000 à 10.000 livres pour l'élévation à la pairie.

²⁸ Voltaire, *Lettres Philosophiques*, 8^e lettre, sur le parlement

²⁹ Roland Marx, *L'Angleterre des révolutions*, Armand Colin, 1973, p.16

³⁰ Marx, *op.cit.*, p.114

³¹ Marx, *op. cit.*, p.111

Dans ces circonstances, l'alliance durable avec la bourgeoisie est indispensable. Cette alliance, en bonne partie imposée par les conditions, permettra ce que les Frondeurs n'auront pas su faire, construire un projet commun et forger des contre-pouvoirs suffisamment forts face à l'autorité royale. Et Jouvanel d'écrire ainsi que « les grandes différences que l'Histoire de France présente avec l'Histoire d'Angleterre tiennent presque entièrement aux comportements fort opposés des deux noblesses »³².

Deux méthodes différentes

Si l'on replaçait la Fronde dans la période des révolutions anglaises et françaises de 1642 à 1789, on peut mieux comprendre ses liens avec le libéralisme et dégager la méthode libérale.

Angleterre et France ont connu deux révolutions principales au XVII et XVIIIe siècle, en 1642 et 1688 pour la première, 1648-1653 et 1789 pour la seconde³³. En comparant ces quatre événements, on voit que la « glorieuse révolution » anglaise de 1688 est celle qui correspond le mieux à l'essence du libéralisme. Or, certains événements de la Fronde s'en rapprochent fortement, en faisant une révolution libérale manquée. La Révolution Française de 1789, que l'on qualifie pourtant aisément de libérale dans ses premiers temps l'est-elle aussi ? Une citation de Margaret Thatcher permet d'amorcer une réflexion sur la question, dans une optique libérale-conservatrice :

« Pour moi, qui appartient à un courant dont le père, Edmund Burke, fut le premier grand critique perspicace de la Révolution, les événements de 1789 représentent une perpétuelle illusion de la politique. La Révolution française était une tentative utopique de renverser l'ordre traditionnel - qui avait certainement beaucoup d'imperfections - au nom d'idées abstraites, formulées par des intellectuels vaniteux, qui échoua - non par hasard, mais par la faiblesse et la méchanceté de ses acteurs - dans les purges, le meurtre de masse et la guerre. Sous bien des aspects, elle anticipait la bien plus terrible révolution bolchevique de 1917. La tradition anglaise de la liberté a, quant à elle, grandi à travers les siècles : ses traits les plus marqués sont la continuité, le respect de la loi et le sens de l'équilibre, comme l'a démontré la Glorieuse Révolution de 1688. »³⁴

³² Jouvanel, *op. cit.*, p.307

³³ Même si l'on ne peut pas parler de révolution *stricto sensu* pour la Fronde

³⁴ Margaret Thatcher, *10 Downing Street: Mémoires*, Albin Michel, 1993, p.618

Comme l'écrit l'ancien premier ministre anglais, deux tendances s'opposent, une tendance constructiviste (dans le sens de Hayek³⁵) et une tendance plus modeste, qui s'inscrit dans la continuité historique. La Glorieuse Révolution ainsi ne vise pas à construire un nouveau régime sur le fondement d'idées abstraites mais à revenir aux antiques libertés anglaises. A l'inverse, les hommes de 1789 entendent apporter un projet positif, des libertés nouvelles. Face à ces deux options, la Fronde se rattache plus au modèle anglais, lui-même empreint de libéral-conservatisme.

Cette vision de la société comme d'un mécanisme complexe, qu'il ne faut pas risquer d'abimer par des changements brutaux inspirera Burke et Hayek, qui reprendra une part importante des idées du philosophe irlandais. C'est probablement la plus proche de l'idéal libéral du changement progressif et pacifique. En cela la Fronde est intéressante, dans sa partie qui revendique une limitation du pouvoir royal, car elle illustre cette méthode.

Ainsi, quand Naomi Klein, la dernière *passionaria* de l'extrême gauche, accuse les tenants du libéralisme de provoquer des « chocs » pour imposer leurs idées à la faveur de la surprise, elle montre au mieux son ignorance de la philosophie libérale, au pire sa mauvaise foi totale³⁶. Le libéralisme s'inscrit à l'opposé justement de cette recherche de la violence pour s'imposer, en rupture justement avec le communisme qui ne peut se concevoir qu'en passant par la dictature.

Cela permet aussi de comprendre une faiblesse du libéralisme, philosophie peu séduisante pour le néophyte car ne promettant pas des lendemains qui chantent, un avenir dans lequel tout serait parfait. Le libéralisme reste modeste et prend la nature humaine comme elle est, entendant permettre aux hommes de cohabiter pacifiquement tout en permettant le respect des droits naturels de chacun. Un « moindre mal » pour reprendre l'expression de Michéa qui était sélectionné lui aussi pour le prix Wikibéral 2008.

Cette difficulté à entraîner une révolution de la liberté est peut être aussi ce qui a manqué à la Fronde, une période paradoxale, qui affirme les idées de la liberté mais échoue à les amener au pouvoir.

³⁵ On peut lire à ce sujet l'article de Wikibéral

³⁶ Naomi Klein, *The Shock Doctrine : The Rise of Disaster Capitalism*, Metropolitan Books, 2007

Bibliographie sélective

Ouvrages généraux

- Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, Hachette, collection Pluriel
- Philippe Nemo, *Histoire des idées politiques aux Temps modernes et contemporains*, PUF
- Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, édition Folio, 1985

Ouvrages sur la période

- Lucien Bély, *La France moderne, 1498-1789*, PUF, 1999
- Yves-Marie Bercé, *La naissance dramatique de l'absolutisme 1598-1661*, Paris, 1992
- François Bluche, *Louis XIV*, Pluriel, 1986
- François Bluche, *L'Ancien régime : Institutions et société*, Livre de poche, 1993
- Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Livre de poche, 1966
- François Lebrun, *Le XVII^e siècle*, Armand Colin, 1981
- Roland Marx, *L'Angleterre des révolutions*, Armand Colin, 1973
- Roland Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Rouen, Maugard, 1946, 2e éd., Paris, P.U.F., 1971, réimpression 1979

Témoignages d'époque

- Guy Joli, *Mémoires de Guy Joli*, conseiller au Châtelet de Paris
- Cardinal de Retz, *Mémoires*, édition Folio, 2003

- Saint-Simon, *Mémoires*, édition Folio, 1990 et 1994

Œuvres de fiction

- Alexandre Dumas, *20 ans après*, Folio, réédition 1998

Quentin Michon



Un petit mot de l'auteur

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre mail et je tiens à vous dire que je suis très flatté d'avoir eu votre prix et très impressionné par l'important travail critique qui l'a accompagné.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les remarques qui me sont adressées dont beaucoup sont très pertinentes et témoignent d'une lecture très honnête et très précise qui est devenue si rare aujourd'hui.

Il n'est pas dans l'habitude de répondre mais je me permets de vous adresser ces brèves remarques dans le seul souci de contribuer au débat car j'ai cru comprendre, à lire vos dossiers, que vous étiez de ces esprits qui apprécient encore les questions de fond. Si mes remarques sur les physiocrates m'ont souvent été reprochées par mes amis libéraux, j'assume parfaitement mon propos et je serais même encore un peu plus sévère aujourd'hui. En revanche, j'ai souvent lu, ici et là, dans la revue *Commentaire* ou notamment chez vous, qu'il y aurait de ma part une défense du républicanisme classique à la Mably. Ce n'est vraiment pas mon propos. Je ne sais si mon ton ou une certaine insistance sur ces idées (car c'était là le propos de mon livre, non une sympathie personnelle, de montrer les similitudes entre un certain libéralisme aristocratique et le républicanisme classique) ont pu laisser penser que j'adhérais à ces utopies. Elles peuvent m'apparaître séduisantes en théorie, car je pense, comme les Anciens, que l'homme a beaucoup à gagner de ne pas oublier qu'il est aussi un animal politique (les événements actuels semblent amplement le prouver) mais je

sais bien que la Cité d'Horace est dans le ciel, pas sur terre. D'ailleurs, vous pourrez vous rendre compte en février prochain, à l'occasion d'un livre collectif sur *La conception libérale de la liberté* (PUF), Yves-Charles Zarka (dir.), que je ne partage nullement, sur un plan philosophique, ces sympathiques (et parfois inquiétantes) illusions républicanistes.

Ces remarques n'enlèvent en rien ma gratitude et ma grande satisfaction d'avoir reçu votre prix, en particulier parce que j'espère qu'il aidera à mieux faire connaître ce livre auquel je tiens car c'est une recherche assez neuve (j'ai la prétention de le penser) mais peut-être un peu ardue pour un public large.

Je ne sais si vous souhaitez rentrer en contact avec un terrible amateur de Rousseau et de Sismondi, mais aussi (rassurez-vous) de Montesquieu, de John Stuart Mill ou de Tocqueville, mais je me permets de vous laisser mes coordonnées pour vous remercier de votre mail et de votre prix.

Bien à vous.

Jacques de Saint Victor.